

Faculté de philosophie, arts et lettres – Année académique 2018-2019

Les épitaphes d'enfants dans l'Empire romain du 1^{er} siècle av. J.-C. au 3^e siècle apr. J.-C.

Étude de deux régions : Lucanie et Bruttium (région III) et Transpadane (région XI)



Auteur : Pierre De Wael

Promotrice : Françoise Van Haeperen

Lecteur : Christophe Flament

Master en Histoire à finalité histoire et archives

Année Académique : 2018-2019**Session** : Juin**Nom** : De Wael**Prénom** : Pierre**Titre du mémoire** : Les épitaphes d'enfants dans l'Empire romain du 1^{er} siècle av. J.-C. au 3^e siècle apr. J.-C. Étude de deux régions : Lucanie et Bruttium (région III) et Transpadane (région XI)**Promotrice** : Françoise Van Haepere

Résumé : Dans un monde romain dominé par une mortalité infantile élevée, les chercheurs ont longtemps été fascinés par les réactions émotionnelles face à la mort d'un enfant. Notre étude, qui sera centrée sur l'épigraphie funéraire païenne des enfants, aura comme but d'investiger les pratiques épigraphiques plutôt que d'essayer de déchiffrer de complexes émotions humaines. À travers cette approche, nous espérons identifier la place qu'avaient les enfants au sein de l'épigraphie funéraire. Nous commencerons notre recherche par une enquête minutieuse d'une pratique épigraphique en partie négligée par les historiens modernes : l'indication de l'âge. Cette étude soulignera la variabilité de cette pratique à travers l'Empire et dans quelques régions ; son lien avec une plus grande attention réservée aux plus jeunes. Nous étudierons ensuite les enfants au travers des épitaphes de deux régions d'Italie : la Lucanie et le Bruttium ainsi que la Transpadane. À partir d'une étude des inscriptions tout d'abord statistique puis détaillée, nous identifierons deux tendances principales dans l'épigraphie funéraire des enfants : leur commémoration est minoritaire d'une part, mais en même temps ils pouvaient recevoir des attentions particulières, en raison de leur âge.

Summary : In an ancient roman world dominated by high infant mortality, researchers have long been fascinated by the emotional reaction to the death of a child. However, this study, centered around pagan funerary evidence of child mortality, intends on investigating the epigraphic habits rather than trying to decipher deep and complex human emotions. With this approach, we hope to identify how children were situated within the epigraphical records as a whole. We will start off our research with a thorough investigation on an epigraphic habit that

has somewhat been neglected by modern historians : the indication of age. This study will highlight the variability of the habit throughout the Empire and in some regions, a link to a deeper care for younger individuals. We will then study the children in the funerary evidence of two regions of Ancient Italy : Lucania and Bruttium as well as the Gallia Transpadana. Through both a statistical then detailed lenses, we will identify the two main characteristics of epigraphic habits regarding children : they were commemorated in minority but at the same time could be given special feature, related to their age.

REMERCIEMENTS

À Madame Françoise Van Haeperen, ma promotrice. Pour m'avoir donné le goût de l'Antiquité quand je pensais n'être intéressé que par le 20^e siècle. Pour m'avoir transmis au mieux sa rigueur scientifique sans jamais manquer de pédagogie. Pour la confiance qu'elle m'a accordée dans le cadre de ce mémoire.

À mes parents, Luc De Wael et Anne Mercier. Pour leur soutien constant et pour avoir épargné à ce mémoire un certain nombre de fautes grammaticales et orthographiques.

À Monsieur Alfredo Sansone, doctorant en Histoire Ancienne à l'Université de Pavie. Pour m'avoir aimablement transmis son article sur une inscription inédite de Lucanie.

À Madame Anna Grazia Pistone et au Museo archeologico provinciale di Potenza. Pour leur aide dans la transcription d'une inscription de mon corpus.

À ma famille, à mes amis et à tous ceux qui ont, au détour d'une conversation, partagé leur intérêt pour ce mémoire.

1. INTRODUCTION

Au 2^e de notre ère, un petit garçon de presque 3 ans décède à Rome¹. Son maître lui dédie un portrait sur lequel il fait inscrire ces quelques mots :

« Pour Martialis le plus doux qui a vécu 2 ans, 10 mois et 8 jours. Tiberius Claudius Vitalis a fait (ce monument funéraire) à son esclave né dans la maison bien méritant ».

En l'état, cette inscription ne nous apprend pas grand-chose. Nous savons que le garçonnet était un esclave, qu'il était âgé de 2 ans et que son probable maître, Tiberius Claudius Vitalis lui a dédié un portrait. Malheureusement, nous ne connaissons rien de la vie de l'enfant, de la profession de son maître ou des sentiments que celui-ci a éprouvé à la perte de son esclave. Pourtant, c'est à travers cette inscription et des centaines d'autres en Italie et dans le reste de l'Empire que nous étudierons les réactions des Romains au décès d'un enfant. Nos deux principales régions d'étude seront la Lucanie et le Bruttium (région III) ainsi que la Transpadane (région XI). Cependant, nous aurons parfois recours aux inscriptions d'autres régions et provinces de l'Empire afin de mieux comprendre certaines pratiques épigraphiques.

1.1. L'ÉTAT DE LA QUESTION ET L'ATTACHEMENT AUX ENFANTS

Dans la plupart de nos sociétés modernes, la mort d'un enfant est devenue un évènement exceptionnel. Le malheur peut toujours toucher une famille mais aujourd'hui dans nos sociétés occidentales, les parents qui mettent un enfant au monde ont de bonnes chances que celui-ci atteigne sans encombre l'âge adulte. En 2017 en Europe, sur 1000 enfants, en moyenne 8 meurent avant d'atteindre l'âge de 1 an².

Durant l'Antiquité, les estimations les plus optimistes donnent une moyenne de 200 sur 1000 enfants mourant avant de fêter leur premier anniversaire³. Au moins un enfant sur cinq ne survivait pas plus d'un an et un enfant sur deux n'atteignait pas 10 ans⁴. Par conséquent, presque aucune famille romaine n'échappait à ce malheur. Dans ces conditions,

¹ A. BINSFELD, « Archäologie und Sklaverei. Möglichkeiten und Perspektiven einer Bilddatenbank zur antiken Sklaverei », in H. HEINEN (éd.), *Antike Sklaverei. Rückblick und Ausblick*, Stuttgart, Steiner, 2010, p. 166.

² OMS, https://www.who.int/gho/child_health/mortality/neonatal_infant_text/en/ (consulté le 21 mai 2019).

³ T. PARKIN, 2013, p. 47.

⁴ C. LAES, 2007, p. 29.

comment imaginer que l'attachement des parents pour leur enfant n'ait pas été impacté ? Nous le verrons, cette question n'a jamais échappé aux chercheurs.

La période de l'enfance dans le monde romain n'a suscité l'intérêt des archéologues et des historiens que tardivement. Dans les années 1980 et 1990, son étude a été liée à l'arrivée des travaux sur la famille⁵. En archéologie, les enfants ont longtemps été les grands oubliés⁶. Il arrivait fréquemment que les vestiges d'os soient ignorés voire même rejetés⁷. En 2000, Grete Lillehammer publie un article intitulé « A Child is Born. The Child's World in an Archaeological Perspective »⁸ qui encourage les archéologues à traiter les enfants comme un sujet d'étude à part entière. L'article de Grete Lillehammer est aujourd'hui considéré comme un point de départ pour son étude exclusivement réservée à l'enfance⁹. En 2003, Beryl Rawson publie un ouvrage spécifiquement dédié à l'enfance dans le monde romain¹⁰. Trois ans plus tard, Christian Laes publie une des synthèses les plus complètes à ce jour sur le sujet : « Children in the Roman Empire. Outsiders Within »¹¹. Les années suivantes voient la multiplication d'actes de colloques et d'ouvrages collaboratifs¹².

Qu'en est-il des sources que nous souhaitons étudier dans le cadre de ce travail, à savoir l'épigraphie funéraire ? Presque tous les ouvrages consultés l'abordent de près ou de loin. Cependant, la question est généralement abordée en conjonction avec d'autres types de sources. Il arrive souvent que les sources ne soient mobilisées que pour renforcer l'un ou l'autre argument de l'auteur. Par exemple, Maureen Carroll, dans un ouvrage de référence sur la petite enfance dans le monde romain¹³, mobilise habilement différentes sources, notamment épigraphiques, pour démontrer que même avec un taux de mortalité élevé, les parents pouvaient être fort attachés à leurs enfants. Pourtant, il est difficile, avec des exemples pris ça et là dans l'ensemble de l'empire et parfois jusqu'à l'époque chrétienne, de dégager une tendance lourde ou au contraire, certains particularismes. Ce qui peut être une exception apparaît alors comme un phénomène plus général. Expliqué autrement, les sources

⁵ V. DASEN, 2004, p. 9-11.

⁶ C. BOURBOU, 2013, p. 332.

⁷ M. BECKER, 2006, p. 655.

⁸ G. LILLEHAMMER, 1989, p. 89-105.

⁹ M. CARROLL, 2018, p. 1.

¹⁰ B. RAWSON, 2003.

¹¹ Christian Laes publie en 2006 sa thèse de doctorat : « Kinderen bei den Romeinen ». Nous avons cité ici sa traduction anglaise qui date de 2011, mais dont le contenu reste identique à la version originale en néerlandais. C. LAES, 2011.

¹² Citons, parmi ceux consacrés spécifiquement aux enfants : V. DASEN, 2004 ; D. GOUREVITCH, A. MOIRIN, N. ROQUET, 2005 ; V. DASEN, T. SPÄTH, 2010 ; A. COHEN, J. RUTTER, 2007 ; M. CARROLL, E.-J. GRAHAM, 2014 ; E. PORTAT, 2016.

¹³ M. CARROLL, 2018.

épigraphiques funéraires doivent être étudiées à part avant de pouvoir être replacées dans le contexte plus général des études sur l'enfance.

L'épigraphie funéraire a d'abord été étudiée dans l'espoir d'en retirer des données sur la démographie, l'espérance de vie et la répartition des âges dans la population. Ce sont ces motivations qui ont donné naissance, dans les années 1960 et 70, à de monumentaux travaux de recensements des âges comme ceux de János Szilágyi¹⁴ qui lista à travers cinq articles répartis sur six ans l'ensemble des mentions d'âge dans l'Empire romain d'Occident. Même si ces listes sont encore aujourd'hui dignes d'un grand intérêt, la motivation première qui a poussé les chercheurs à les établir a été abandonnée. Devant l'apparente approximation dans les âges donnés¹⁵, le nombre trop important de centenaires recensés¹⁶ et les différences inexplicables dans la moyenne des âges obtenus¹⁷, l'espoir de pouvoir établir des données démographiques valides à travers l'épigraphie funéraire a été réduit à néant¹⁸.

Aujourd'hui, les historiens étudient la manière selon laquelle les défunts étaient commémorés, mais les chercheurs qui travaillent sur les épitaphes romaines se concentrent principalement sur les adultes. L'intérêt pour la petite enfance se manifeste surtout dans la littérature anglo-saxonne et a pour socle, Rome.

Parmi les meilleurs travaux sur la question, nous pouvons citer Margeret King et son article intitulé : « Commemoration of Infants on Roman Funerary Inscriptions »¹⁹. Se basant sur un corpus d'approximativement 29.500 inscriptions funéraires païennes romaines, Margaret King analyse, entre autres, les répartitions des épitaphes selon les âges, le sexe ou encore les épithètes. Christian Laes est un autre contributeur important à l'étude des épitaphes funéraires pour enfants. Nous citons ici « Inscriptions from Rome and the history of childhood »²⁰ où il reprend l'étude des 29.500 inscriptions funéraires païennes de Rome de Margaret King, et « Latin Inscriptions and the Life Course. Regio III (Bruttium and Lucania) as a Test Case »²¹ qui a cette fois-ci comme base de travail le sud de l'Italie. Peu d'épitaphes

¹⁴ J. SZILÁGYI, 1961-1967.

¹⁵ Voir p. 25-26.

¹⁶ Principalement en Afrique.

¹⁷ Une moyenne d'âge de 22 ans à Rome contre 47 ans en Afrique avait amené des chercheurs comme Manfred Clauss à mettre en doute l'utilisation des épitaphes pour établir des données démographiques et à rejeter la faute de ces variations sur les différences dans les « pratiques épigraphiques ».

M. CLAUSS, 1973, p. 409-412.

¹⁸ Certains chercheurs y croient toujours. Voir G. STOREY, R. PAINE, 2002.

¹⁹ M. KING, 2000, p. 117-154.

²⁰ C. LAES, 2007, p. 25-37.

²¹ C. LAES, 2012, p. 95-114.

d'enfants en province ont fait l'objet d'étude spécifique. Nathalie Baills s'est intéressé à la Gaule, mais en ne reprenant que les 0 à 3 ans²².

Tous ces travaux ont fait progresser à leur manière la recherche sur l'enfance dans l'Empire romain. Qu'en est-il de la problématique que nous souhaitons appliquer à notre mémoire : l'attachement parental ? En réalité, la quasi-entièreté de la littérature scientifique cherche à utiliser les sources épigraphiques pour justifier ou non de l'attachement à l'enfant.

Chaque article et chaque ouvrage comporte quasi systématiquement la même structure. Premièrement, le chercheur en général met en évidence à travers les sources littéraires²³ et la littérature scientifique moderne²⁴, qu'en raison des taux élevés de mortalité, il était entendu que les parents étaient peu attachés à leurs enfants, surtout lors des premiers mois ou premières années. Ensuite, ce même chercheur consacrera l'essentiel de son travail à battre en brèche ces théories. Il montrera à partir de centaines d'exemples, que ce soit dans les sources épigraphiques, littéraires, papyrologiques, archéologiques, qu'il y a clairement un attachement aux enfants.

Ce grand intérêt pour la question de l'attachement est compréhensible, et nous la partageons. La majorité de la littérature moderne que les chercheurs tentent aujourd'hui de contredire datait des années 1970 ou 80²⁵. Depuis les débuts des années 2000 et l'augmentation des études consacrées spécifiquement aux enfants de l'Empire romain, il n'y a plus beaucoup de chercheurs pour défendre la thèse qu'à un haut taux de mortalité infantile correspondait nécessairement un détachement parental.

Maureen Carroll déconstruit parfaitement cette supposée « équation » tout au long de son étude sur la petite enfance dans l'Empire romain, publiée en 2018²⁶. Mais en 1988 déjà, Mark Golden s'était demandé dans un article paru dans la revue « Greece & Rome » : « Did the ancients care when their children died ? »²⁷. Sa réponse était alors : « *I conclude that we should assume that the ancients cared when their children died unless there is some compelling reason to doubt it. The evidence and arguments I've adduced seem to point unequivocally the other way* »²⁸. Il paraît vain d'exploiter encore les sources antiques pour prouver l'existence d'un attachement chez les plus petits quand pratiquement plus aucun chercheur aujourd'hui ne nie l'existence de cet attachement.

²² N. BAILS, 2005b, p. 98-104.

²³ Notamment Cicéron et Sénèque.

²⁴ Principalement des historiens du début de l'Époque moderne.

²⁵ Margaret King cite : P. ARIÈS, 1973 ; E. SHORTER, 1975 ; L. STONE, 1977 (M. KING, 2000, p. 117.)

²⁶ M. CARROLL, 2018.

²⁷ M. GOLDEN, 1988, p. 152-163.

²⁸ M. GOLDEN, 1988, p. 160.

Une question plus intéressante à se poser serait de savoir dans quelle mesure un taux de mortalité infantile élevé pouvait-il influencer ou non l'attachement aux enfants ? Il ne serait plus question dès lors de contredire une thèse défendue en majorité dans les années 1970 que Maureen Carroll appelle : « *the uncritical assumption that high infant mortality necessarily conditioned Roman parents not to invest in the early life of their children or to view them, or their deaths, with indifference* »²⁹, et que nous ne retrouvons pratiquement plus dans les travaux les plus récents. Nous pourrions imaginer une nouvelle question : existe-t-il une corrélation entre le taux de mortalité infantile et l'expression de l'attachement parental ?

Si cette question a un intérêt indéniable, elle nous paraît complexe voire problématique à résoudre au travers des sources antiques. Même en se basant sur des études actuelles et en comparant, par exemple, la perte d'un enfant dans des sociétés à divers taux de mortalité infantile, juger de l'attachement des parents à un enfant paraît extrêmement ardu voire sujette à caution. Qu'en est-il dès lors de l'épigraphie funéraire latine proprement dite ?

Nous partirons du principe que l'épigraphie funéraire ne peut tout simplement pas répondre à la question de l'attachement. Aucune personne se rendant aujourd'hui dans un cimetière, et constatant que la majorité des tombes consacrées aux enfants ne mentionnent que l'âge et le nom, en tirerait comme conclusion que leurs parents démontrent de cette manière le peu d'intérêt qu'ils avaient pour le décès de leur enfant. Si nous ne jugeons pas de l'attachement d'un parent à partir d'une tombe aujourd'hui, pourquoi le ferions-nous pour l'antiquité ? À l'inverse, l'absence d'une tombe ou d'une pierre tombale ne justifie en rien du désespoir vécu ou non par les parents.

1.2. LA PROBLÉMATIQUE ATTACHÉE À CETTE ÉTUDE

Si nous ne pensons pas que l'épigraphie funéraire puisse répondre à la question de l'attachement parental, à quoi peuvent bien servir ces sources ? Elles nous permettent d'étudier la façon dont les enfants sont traités dans l'épigraphie funéraire latine. À travers cette étude, nous pourrions présenter ce que nous pensons avoir été la place des enfants au sein des épitaphes latines. Nous chercherons par exemple à savoir si les plus jeunes enfants ont été commémorés différemment des enfants les plus âgés ; si les épitaphes étaient moins nombreuses pour les petites filles que pour les petits garçons ou si des mentions spécifiques étaient réservés aux enfants par rapport aux adultes.

²⁹ M. CARROLL, 2018, p. 9.

Comment mènerons-nous cette enquête ? En comparant des dizaines de variables au sein d'un échantillon d'épithèques, nous tenterons d'identifier des motifs et de dégager des tendances. Cette approche nous vient de Ian Morris. Dans un article sur les rituels funéraires, Ian Morris se demande comment identifier les structures sociales régissant la pratique des rituels³⁰. Selon lui, le meilleur moyen d'atteindre ce but est de ne rien présupposer mais de partir des éléments retrouvés dans les traces d'enterrements afin d'y identifier des motifs ou des tendances³¹. Dans un deuxième temps, Morris considère comme important de quantifier ces motifs, de les « définir statistiquement »³². Il précise : « *Vague impressions are useless ; only accurate quantification will do* ».

Par exemple, si nous pensons observer que les filles sont moins discriminées par rapport aux garçons lorsqu'elles sont très jeunes, il sera impératif de prouver que derrière ce motif se cache une réalité statistique et qu'il ne s'agit pas d'une simple impression. Si les enfants sont plus souvent qualifiés de « *dulcissimus* » au sein des épithèques, à quoi cela correspond-il concrètement en données chiffrées par rapport aux adultes ?

Cette démarche nous permettra de « faire parler » des sources qui, prises une par une, ne nous apprennent pas grand-chose. En cherchant simplement à analyser le traitement des enfants dans l'épigraphie funéraire, nous éviterons de trop analyser nos sources selon un certain regard, par exemple celui de l'attachement, et ainsi de risquer de déformer nos conclusions. Enfin, avec ce mémoire, nous espérons poser les bases d'études ultérieures sur les enfants. Les historiens ont déjà utilisé l'épigraphie funéraire pour étudier l'enfance dans l'Antiquité, mais ils l'ont peut-être effectuée avant de comprendre parfaitement la place de l'enfant au sein de cette épigraphie funéraire.

Avant de nous atteler concrètement au sujet de notre étude, nous consacrerons quelques lignes à présenter ce que nous entendons par « enfant », montrerons quel est l'intérêt des inscriptions funéraires et préciserons lesquelles nous étudierons en particulier.

1.3. QU'ENTENDONS-NOUS PAR « ENFANT » ?

Les deux seuls mots qui étaient spécifiquement réservés pour décrire les enfants étaient *puer* et *infans*³³. Mais jusqu'à quel âge les enfants étaient-ils considérés comme *puer*

³⁰ I. MORRIS, 1992.

³¹ « (to) simply look for patterns in the burial record ».

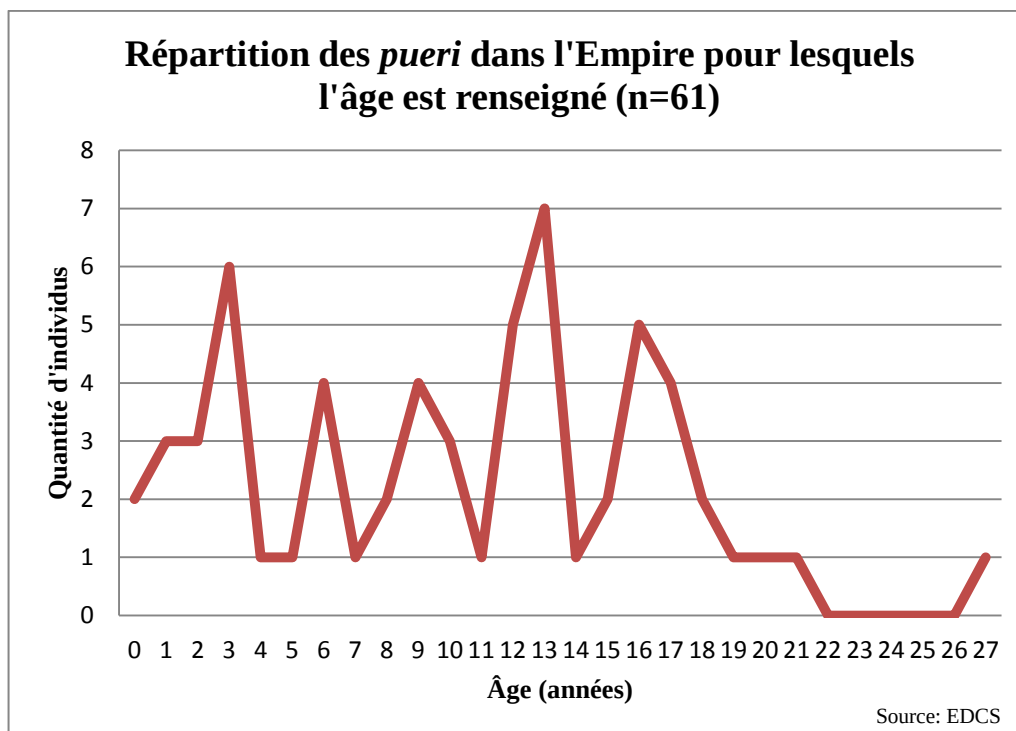
I. MORRIS, 1992, p. 23.

³² I. MORRIS, 1992, p. 24.

³³ J.-P. NÉRAUDAU, 1984, p. 48.

Des mots affectifs étaient plus souvent réservés aux enfants, sans en être la propriété exclusive.

ou *infans* ? Si nous savons que l'âge légal du mariage était de 12 ans pour les filles et 14 ans pour les garçons³⁴, aucune source littéraire ne donnera de limite claire. Un bref regard sur les sources épigraphiques confirme qu'il n'en existait pas.



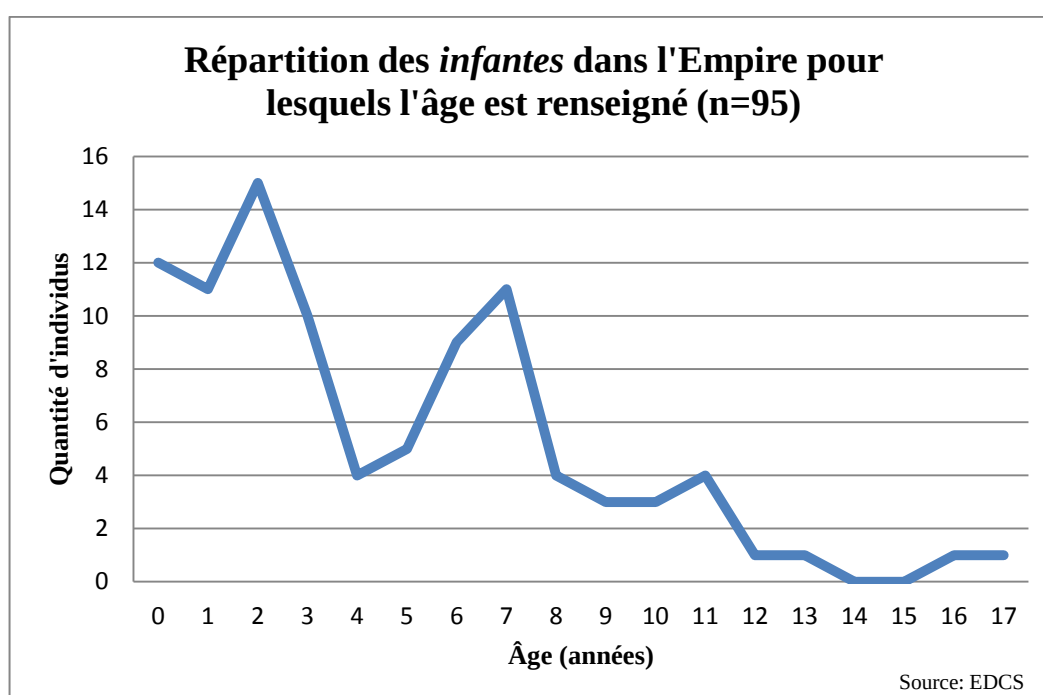
Ce tableau rassemble l'ensemble des individus qualifiés de *pueri* pour lesquels nous avons pu identifier l'âge et que nous retrouvons dans la base de données EDCS. Nous avons introduit « *puer* » comme mot-clé puis réuni tous les individus qualifiés de cette façon et pour lesquels un âge est donné. Il en ressort que l'adolescence ne marquait pas l'arrêt de l'appellation « *puer* »³⁵.

Répartition des <i>pueri</i> par groupe d'âges (n=61)	
0-6 ans	20
7-14 ans	24
15 ans et +	17

³⁴ J.-P. NÉRAUDAU, 1984, p. 24.

³⁵ Cette appellation après la puberté ne devait pas être exclusivement liée aux esclaves. Leur statut social n'est pas toujours aisé à déterminer, mais nous avons au moins un affranchi de 19 ans étant qualifié de « *puer rarissimus* » (CIL 06, 08613).

« *Puer* » est plus souvent utilisé pour décrire les 7 à 14 ans que les 0 à 6 ans, bien que la différence entre les deux soit mince. Il faut également constater que les âges de 14 et 15 ans ne constituent pas une limite à l'utilisation du mot. Une diminution significative n'est visible qu'à partir de 17 ans. Plus étonnant est la présence d'une inscription de Dalmatie qui décrit un certain Allius Lupianus comme « *puer infelicissimus* » à l'âge de 27 ans³⁶. Ce cas inédit doit rester anecdotique et ne pas nous détourner de la constatation générale qu'offre ce tableau : un individu pouvait être qualifié de « *puer* » jusqu'à l'approche de ses 20 ans. Une préférence était peut-être plus marquée pour les enfants déjà plus âgés et son utilisation ne commençait à décliner réellement qu'à partir de 17 ans. Qu'en est-il du deuxième mot qui était spécifiquement réservé aux enfants : *infans* ?



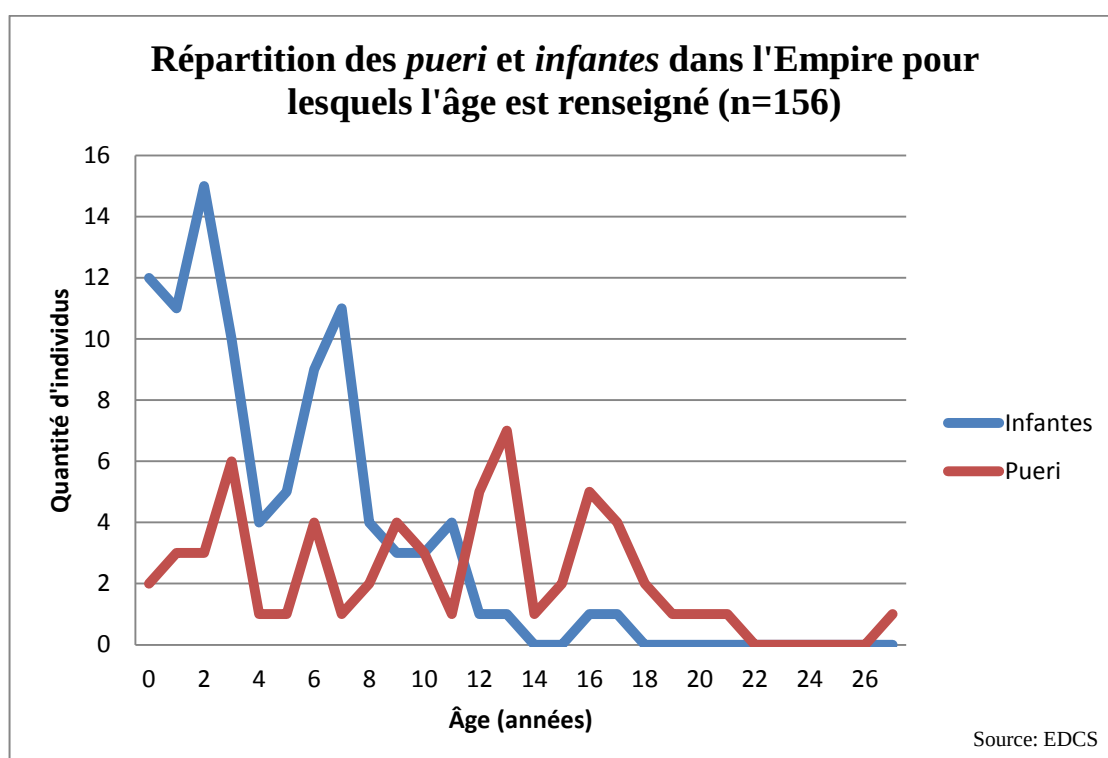
Nous avons adopté la même méthode que pour les *pueri* et identifiés 95 *infantes* disposant d'une indication d'âge. Déjà après l'âge de 7 ans, nous constatons une baisse significative du nombre d'enfants qualifiés d'*infans*, et aucun individu de plus de 17 ans ne reçoit cette appellation³⁷.

³⁶ AE 1977, 609.

³⁷ Exception faite d'un *Titus Bebenius Licinius Pastorinus* à Teanum Sidicinum (CIL 10, 4802) et d'un *Sabinus, affranchi d'Auguste* à Rome (CIL 6, 6814), nous n'avons que des *infantes* en dessous de 13 ans.

Répartition des <i>infantes</i> par groupe d'âges (n=95)	
0-6 ans	66
7-14 ans	27
15 ans et +	2
	Moyenne d'âge : 6 ans

Infans est privilégié pour les 0 à 6 ans. C'est également à 6 ans que se situe la moyenne des âges, contrairement à *puer* que nous retrouvons autour de 10 ans. Même au sein de la catégorie des enfants plus âgés (7-14), onze sur vingt-sept ont 7 ans, démontrant qu'*infans* était clairement favorisé pour les enfants les plus jeunes. La différence entre les *pueri* et les *infantes* est plus visible quand nous comparons directement nos deux données.



Il n'y a pas de limite claire, mais *infans* tend à être favorisé pour les enfants les plus jeunes alors que *puer* s'utilise jusqu'à l'adolescence avec un pic à 13 ans. Il est possible de

voir en *infans* un équivalent à ce que nous connaissons aujourd'hui quand nous utilisons le mot « enfant » dans sa définition première : un garçon ou une fille avant l'adolescence. Une fois l'âge attendu de la puberté, les *infantes* disparaissent complètement du champ épigraphique à l'exception de deux individus sur un total de 95.

La limite d'âge à laquelle un enfant pouvait être appelé « *infans* » est une bonne base de réponse. Mais ici, il est question de savoir jusqu'à quel âge est-il encore approprié de choisir cette appellation, non de savoir si l'enfant était encore considéré comme tel. De plus, le qualificatif « *puer* » reste utilisé de manière prédominante pour les enfants et continue à l'être jusqu'à l'approche de la vingtième année. À Tarracina en Italie, Caelia Matrina établit une fondation pour les enfants de la cité avec un don mensuel de deniers aux jeunes garçons (« *pueris* ») jusqu'à 16 ans et aux jeunes filles (« *puellis* ») jusqu'à l'âge de 14 ans³⁸. En utilisant le mot « *puer* », l'auteur de l'épithaphe doit mentionner jusqu'à quel âge ils recevront le don. C'est un témoignage indirect que, même après 16 ans, un jeune homme pouvait toujours être considéré comme un « *puer* ».

En vérité, il n'y avait pas de frontière claire quant à l'âge où un individu était censé passer de l'enfance à l'âge adulte. Ville Vuolanto le résume très bien en parlant des enfants et des parents dans la loi romaine : « *Roman legislation, or rather, the culture that produced it, recognised childhood as a separate period of life, but one which had no clearly differentiated age limits - its end was a gradual process starting at the age of twelve (girls) or fourteen (boys) and puberty, furthered by marrying and having children, and concluding with full legal independence at the age of twenty-five.* »³⁹. L'enfance romaine n'avait pas de limite claire. La meilleure réponse que nous puissions donner est qu'elle se termine en général en une période comprise entre 12 et 25 ans.

Dans le cadre de ce mémoire, nous choisirons d'étudier les enfants jusqu'à 14 ans compris. Ce choix est arbitraire, mais il nous semble être un compromis acceptable. 14 ans est l'âge légal du mariage pour les garçons⁴⁰ et également l'âge où la plupart des enfants entame leur puberté. Si la puberté arrive généralement plus tôt chez les filles et que celles-ci pouvaient se marier plutôt selon les lois romaines, nous avons préféré garder le même âge pour les deux sexes dans un souci de juste comparaison. Avec 14 ans comme âge limite, nous privilégions la définition de l'enfance selon ses acceptions biologiques, peut-être au détriment de sa définition culturelle.

³⁸ CIL 10, 6328.

³⁹ V. VUOLANTO, 2016, p. 495.

⁴⁰ J. MCWILLIAM, 2001, p. 74.

Ces quelques lignes doivent avant tout nous faire comprendre que les Romains n'avaient pas de définition claire de l'enfance et qu'en choisissant d'étudier « les enfants » dans l'Empire romain, nous appliquons dès le titre de ce mémoire une vision moderne à ce sujet propre à l'Antiquité. Acceptons dès lors que nous n'étudierons pas réellement « les enfants » dans ce mémoire, mais simplement les individus dont l'âge mentionné dans les épitaphes se situe entre 0 et 14 ans. Dès lors, voyons dans l'appellation « les enfants » un simple raccourci sémantique.

1.4. LES SOURCES ÉPIGRAPHIQUES FUNÉRAIRES

Nous avons choisi de nous intéresser aux enfants à travers le filtre de l'épigraphie funéraire. Qu'entendons-nous pas « épigraphie funéraire » et sur quelles inscriptions travaillerons-nous exactement ?

Par « épigraphie funéraire » nous entendons toute inscription sur un support dur (marbre, pierre, etc.) que ce soit sur des autels, des urnes cinéraires, des stèles ou encore des sarcophages qui commémorent un défunt⁴¹. Il a été décidé de se limiter aux inscriptions païennes afin de conserver une homogénéité dans nos sources et nos résultats. Sauf indication contraire, les données que nous présenterons proviendront toujours des inscriptions païennes.

L'intérêt de ce type de sources, à l'opposé des sources littéraires, est d'offrir un corpus de grande importance⁴². Comme le souligne Étienne Wolff, ces sources sont très peu influencées par « *l'histoire de leur transmission* »⁴³. Le texte que nous lisons, sauf erreur dans les retranscriptions, est directement celui que pouvaient lire les Romains. Cette transmission s'est généralement faite selon le hasard des découvertes archéologiques. Avec les sources papyrologiques, les sources épigraphiques sont peut-être celles qui nous rapprochent le plus des Romains ordinaires.

Ce tableau a priori positif des sources épigraphiques doit cependant être nuancé. Jean-Marie Lassère, dans son « Manuel d'Épigraphie romaine », introduit son chapitre sur les inscriptions funéraires païennes en notant : « *L'épigraphie funéraire est le plus souvent désespérément banale* »⁴⁴. En effet, nous avons de la chance si nous disposons du nom du défunt, de son âge, de son statut ainsi que du nom des dédicants. Il est très rare de retrouver autre chose qu'un adjectif décrivant le défunt ou des formules standardisées comme « bien

⁴¹ Que nous recouvrons tous sous l'appellation générale de « monument funéraire ».

⁴² La base de données EDCS recense plus de 100.000 inscriptions funéraires païennes.

⁴³ E. WOLFF, 2000, p. 3.

⁴⁴ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 230.

méritant » (« *bene merenti* »), « avec qui j'ai vécu sans plainte » (« *cum quo sine querella vixi* ») ou « que la terre te soit légère » (« *sit tibi terra levis* »).

Nous ne savons rien non plus du contexte de création de la majorité des épitaphes. Les chercheurs ne parviennent pas, par exemple, à déterminer dans quelles proportions les monuments funéraires⁴⁵ étaient soit fait sur demande soit provenaient d'un stock standardisé⁴⁶. Qui choisissait ce qui était écrit sur le monument et qu'en est-il des personnes illettrées souhaitant établir une dédicace ?

Si le contexte de création nous échappe, c'est également le cas du contexte d'exposition. Nombreuses sont les inscriptions qui ont aujourd'hui disparu et qui ne sont plus renseignées que par leur édition dans le CIL. Quand le monument existe encore, il a généralement été déplacé et réutilisé.

Ainsi disparaît toute information sur le lieu où il avait été originellement exposé et quels étaient les autres monuments funéraires présents à ses côtés. Dans les rares cas où l'inscription est retrouvée *in situ*, il ne subsiste souvent que les monuments en pierre sans aucune trace des corps ou des objets qui accompagnaient le défunt dans la tombe. L'incinération était la pratique principale à la fin de la République jusqu'au 2^e siècle ainsi la popularisation de l'usage des sarcophages⁴⁷. Les restes humains sont donc difficilement identifiables. Si par hasard tous ces éléments apparaissent lors de découvertes archéologiques, nous ignorerons tout de l'ensemble des rites funéraires en lien avec ce monument.

Jean Maurin rappelle que l'épitaphe n'est que l'un des produits de ces rites⁴⁸. Même si de nombreux textes décrivent le traitement des cadavres, leur exposition, le convoi funèbre et les rites de purification, il est impossible d'en faire une généralisation⁴⁹. Dans son « Introduction to the Epigraphy of Death », Graham Oliver résume le problème comme tel : « *In some respects, selecting the epigraphical evidence of tombstones may be seen as a way of isolating the evidence, of separating out the inscribed text from its context* »⁵⁰.

Au cœur même de la formulation épigraphique, il ne faut pas oublier qu'il existe des contraintes sociales et culturelles qui influencent ou limitent les propos que les dédicants

⁴⁵ Par monument, nous n'entendons pas notre définition actuelle de « monument », mais la traduction littérale du mot latin *monumentum* qui se rapporte au verbe *monere* signifiant « attirer l'attention ». Un *monumentum* est l'endroit où le souvenir du défunt est commémoré.

J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 221.

⁴⁶ E. MINTEN, 2002, p. 63.

⁴⁷ J. HUSKINSON, 2007, p. 323-333.

⁴⁸ J. MAURIN, 1984, p. 193-196.

⁴⁹ J. MAURIN, 1984, p. 193-196.

⁵⁰ G. OLIVER, 2000, p. 5.

peuvent exprimer au travers de l'épithaphe. Ces contraintes peuvent varier selon les régions, mais également selon la relation entre le défunt et ceux qui le commémorent.

Il est aussi important de se demander quelle catégorie de la population était concernée par la production d'épithaphe. Ian Morris souligne que s'il y a probablement une surreprésentation d'individus plus aisés, il est malgré tout défendu par la plupart des historiens que l'épigraphie funéraire était une forme de commémoration abordable par les plus modestes⁵¹. Maureen Carroll⁵², Janet Huskinson⁵³ et Christian Laes⁵⁴ sont tous assez réservés et pensent que les épithaphe en pierre n'étaient pas accessibles aux plus pauvres. Christian Laes estime qu'une simple sépulture devait coûter environ 120 sesterces, ce qui équivalait à trois mois de salaire pour un ouvrier non-qualifié⁵⁵. Ceux qui n'avaient pas les moyens de s'offrir une épithaphe en pierre pouvaient en recevoir une en bois, en plâtre, en gypse, en poterie ou directement être enterrés dans des fosses communes⁵⁶. Comme la majorité de la population vivait à la campagne alors que l'essentiel de la production épigraphique est d'origine citadine, Christian Laes y voit la preuve que le nombre d'épithaphe qui nous sont parvenues ne représentent qu'une minorité en regard de la population de l'Antiquité romaine dans son ensemble.

L'étude de Richard Duncan-Jones sur l'économie dans l'Empire romain⁵⁷ témoigne de la difficulté d'estimer le prix d'une pierre tombale. L'inflation était constante sous le Principat et a explosée à partir du 3^e siècle⁵⁸. La mention du prix sur la dédicace se fait généralement quand l'épithaphe a une grande valeur⁵⁹ mais la pratique se perd dès le 1^{er} siècle apr. J.-C⁶⁰.

Si la pratique épigraphique était abordable pour des couches plus modestes de la population, excluant cependant les plus pauvres, qu'en est-il pour les différentes cultures qui cohabitent au sein de l'Empire ? S'impliquaient-elles toutes dans la production épigraphique funéraire ? Ramsey MacMullen, dans un article intitulé « The Epigraphic Habit in the Roman Empire »⁶¹, identifie la pratique de la notation d'inscriptions sur pierre comme une pratique romaine et sa propagation dans l'Empire comme un signe de romanisation⁶². Il voit dans une

⁵¹ I. MORRIS, 1992, p. 165.

⁵² M. CARROLL, 2012, p. 43.

⁵³ J. HUSKINSON, 2007, p. 323-338.

⁵⁴ C. LAES, 2011, p. 11.

⁵⁵ C. LAES, 2011, p. 10-11.

⁵⁶ C. LAES, 2011, p. 11.

⁵⁷ R. DUNCAN-JONES, 1974.

⁵⁸ R. DUNCAN-JONES, 1974, p. 13.

⁵⁹ R. DUNCAN-JONES, 1974, p. 131.

⁶⁰ R. DUNCAN-JONES, 1974, p. 127.

⁶¹ R. MACMULLEN, 1982, p. 233-246.

⁶² R. MACMULLEN, 1982, p. 238-244.

épitaphe funéraire une adresse du dédicant à l'ensemble de la communauté et en conclut : « *Apparently the rise and fall of the epigraphic habit was controlled by what we can only call the sense of audience* »⁶³. Les habitants de l'Empire se voyaient dans un monde dont l'existence était garantie, permettant ainsi à leurs paroles et leur mémoire de continuer à vivre pour de longues années. Avec les crises de la fin de l'Empire, cette position change, selon Ramsey MacMullen, et la pratique épigraphique régresse⁶⁴.

Elizabeth Meyer reprend cette idée d'un « *sens of audience* », mais en le voyant comme une valeur que les dédicants accordaient à la romanisation et plus précisément au statut de citoyen romain⁶⁵. Elle n'envisage pas la romanisation comme l'unique motivation pour l'élaboration d'une inscription, mais comme le moteur principal⁶⁶. Ce moteur expliquerait par exemple le pic de production épigraphique en Afrique au 2^e siècle apr. J.-C. et sa chute brutale au 3^e siècle, quand l'édit de Caracalla en 212 rend le statut de citoyen romain moins désirable⁶⁷. Dans le cas des commémorations d'enfants, Elizabeth Meyer admet que le besoin d'expression du statut de citoyen romain comme le moteur principal devient moins vraisemblable⁶⁸. Elle ajoute : « *and this is one very good reason why the commemoration of children is notably under-representative of their true numbers* »⁶⁹.

Ces considérations que nous venons d'énoncer ne visent pas à montrer que l'épigraphie latine est remplie de biais et limitations qui empêchent toutes études possibles de celles-ci. Cela signifie qu'il ne faut pas voir dans les sources épigraphiques un échantillon représentatif de l'ensemble de la population de l'Empire romain et de ses pratiques. Il est par contre possible d'étudier, à l'intérieur même de cet échantillon en partie biaisé, le poids qu'occupaient les enfants et la manière avec laquelle ils étaient commémorés.

Comment avons-nous mobilisé ces sources épigraphiques et lesquelles seront précisément étudiées ? Notre mémoire se fondera sur les inscriptions recensées sur la base des données épigraphiques EDCS (« Epigraphische Datenbank Clauss-Slaby »). Cette base de données n'est pas exhaustive et contient parfois des erreurs de transcriptions ou des inscriptions en doublons, mais son but ultime reste le recensement de l'ensemble des inscriptions latines. Le développement de bases de données d'inscriptions latines de plus en plus exhaustives et interactives offre un bel avenir aux futures études en Antiquité.

⁶³ R. MACMULLEN, 1982, p. 246.

⁶⁴ R. MACMULLEN, 1982, p. 246.

⁶⁵ E. MEYER, 1990, p. 74.

⁶⁶ E. MEYER, 1990, p. 83.

⁶⁷ E. MEYER, 1990, p. 89-91.

⁶⁸ E. MEYER, 1990, p. 83.

⁶⁹ E. MEYER, 1990, p. 83.

Au jour de l'entame de nos recherches, EDCS compte plus d'un demi-million d'inscriptions⁷⁰. Il est possible de filtrer ces 500.000 inscriptions en fonction des provinces ou régions d'origine, des cités, de leur datation, de leur type ou des mots-clés qu'elles contiennent. Ainsi, même si EDCS n'est pas exempte d'erreurs, les opportunités qu'elle offre sont trop importantes que pour être ignorées. Dans le cadre de notre mémoire, comment avons-nous utilisé ce moteur de recherche et quelle est la fiabilité de cette méthode ?

Nous avons d'abord filtré les résultats pour ne recevoir que les inscriptions funéraires. En cochant les types d'inscriptions « tituli sepulcrales », nous passons d'un demi-million à un peu plus de 170.000 inscriptions⁷¹. Il est possible que des inscriptions funéraires n'aient pas été recensées dans la base de données comme des « tituli sepulcrales » mais cela ne nous a pas empêché de disposer d'un échantillon de plus de 170.000 inscriptions qui sont, elles, presque certainement des inscriptions funéraires. Dans le cadre de nos recherches, nous avons été amenés à passer en revue 34.529 inscriptions funéraires⁷² et nous n'avons trouvé pratiquement aucun cas d'inscriptions mentionnées comme funéraires alors qu'elles ne l'étaient pas.

Le second filtre appliqué est celui des inscriptions chrétiennes. Environ 52.000 sur les 170.000 inscriptions initiales seraient ainsi éliminées. Ce second filtre est un peu plus problématique que le premier parce qu'il est parfois difficile d'identifier si l'épithaphe est chrétienne ou non. Lorsqu'aucune datation ne peut être émise, l'estimation ou non du caractère chrétien de l'inscription se fait selon la formulation. Or, une formulation a priori païenne, comme « *Dis Manibus* », peut être utilisée, dans certains cas, longtemps après l'avènement du christianisme. Lorsque le caractère chrétien de l'inscription est incontestable, nous n'avons constaté que de rares cas où l'épithaphe n'était pas renseignée comme telle.

Sur 52.597 inscriptions au moment de nos recherches dans EDCS indiquées comme funéraires et chrétiennes, 13.236 reprennent les mots « *in pace* », une formulation typiquement chrétienne. Pour les 117.812 inscriptions funéraires qui ne sont pas recensées comme chrétiennes, 42 seulement reprennent cette formulation⁷³. Des erreurs peuvent donc se glisser dans la base de données mais elles ne paraissent pas suffisamment importantes pour décrédibiliser tous les résultats obtenus.

En excluant les inscriptions funéraires chrétiennes, nous nous retrouvons avec un échantillon de 117.812 inscriptions. Nous avons appliqué un troisième et dernier filtre, celui de la mention de l'âge. En nous basant sur les deux manières les plus courantes d'indiquer un

⁷⁰ 518.368 inscriptions le 9 mai 2019.

⁷¹ 170.409 inscriptions le 9 mai 2019.

⁷² Nous y reviendrons.

⁷³ Recherches effectuées le 9 mai 2019.

âge (« *vixit annos ...* » et « *annorum...* »), nous avons introduit comme mots-clés dans le moteur de recherche les termes « *vixit* » et/ou « *annorum* ». Cette méthode est-elle fiable ?

Hanne Nielsen, dans un article de 1997 sur les épithètes des épitaphes à Rome, estime la proportion d'indications d'âge à 34% sur un échantillon d'un peu plus de 3.000 inscriptions⁷⁴. Sur 29.250 inscriptions, Christian Laes obtient un résultat relativement similaire avec 33%⁷⁵. Les deux chercheurs semblent avoir pris en compte les inscriptions chrétiennes. Lorsque nous utilisons nos deux mots-clés sur les 73.476 inscriptions païennes et chrétiennes d'EDCS à Rome, nous obtenons un rapport de 29%.

Christian Laes s'est également intéressé aux mentions de l'âge en Lucanie et dans le Bruttium. En prenant les inscriptions païennes et chrétiennes⁷⁶, il obtient 64% d'indication d'âge (320 sur un total de 500)⁷⁷. À partir d'EDCS, nous obtenons un rapport légèrement inférieur de 58% (403 sur un total de 696). Il existe des différences entre nos résultats et ceux d'autres chercheurs, mais ces variations ne vont pas au-delà de 6% et se basent sur des tailles différentes d'échantillons.

Une autre opération qui peut être faite afin d'évaluer la fiabilité de notre méthode est de compter une par une les inscriptions mentionnant un âge pour quelques cités et comparer ces résultats avec notre recherche automatique dans EDCS. Nous avons sélectionné un échantillon-test de seize cités au hasard dans les différentes provinces de l'Empire. Ces seize cités devaient avoir laissé au moins cent inscriptions funéraires.

Cités	Provinces/Régions	Inscriptions funéraires	Inscriptions indiquant un âge (recherche automatique)	Inscriptions indiquant un âge (identifiées une par une)
Andematunum	Belgique	147	3 (2%)	3 (2%)
Cemelenum	Alpes ⁷⁸	105	6 (6%)	7 (7%)
Arelate	Narbonnaise	231	67 (29%)	68 (29%)

⁷⁴ H. NIELSEN, 1997, p. 175.

⁷⁵ C. LAES, 2012, p. 97.

⁷⁶ C. LAES, 2012, p. 96.

⁷⁷ C. LAES, 2012, p. 97.

⁷⁸ Alpes cottiennes, Alpes grées, Alpes maritimes et Alpes pennines.

Burdigala	Aquitaine	310	178 (57%)	184 (59%)
Iader	Dalmatie	205	51 (25%)	49 (24%)
Brixia	Vénétie	245	54 (22%)	53 (22%)
Pola	Istrie	359	62 (17%)	52 (14%)
Beneventum	Apulie	320	144 (45%)	118 (37%)
Capua	Campanie	413	130 (31%)	114 (28%)
Lara de los Infantes	Tarraconaise	111	68 (61%)	68 (61%)
Catina	Sicile	109	79 (72%)	79 (72%)
Volubilis	Maurétanie tingitane	277	190 (69%)	184 (66%)
Corduba	Bétique	230	150 (65%)	155 (67%)
Tubusuptu	Maurétanie césarienne	181	160 (88%)	165 (91%)
Calama	Afrique proconsulaire	144	137 (95%)	137 (95%)
Theveste	Afrique proconsulaire	425	391 (92%)	392 (92%)
Total		3812	1875 (49,2%)	1826 (47,9%)

Comme ce tableau l'indique, des différences existent mais elles sont minimes. Lorsque les inscriptions identifiées une par une indiquant un âge excèdent celles obtenues automatiquement, cela signifie que d'autres formulations que « *vixit annos* » ou « *annorum* » ont été utilisées pour indiquer l'âge. À Arelate, certaines épitaphes utilisent la formulation « *obiti annos* »⁷⁹ ou « *obiti in anno* »⁸⁰. Cependant, ces formulations restent rares. Il peut

⁷⁹ CIL 12, 690.

arriver qu'une inscription soit mutilée et ne reprenne pas un des deux mots-clés « *vixit* » ou « *annos* », mais que d'autres éléments rendent évidente l'annotation de l'âge.

Dans d'autres cités comme Beneventum ou Capua, la quantité de mention de l'âge obtenue avec le moteur de recherche excède celle vérifiée une par une. Cela est généralement dû aux inscriptions entre époux dans lesquels la durée de l'union est indiquée sans celle de la durée de vie. Ainsi, quelques inscriptions comprennent les mots « *quae mecum vixit* » ou « *cum vixit* », mais ne se rapportent pas à l'indication de l'âge d'une personne.

En se basant sur le total des 3.812 inscriptions de notre échantillon-test, le taux d'indication de l'âge est de 49,2% lorsque le calcul est fait à partir des deux mots-clés et de 47,9% quand les inscriptions sont vérifiées une par une. Sur base de cet échantillon, notre méthode engendre un taux d'annotation de l'âge, supérieur de 1,3% à ce qu'il devait réellement être. À grande échelle, cette méthode paraît donc suffisamment fiable. À l'échelle d'une cité, la fiabilité de cette méthode peut diminuer occasionnellement. Le cas extrême de notre échantillon-test est Beneventum avec un taux d'indication d'âge de 8% supérieur à ce qu'il devrait être.

Trois filtres ont donc été appliqués à nos recherches dans EDCS. Des 518.368 inscriptions initiales, nous sommes passés à un échantillon final au moment de nos recherches de 46.770 inscriptions funéraires païennes qui mentionnent un âge. Les ajouts ultérieurs d'inscriptions ne devraient pas bouleverser nos conclusions étant donné que nous présentons systématiquement des données relatives par rapport à l'échantillon disponible à cette période.

1.5. LA STRUCTURE DE NOTRE ÉTUDE

Quel était le traitement des enfants au sein de l'épigraphie funéraire latine ? La réponse à cette question s'effectuera en trois parties. La première abordera la question de l'indication de l'âge qui, nous le verrons, est directement liée à la place de l'enfant dans les épitaphes. Dans cette partie, nous avons mobilisé toutes les inscriptions funéraires païennes recensées dans EDCS. Nous avons également passé en revue les 34.529 inscriptions présentes sur EDCS au moment de nos recherches, qui mentionnent un âge c'est-à-dire l'ensemble des inscriptions à indication de l'âge dans l'Empire à l'exception de Rome (12.241 inscriptions). Sur ces 34.529 inscriptions, nous avons identifiés chaque enfant de 0 à 14 ans en retenant leur lieu d'origine, leur référence dans au moins une édition scientifique et l'âge précis de l'enfant

⁸⁰ CIL 12, 765.

quand celui-ci avait moins de 1 an. Le résultat est l'identification de 5.215 enfants dont la liste est disponible en annexe.

La deuxième partie de notre travail se concentrera sur deux régions en particulier : la Lucanie et le Bruttium (région III) et la Transpadane (région XI). Nous y avons repris l'ensemble des enfants de 0 à 14 ans identifiés dans ces deux régions pour un total de 109 inscriptions funéraires. Cette fois-ci, de nombreuses variables ont été identifiées pour chaque inscription : la cité, la datation éventuelle, le type de monument, sa taille, l'âge et le sexe de l'enfant, son statut, l'identité des dédicants, mais aussi le nombre de mots disponibles, le nombre et les types d'épithète, la précision dans les âges en mois, jours et heures et finalement si l'enfant est commémoré avec un autre individu. Nous nous efforcerons dans cette deuxième partie, que nous pourrions décrire comme « quantitative », de croiser ces variables entre elles afin d'identifier des motifs et des tendances de commémorations.

Finalement, une troisième partie reprendra les 109 épitaphes de nos deux régions en s'arrêtant sur les inscriptions les plus exceptionnelles qui n'avaient pas pu être abordées dans une partie plus quantitative. Cette troisième approche, qualitative cette fois, permettra de tantôt renforcer des observations faites en deuxième partie, tantôt de présenter des éléments nouveaux.

Fort de ces trois approches, nous pourrons alors présenter ce que nous pensons avoir été le traitement des enfants au sein de l'épigraphie funéraire et la place qu'ils y occupaient.

2. L'INDICATION DE L'ÂGE SUR LES ÉPITAPHES

La première évidence à laquelle arrivera tout chercheur qui s'intéresse aux sources épigraphiques sur les enfants est qu'il est impossible, à l'exception notable du terme « *infans* », d'identifier des enfants autrement que par l'indication de l'âge. Cette constatation paraît évidente. Nous aurions pourtant pu déceler des traitements spécifiques dans le texte funéraire ou des noms utilisés qui ne peuvent faire allusion qu'à un enfant. « *Infans* », le seul terme quasi exclusivement réservé aux enfants, ne se retrouve qu'à environ 173 reprises sur plus de 100.000 inscriptions funéraires païennes⁸¹. Rien n'indique non plus dans les formulations générales qu'il pourrait s'agir d'un enfant plutôt que d'un adulte. À partir du moment où l'enfant est commémoré par ses parents, nous ne distinguerons pas de différence claire de traitement selon qu'il ait 7 ou 27 ans, par exemple.

*D(is) M(anibus) / M(arco) Aur(elio) Philoca/lo filio dulcissimo /
bene merenti **qui vixit** / **ann(os) VIII** mens(es) V d(ies) XV Aur(elius) /
Hermadion et Anton(ia?) / Philtate parentes / infelicissim(i)*
CIL 6, 13178

*L(ucio) Munatio Galliano / **vix(it) ann(os) XXXV** / m(enses) V
L(ucius) Munatius Entregthes / et Munatia Calliste / parentes infelicissimi /
filio pientissimo / b(ene) m(erenti) f(ecerunt)*
CIL 10, 5266

Pour nous assurer de n'avoir que des enfants, nous sommes donc obligés de ne nous baser que sur les inscriptions mentionnant l'âge. Quelle est alors la proportion d'inscriptions indiquant un âge au sein des inscriptions funéraires ?

Sur les 116.481 inscriptions funéraires païennes recensées sur EDCS en mai 2019, environ 49,3% mentionnent un âge contre 50,7% n'en mentionnant pas. Cela signifie que nous laissons de côté la moitié de l'ensemble des inscriptions funéraires. Ce n'est pas un

⁸¹ Nous avons introduit le mot-clé « *infan* » dans le moteur de recherche EDCS avant de consulter une par une les inscriptions et éliminer celles qui ne se rapportaient pas à un enfant.

problème en soit, l'échantillon des inscriptions mentionnant un âge restant énorme. Il faut cependant être certain qu'en ne prenant que les inscriptions indiquant l'âge, nous n'avons pas introduit un biais dans notre échantillon. Autrement dit, les deux catégories d'inscriptions, sans âge et avec âge, sont-elles parfaitement équivalentes ?

Cette question, nous ne l'avons retrouvée nulle part dans la littérature scientifique. Sans pouvoir affirmer qu'aucun historien ne s'est jamais consacré à la question épineuse de l'indication des âges, il est certain que cette question est largement évitée. Certaines parties ont été abordées, notamment l'arrondissement des âges⁸², mais l'étude de l'indication de l'âge en elle-même reste un champ relativement vierge. Tout en gardant les enfants comme thématique d'étude, nous nous voyons donc obligés de consacrer une large partie de ce mémoire à l'enquête sur cette indication de l'âge. Nous le verrons, celle-ci réservera bien des surprises.

2.1. LES CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DE L'INDICATION DE L'ÂGE

L'extrême majorité des indications d'âge se fait selon le modèle : « *vixit annos* » (48.284 inscriptions) suivis de « *annorum* » (9.415 inscriptions). D'autres manières d'indiquer l'âge comme à Arelate sont rares. Les années sont généralement écrites en chiffre romain et plus rarement en toutes lettres. L'âge des plus jeunes est occasionnellement renseigné par un substantif (*anniculus*, *bimus*, *trimus*, etc.).

Le plus grand recensement d'âge vient du hongrois János Szilágyi qui a, dans les années 60, recueilli plus de 20.000 indications d'âge dans les provinces de l'Ouest et à Rome⁸³.

Nous reviendrons dans la deuxième partie de ce mémoire sur les données obtenues à partir des travaux de János Szilágyi. Si avant tout, ce dernier était motivé par des questions démographiques, les résultats qu'il a obtenus ont découragé en partie les démographes. Les enfants de moins d'un an ne constituaient que 0,7% de son corpus⁸⁴ alors qu'ils devaient être la catégorie d'âge avec le plus haut taux de mortalité⁸⁵. Le nombre de centenaires et même d'individus dépassant les 120 ans paraissait également inquiétant. Il se posa alors la question de savoir à quel point nous pouvions avoir confiance dans les âges donnés sur les inscriptions ?

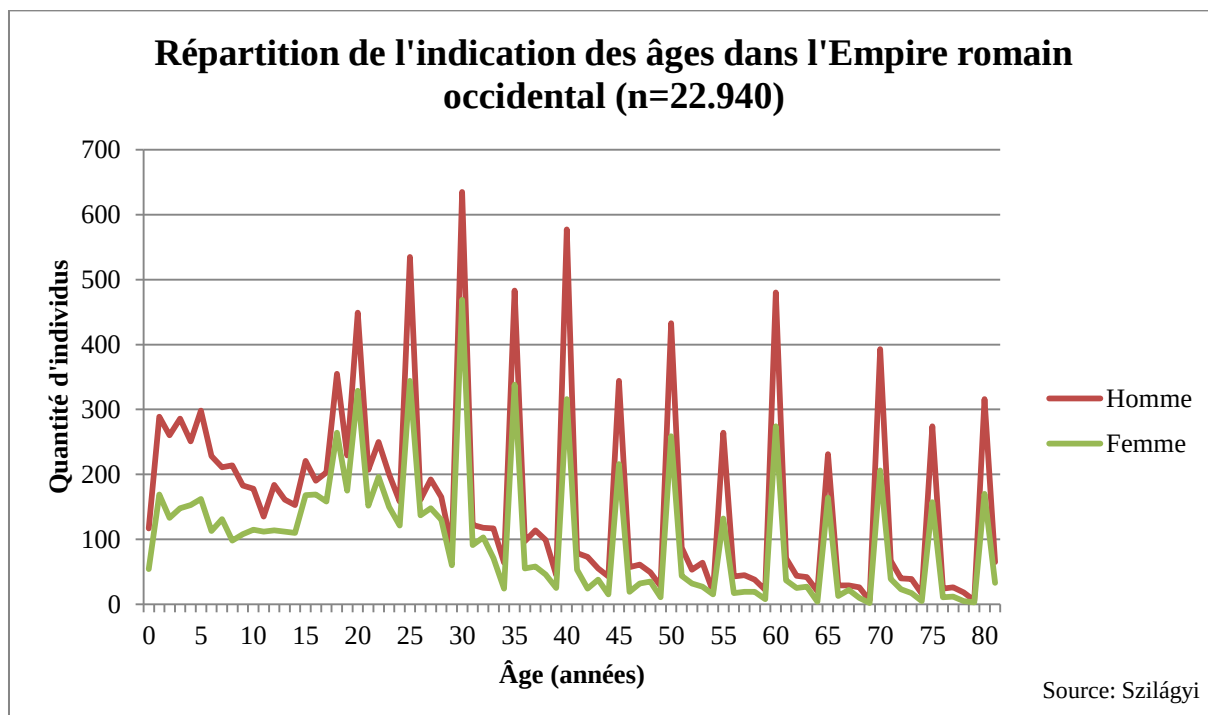
⁸² Voir par exemple R. LAURENCE, F. TRIFILO, 2012, p. 23-40 ou les travaux de Richard Duncan-Jones (R. DUNCAN-JONES, 1990, p. 79-91).

⁸³ J. SZILÁGYI, 1961-1967.

⁸⁴ 171 cas sur 22.940.

⁸⁵ Voir p. 65.

Les Romains connaissent-ils leur âge ? Richard Duncan-Jones pense que de nombreux habitants de l'Empire étaient incapables de compter, cela allant certainement de pair avec l'illettrisme⁸⁶. Christian Laes précise que dans d'autres sources, par exemple les recensements, les âges étaient généralement plus précis. Ainsi, les sources épigraphiques ne signifieraient pas obligatoirement que les Romains ne connaissaient pas précisément leur âge⁸⁷. Celui-ci aurait simplement pu être de moindre importance. Ce qui paraît probable et logique est que plus l'individu était âgé, moins il y avait de chance que son âge soit connu précisément. La mention de « *plus minus* » avant celle de l'âge se retrouve dans environ 6% des inscriptions funéraires⁸⁸, mais son occurrence n'augmente significativement qu'à partir de 25 ans⁸⁹.



Un autre élément qui est souvent mis en avant pour estimer le manque de précision des Romains dans l'indication de leur âge est la pratique de l'arrondissement. Il semble en effet exister une tendance à arrondir les années selon un multiple de cinq. Cette tendance est très claire lorsque nous reportons les données de János Szilágyi sur un graphique. Nous pouvons y

⁸⁶ R. DUNCAN-JONES, 1990, p. 91.

⁸⁷ C. LAES, 2007, p. 30.

⁸⁸ R. LAURENCE, F. TRIFILÒ, 2012, p. 25.

⁸⁹ R. LAURENCE, F. TRIFILÒ, 2012, p. 30.

voir un pic clair dès 18 ans, puis des pics encore plus importants toutes les cinq années à partir de 20 ans.

Visualiser cet arrondissement est intéressant, mais le quantifier l'est encore plus. Il est possible de chiffrer une tendance à l'arrondissement à l'aide d'un outil mis à disposition par les démographes : l'indice de Whipple. C'est un calcul statistique de l'effet d'arrondissement qui permet d'identifier une tendance à préférer les âges terminant par 0 et 5 entre les individus âgés de 23 à 62, supposant une baisse linéaire constante des effectifs à chaque âge à cette période⁹⁰. S'il n'y a aucune attraction et aucune répulsion particulière pour les âges terminant par 0 et 5, alors l'indice de Whipple (W) est de 100⁹¹ et l'effet d'arrondissement est nul. Plus l'indice se rapproche de 500, plus l'arrondissement est important. Un indice de 500 signifiant alors que tous les âges terminent par 0 ou 5. L'indice doit se lire comme ceci : si l'indice est de « 250 », cela signifie que sur 500 individus âgés de 23 à 62 ans, 250 ont un âge multiple de cinq.

Indice de Whipple à partir des données de Szilágyi (n=22.940)	
Indice de Whipple (homme)	292
Indice de Whipple (femme)	291

Appliqués aux données de Szilágyi, nous pouvons remarquer qu'hommes et femmes présentaient tous deux un très haut taux d'arrondissement. L'ONU considère que les données d'âge sur une population sont très irrégulières (« *very rough* ») si l'indice de Whipple dépasse 175⁹². Ainsi, l'indication de l'âge apparaît comme non fiable. Richard Duncan-Jones pense même que cet arrondissement ne signifie pas simplement que la population rapprochait son âge du multiple de cinq le plus proche mais que l'arrondissement est souvent à mettre en lien avec d'autres « distorsions numériques »⁹³, comme une exagération excessive de l'âge⁹⁴.

Il est dès lors tentant de retirer toute crédibilité à l'indication des âges par les Romains. En vérité, ce serait faire preuve d'empressement. Premièrement, l'indice de Whipple ne prend en compte que les 23 à 62 ans. Il paraît logique que les individus les plus jeunes fassent moins l'objet d'un arrondissement de leur âge. De plus, nous avons donné ici la moyenne de l'indice

⁹⁰ T. SPOORENBERG, 2007, p. 847.

Il existe d'autres outils de calcul statistique, et l'indice de Whipple fait lui-même parfois objet de modification, mais dans le cadre de ce mémoire sa fiabilité est amplement suffisante.

⁹¹ Nous rapportons l'indice de Whipple à 100. Il est parfois présenté sur une échelle de 0 à 5.

⁹² United Nations Demographic Yearbook, vol. 1, table 1c.

⁹³ R. DUNCAN-JONES, 1990, p. 79.

⁹⁴ R. DUNCAN-JONES, 1990, p. 79.

de Whipple pour l'ensemble de l'Empire. Il n'est pas exclu que d'importantes variations existent selon les provinces. Enfin, dans son tableau, János Szilágyi a exclu une donnée importante que nous n'avons pas encore abordée : la mention des mois, des jours et des heures.

Une estimation rapide sur EDCS montre qu'environ 6.000 inscriptions sur 48.000 mentionnant « *vixit* » renseignent au moins le mois en plus du nombre d'années⁹⁵. Le nombre de jours vécus accompagne régulièrement celui des mois. Exceptionnellement, les heures peuvent également apparaître⁹⁶. Il paraît étonnant qu'alors que les Romains faisaient preuve d'un manque d'exactitude dans leur âge, ils accordent autant d'importance à ces précisions.

Une explication possible, et avancée notamment par Christian Laes⁹⁷, est de dire que les Romains ne connaissaient pas toujours leur âge, mais bien leur date d'anniversaire⁹⁸. Ainsi, il ne serait pas si étonnant d'avoir des inscriptions qui mentionnent « *vixit plus minus* » puis donnent des indications très précises de durée de vie⁹⁹. La tradition de fêter l'anniversaire dès sa naissance aurait été une tradition romaine plutôt que grecque¹⁰⁰. Durant la célébration, des poèmes pouvaient être prononcés et des sacrifices effectués au *genius* du jubilaire¹⁰¹. Jean-Marie Lassère qualifie lui d'« *hypothèse peu probable* »¹⁰² que les familles romaines se rappelaient mieux de la date d'anniversaire que de l'année de naissance, sans en expliquer les raisons.

Que cette hypothèse soit probable ou non, il faut se demander si l'inexactitude des années se mêlait effectivement à une précision dans les mois et les jours. Durant un meeting annuel de l'« American Philological Association », Andrew Riggsby, professeur à l'Université du Texas à Austin a présenté une brève étude statistique d'indications d'âges sur un échantillon de plus de 2.000 inscriptions provenant de Rome¹⁰³. Il y calcule l'indice de Whipple pour les indications d'âges mentionnant également le mois et le jour et obtient 165 comme résultat. Il effectue le même calcul pour les inscriptions allant jusqu'à préciser l'heure

⁹⁵ Résultat obtenu en notant « *vixit* » et « *menses* » comme mots-clés dans EDCS.

⁹⁶ La question de la mention des heures est intéressante et reste en partie inexplorée. Des débats animent les historiens notamment sur l'éventuel rapport avec l'utilisation d'horoscopes. Au sein de l'indication de l'âge, la mention de l'heure reste extrêmement minoritaire. Nous n'aborderons pas cette question dans ce mémoire.

⁹⁷ C. LAES, 2012, p. 105.

⁹⁸ Cette idée, il nous semble, peut également s'appliquer à notre société actuelle. Un anniversaire est souvent un événement important qui nécessite de la préparation. Il n'est pas insensé de penser que les personnes connaissent en moyenne mieux la date d'anniversaire d'un proche que leur âge. Cette réponse varie cependant certainement selon les différentes cultures.

⁹⁹ C. LAES, 2012, p. 105.

¹⁰⁰ B. RAWSON, 2003, p. 134.

¹⁰¹ C. LAES, 2007, p. 30.

¹⁰² J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 236.

¹⁰³ A. RIGGSBY, 2014.

et recueille alors un indice de Whipple de 119, soit des données « *proches, approximatives* » selon l'ONU¹⁰⁴. Bien que Riggsby ne présente pas l'indice de Whipple pour les individus ayant uniquement des années, ces résultats montrent qu'une plus grande précision semble corrélée à une plus grande exactitude de l'âge.

Nous ne disposons pas nous-mêmes de données à grande échelle sur la durée de vie en mois, jours et heures. Cependant, nous avons pu nous appuyer sur un recensement préalablement effectué par un étudiant diplômé de l'Università degli Studi di Ferrara de l'ensemble des durées de vie de la région X, à l'exclusion des inscriptions d'Istrie¹⁰⁵. Bien que ce corpus contienne une partie d'inscriptions chrétiennes, nous avons souhaité comparer l'effet d'arrondissement des indications d'âges, avec et sans la précision du mois, du jour et/ou de l'heure. 373 individus ne disposent que de leur âge en années. Pour ceux-ci, l'indice de Whipple est de 262, soit un indice assez proche de la moyenne de l'Empire obtenu à partir de János Szilágyi. Par contre, pour les 324 autres individus ayant au moins une mention du mois, cet indice baisse à 190.

À la lumière des résultats obtenus par Riggsby et à partir des âges de la Vénétie, il semble possible d'affirmer qu'une plus grande précision dans l'âge va de pair avec une augmentation de l'exactitude de l'âge donné. Cette inexactitude ne disparaît pas mais la précision donnée dans la durée de vie correspond en général à une meilleure connaissance de l'âge de l'individu. Il apparaît que dans l'Empire romain, le phénomène d'arrondissement est grand et donc la connaissance exacte de l'âge plus faible. Cependant, cette constatation ne vaut pas pour l'ensemble du territoire et de fortes différences régionales paraissent avoir existées.

Si nous avons mis en évidence quelques caractéristiques de l'indication de l'âge chez l'adulte, ces mêmes caractéristiques chez l'enfant n'ont pas encore été abordées. Nous commencerons par nous poser la même question que pour les adultes : les Romains connaissent-ils l'âge de leurs enfants ?

¹⁰⁴ United Nations Demographic Yearbook, vol. 1, table 1c.

De 105 à 109,9, les données sont considérées comme « *fairly accurates* » et de 110 à 124,9 comme « *approximatives* ».

¹⁰⁵ P. MADDALENA, 2017.

Nous citons ici son mémoire, mais les données que nous avons extraites proviennent d'un document intitulé « *Elenco delle iscrizioni latine recanti l'età di morte nella Venetia* » et publié sur www.academia.edu. Ce document a probablement été produit à l'occasion de la rédaction de son mémoire.

2.2. L'INDICATION DE L'ÂGE ET LES ENFANTS

L'indice de Whipple n'est pas applicable pour les individus de moins de 23 ans parce qu'il n'est pas attendu, à l'inverse des 23 à 62 ans, que leur mortalité soit plus ou moins linéaire. Cependant, il est notable de constater que les mentions de « *plus minus* » (« plus ou moins ») et « *circiter* » (« à peu près ») sont quasi absentes chez les enfants¹⁰⁶. Il n'y a pas non plus de préférence marquée pour les 5 et 10 ans¹⁰⁷ et comme nous l'avons vu avec les données de János Szilágyi, les premiers pics n'apparaissent que vers 18 et 20 ans. Ces constatations sonnent en grande partie comme une évidence. Il est forcément plus facile de se souvenir de l'âge d'un enfant de 7 ans que de celui d'un adulte de 50 ans. Cependant, des préférences pour l'indication d'un âge plutôt qu'un autre n'est pas à exclure. Les parents d'un enfant de 10 ou 11 mois pourraient par exemple avoir arrondi l'âge de leur enfant à 1 an. Nous reviendrons sur cette question la deuxième partie de ce mémoire.

En ce qui concerne l'indication des mois, jours et heures, les enfants en bénéficiaient également. Il est probable qu'ils en étaient les principaux bénéficiaires. Les indications de durée de vie en Vénétie montrent que pour les individus ne bénéficiant pas de précision supplémentaire à l'âge (372), la moyenne d'âge est de 29 ans. Par contre, pour les défunts en ayant bénéficié (324), la moyenne d'âge est de 20 ans.

Dans un article sur les plus petites unités de temps mentionnées dans l'épigraphie funéraire¹⁰⁸, Franco Luciani écrit : « *Si potrebbe quindi affermare che le epigrafi con i dati biometrici così precisi (cioè fino alla frazione dell'ora) si riferiscono in netta prevalenza a bambini, in particolare di età inferiore ai 10 anni* »¹⁰⁹. Sans qu'elle leur soit exclusive, il y a donc, dans l'indication précise de l'âge, une préférence pour les enfants. Rappelons aussi que cette précision de l'âge va généralement de pair avec une meilleure exactitude des années. Cette préférence s'arrête-t-elle à la précision ou concerne-t-elle également l'indication de l'âge en général ?

Hanne Nielsen, dans un article consacré aux épithètes dans les inscriptions funéraires a sélectionné un échantillon aléatoire de 3.797 épitaphes à Rome et conserve les 3.181 dont elle pouvait identifier les relations entre le défunt et le dédicant¹¹⁰. Lorsqu'un époux ou une épouse dédie une inscription à son conjoint, l'âge est mentionné dans 24% du temps

¹⁰⁶ C. LAES, 2007, p. 30.

¹⁰⁷ C. LAES, 2007, p. 30.

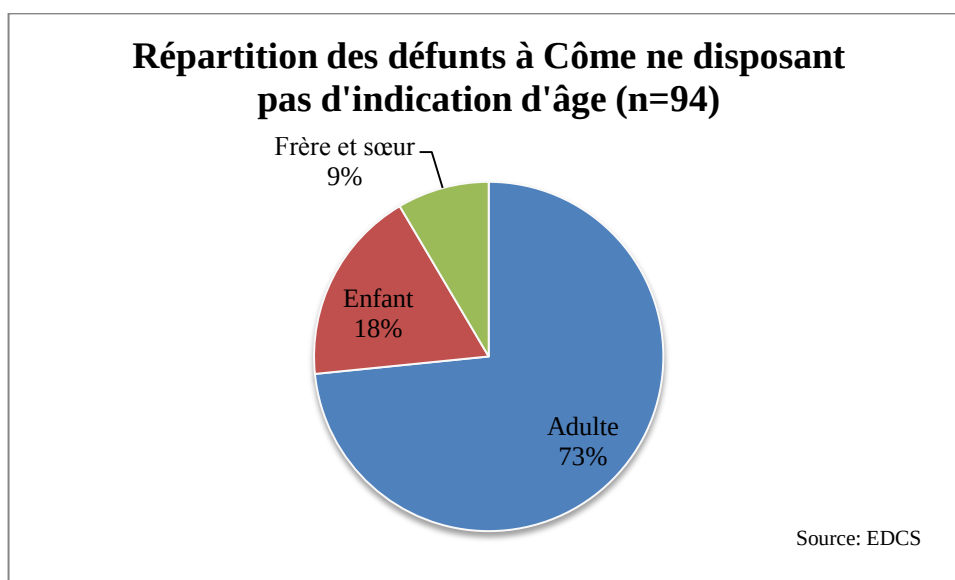
¹⁰⁸ Par exemple : *uncia* (douzième d'heure), *scripuli* (vingt-quatrième d'heure), *minuta* (six minutes de nos minutes actuelles).

¹⁰⁹ F. LUCIANI, 2009, p. 139.

¹¹⁰ H. NIELSEN, 1997, p. 170-171.

(227/932)¹¹¹. Quand un parent dédie une inscription à son enfant, l'indication de l'âge monte à 68% (461/679) et 60% pour les « *foster-child* »¹¹² (86/144)¹¹³.

Lors de nos propres recherches dans la cité de Comum en Transpadane, nous sommes tombés sur des résultats à peu près similaires¹¹⁴. Les individus ne disposant pas d'une indication d'âge sont à 73% des adultes, contre 18% pour les enfants. Ceux disposant d'une indication sont à 68% des enfants et 32% des adultes. Par « adulte », nous avons entendu les relations entre époux, d'enfant vers un de ses parents ou d'ami vers un autre ami. La catégorie « enfant » concerne les dédicaces effectuées par un parent à son enfant, un proche à son petit-fils, neveu, etc. ou un adulte sans relation biologique à l'attention de son esclave ou l'enfant dont il est le tuteur. Cette catégorie ne se limite donc pas aux enfants de moins de 15 ans.



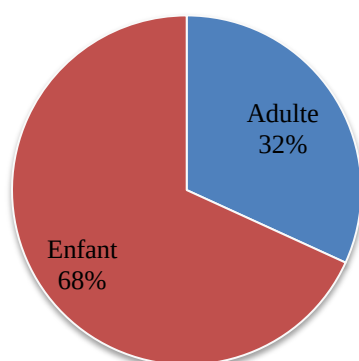
¹¹¹ H. NIELSEN, 1997, p. 175.

¹¹² Il n'y a pas vraiment de traduction équivalente en français. Il est question des situations où un adulte s'occupe d'un enfant dont il n'est pas le père ou la mère biologique.

¹¹³ H. NIELSEN, 1997, p. 175.

¹¹⁴ Sur base des 160 inscriptions funéraires païennes alors disponible sur EDCS.

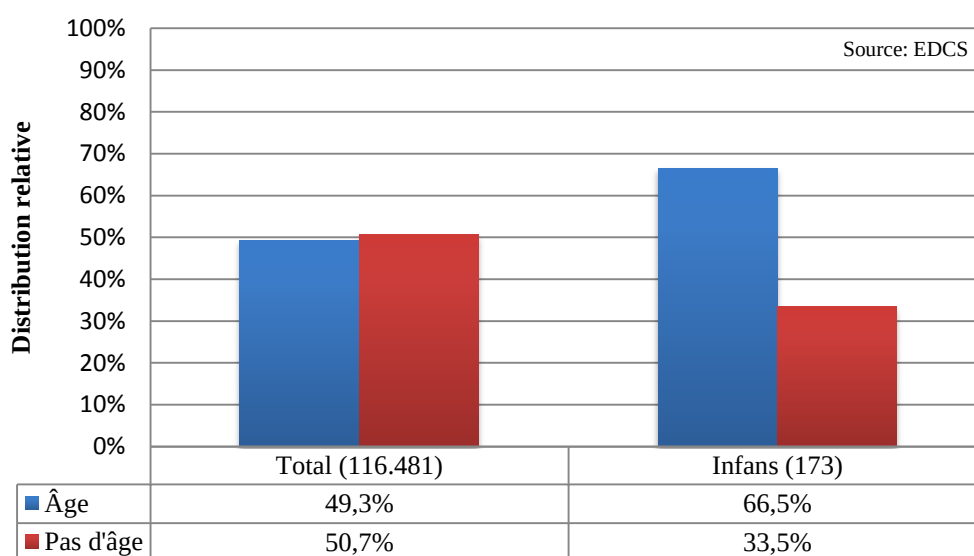
Répartition des défunts à Côme disposant d'indication d'âge (n=22)



Source: EDCS

À priori, il paraît impossible d'effectuer la même comparaison entre l'indication d'âge et l'absence d'indication d'âge pour les enfants de moins de 15 ans. Comment s'assurer que les individus dont l'âge n'est pas mentionnés ont effectivement moins de 15 ans ? Le seul mot-clé qu'il nous paraît possible d'utiliser est « *infans* ». Comme nous l'avons vu dans l'introduction, *infans* est réservé en quasi-majorité aux enfants les plus jeunes et seuls deux *infantes* semblent avoir eu plus de 13 ans¹¹⁵.

Proportion de l'indication d'âge entre le total des inscriptions funéraires et celles dédiées aux *infantes*



¹¹⁵ Voir p. 11.

La répartition de l'ensemble des inscriptions funéraires païennes sur EDCS (n=116.481) entre l'indication de l'âge et son absence est presque parfaite. L'absence d'indication l'emporte à seulement 1,4%. En revanche, l'indication de l'âge l'emporte en grande majorité (66,5%) dans les inscriptions dédiées à un *infans*. C'est d'autant plus marquant que le mot *infans* en lui-même définit déjà l'individu comme étant un jeune enfant. Une conclusion importante doit être tirée de l'ensemble de ces constatations : les enfants sont surreprésentés dans les inscriptions indiquant un âge.

Comment pouvons-nous interpréter cette préférence ? Un consensus chez les chercheurs est de dire que l'indication de l'âge chez l'enfant doit être vue comme une marque de tristesse et de peine¹¹⁶. La précision dans l'âge est interprétée comme une expression de douleur de leur perte : « *Epitaphs for children were noticeably precise in relation to age, but this is to be interpreted symbolically as an expression of grief after the death of a beloved child* »¹¹⁷ écrit Christian Laes. Franco Luciani, dans son article sur les plus petites unités de temps dans l'épigraphie, voit dans la grande précision de l'âge des enfants la marque d'un soin apporté à l'építaphe et ainsi une manière de montrer à quel point le parent tenait à son enfant¹¹⁸.

Cette interprétation symbolique a certainement du sens. Pouvons-nous la mettre en parallèle avec notre culture actuelle ? Combien de fois n'entendons-nous pas un jeune enfant répondre, quand nous lui demandons son âge : « J'ai 7 ans et demi ». Il arrive également qu'il rappelle qu'il aura « presque » tel âge ou mentionne son nombre de mois. Jamais nous n'entendrons un adulte répondre : « J'ai 32 et demi ». L'âge est très important chez les jeunes enfants et chaque nouvelle année est souvent attendue avec impatience. Il est possible de penser que cela était la même chose pour les petits Romains dans l'Antiquité. En rappelant l'âge sur les építaphes, les parents honorent leur enfant d'un élément auquel ces derniers étaient peut-être très attachés. Tout ceci reste de l'ordre de la spéculation en partie motivée par nos conceptions actuelles de l'enfance. Pour l'heure, il est suffisant de conclure que l'indication de l'âge est favorisée chez les individus les plus jeunes.

Ce chapitre avait débuté en expliquant que le seul moyen d'étudier les enfants au travers de l'épigraphie était de se baser sur les inscriptions indiquant l'âge. Nous avons également rappelé l'importance d'identifier un éventuel biais dans ce choix d'échantillon,

¹¹⁶ C. LAES, 2007, p. 32.

¹¹⁷ C. LAES, 2011, p. 281.

¹¹⁸ F. LUCIANI, 2009, p. 130.

identification que les chercheurs avaient rarement effectuée. La question était pour rappel : « Les deux catégories d'inscriptions, sans âge et avec âge, sont-elles parfaitement équivalentes ? ». La réponse est « non ».

Lorsque le chercheur s'intéresse aux enfants à travers l'épigraphie, qu'il présente sa proportion par rapport aux adultes ou sa répartition dans les différentes régions de l'Empire, il doit avoir conscience qu'il opère avec des sources favorisant les enfants. Quand, dans un chapitre consacré à l'âge de la mort dans les épitaphes, Maureen Carroll rapporte le pourcentage d'enfants de moins de 10 ans à Rome, établi par Brent Shaw¹¹⁹, elle écrit : « *Brent Shaw calculated that 27.7 per cent of funerary inscriptions with an age indication from Rome were for children below the age of ten years, demonstrating clearly that children are not under-represented there in the epigraphic record* »¹²⁰. Même si cela s'avère exact, c'est une conclusion qu'elle n'est pas « en droit » de faire. Seuls environ 39% sur les plus de 30.000 inscriptions funéraires païennes à Rome indiquent un âge. Il est possible qu'avec les 61% d'inscriptions restantes, la proportion d'enfants de moins de 10 ans soit grandement réduite.

Que pouvons-nous conclure à ce stade de notre enquête ? L'indication de l'âge est a priori non fiable en raison de l'extrapolation et de l'arrondissement des âges régulièrement pratiquée. Cependant, ce n'est probablement pas le cas à tous les âges. Il est quasiment certain que l'indication des âges des individus les plus jeunes était nettement plus fiable. Les plus jeunes bénéficient le plus souvent d'une précision dans la durée de vie avec les mois et les jours. Or, des indices tendent à démontrer qu'une plus grande précision de la durée de vie va de pair avec une meilleure exactitude des années¹²¹. Nous avons finalement démontré que l'indication de l'âge favorisait en partie les enfants au détriment des adultes. Fort de ces constatations, nous pourrions nous arrêter là et commencer à travailler sur notre corpus d'inscriptions funéraires. Ce serait oublier un élément important de notre argumentation. Depuis le début, nous sommes partis du principe que la pratique de l'indication de l'âge en elle-même était similaire dans toutes les provinces, régions et cités de l'Empire. Pourtant, des indices tendent à démontrer que c'était loin d'être le cas.

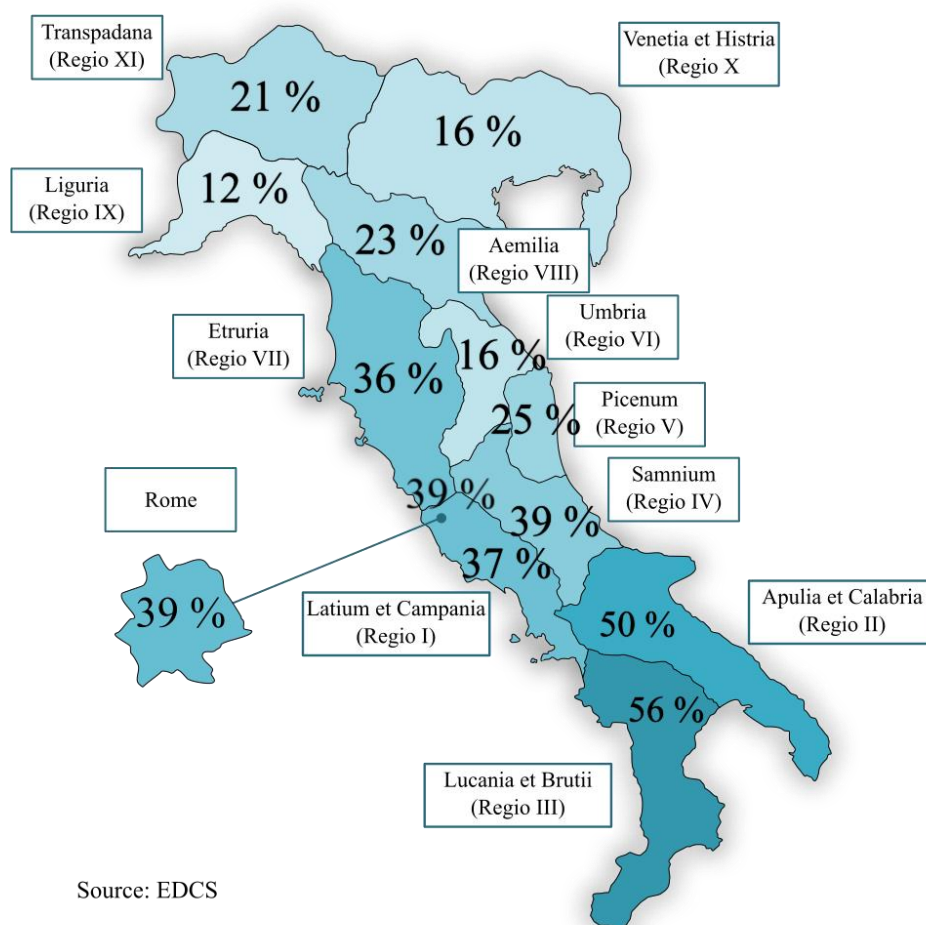
2.3. LES VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES

¹¹⁹ B. SHAW, 1991, p. 66–90.

¹²⁰ M. CARROLL, 2018, p. 208.

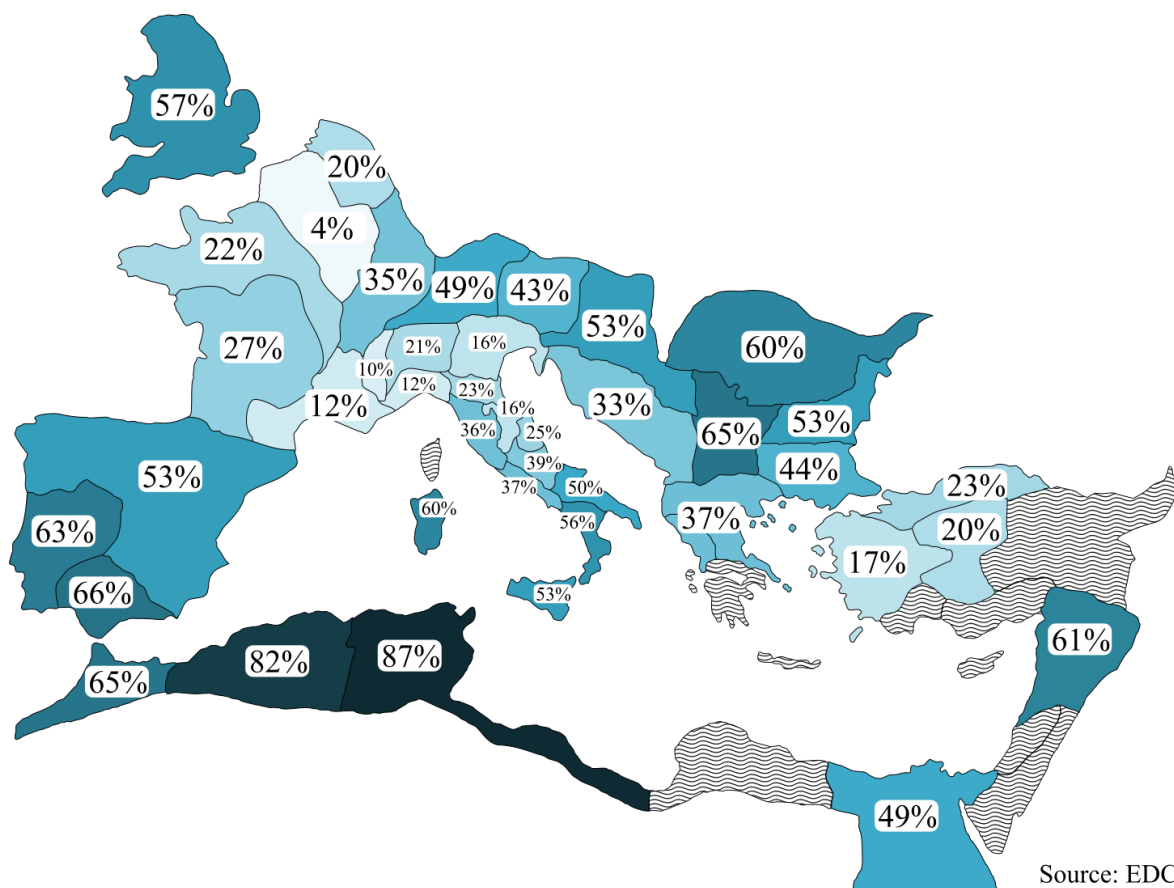
¹²¹ La présentation d'Andrew Riggsby et l'étude de l'arrondissement en Vénétie montrent un moindre arrondissement chez les adultes dont la durée de vie est donnée avec plus de précision.

Représentation en pourcentage des inscriptions funéraires ayant une indication d'âge en Italie



Un coup d'œil rapide à la répartition des rapports entre les inscriptions sans ou avec indication d'âge montre de fortes différences régionales en Italie. En Ligurie, 12% des inscriptions funéraires comportent une indication d'âge contre 56% dans le Bruttium et en Lucanie. Non seulement nous observons de fortes différences, mais celles-ci semblent se répartir selon un axe nord-sud. C'est au nord de l'Italie que nous retrouvons les pourcentages d'inscriptions funéraires avec une indication d'âge les plus basses. Dans le centre de l'Italie, ces pourcentages montent dans la trentaine avant d'atteindre les 50% uniquement dans les deux régions les plus au sud. Le caractère surprenant de ces données nous amène à nous interroger sur cette même distribution dans le reste de l'Empire.

Représentation en pourcentage des inscriptions funéraires ayant une indication d'âge dans l'Empire



Source: EDCS

L'étrange répartition des inscriptions comportant un âge que nous constatons en Italie se retrouve en partie dans le reste de l'Empire¹²². La Sardaigne et la Sicile ont des données proches des deux régions d'Italie du Sud, respectivement 60 et 53%. C'est en descendant plus au Sud encore que nous retrouvons les plus hauts pourcentages. 82% des inscriptions funéraires de Maurétanie césarienne mentionnent un âge contre 87% en Afrique proconsulaire, le plus haut taux de tout l'Empire. Ces chiffres diminuent selon que nous nous éloignons à l'ouest de l'Afrique proconsulaire, puis que nous remontons vers le Nord en direction de l'Espagne jusqu'aux Gaules. L'impression générale que nous pouvons nous faire de ces données est que la tradition d'indiquer l'âge dans les épitaphes est à son haut en Afrique proconsulaire et diminue progressivement plus nous nous en éloignons.

Cependant, les données obtenues dans une grande partie des autres provinces viennent contredire cette observation. Tout d'abord, les provinces de l'est ne présentent aucune

¹²² Les provinces grisées sont celles pour lesquels nous ne disposons pas d'au moins 100 inscriptions funéraires au total, rendant les résultats trop aléatoires.

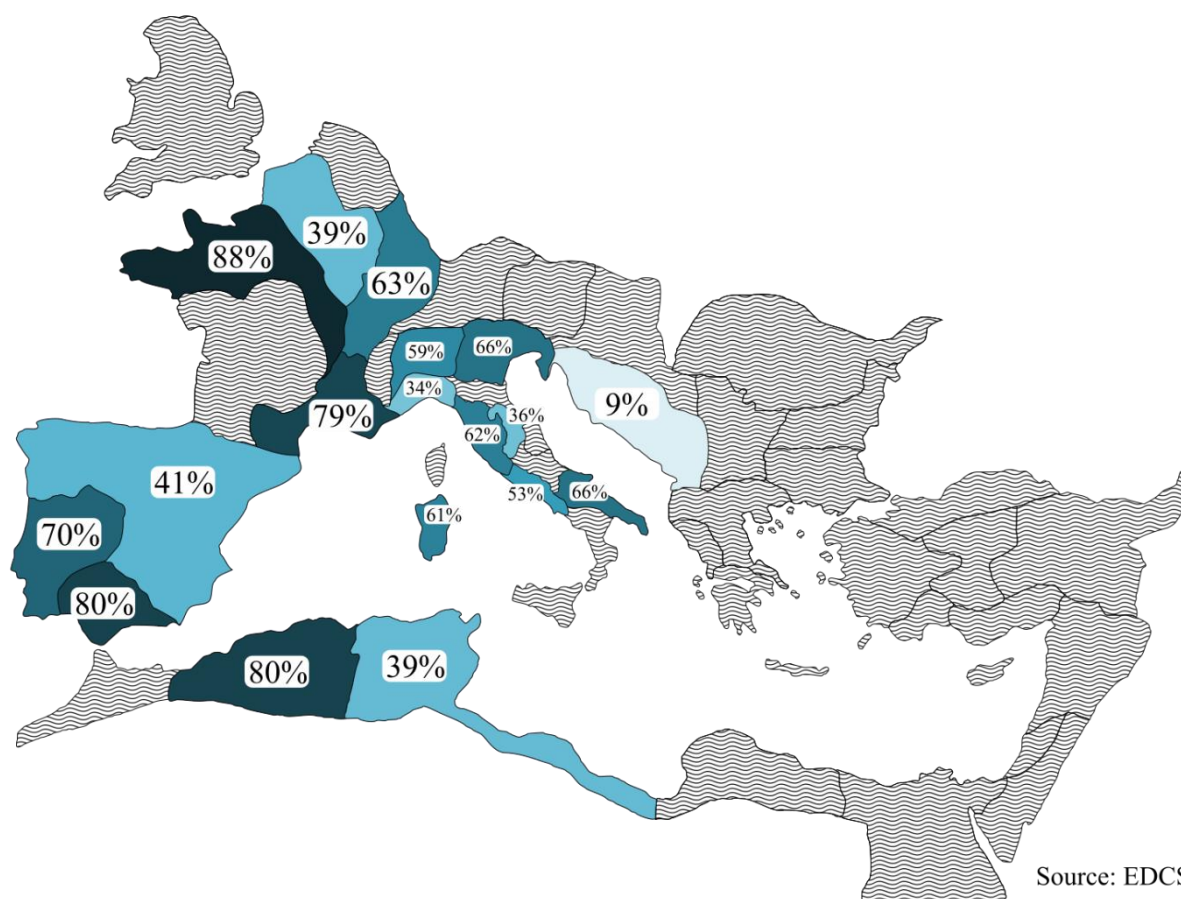
corrélation géographique marquante. Ces résultats restent intéressants à étudier mais le latin n'étant pas la langue véhiculaire dans ces provinces, ils sont loin de donner une bonne représentation de la population. Ces épitaphes seront plutôt le fait de migrants et de militaires, originaires de l'Ouest. Il reste le problème des provinces aux frontières de l'Empire qui présentent aussi des pourcentages d'inscriptions funéraires avec une indication d'âge « anormalement » haut, notamment la Bretagne avec ses 57%. Une explication possible tient dans le fait que les militaires pouvaient se trouver en surreprésentation dans ces provinces. Or, il s'agit de la catégorie de la population de l'Empire romain qui notait avec la plus grande fréquence son âge sur les épitaphes¹²³.

Ces « anomalies » dans la répartition de la fréquence d'indication d'âge sont en partie explicables mais ne pourront pas être résolues sans une étude plus approfondie que nous n'avons pas le temps d'effectuer. En attendant, une impression persiste que la tradition de noter l'âge était à son plus fort en Afrique proconsulaire et allait en diminuant plus on s'éloignait de cette province. Cette particularité saute encore plus aux yeux quand nous faisons la même comparaison avec les épitaphes chrétiennes qui, elles, n'indiquent aucune corrélation géographique.

¹²³ « *Age-statements are a standard element of Latin military epitaphs* » note Hope dans un ouvrage collaboratif sur l'âge dans l'Empire romain.

V. HOPE, « Age and the Roman army. The Evidence of Tombstones », in M. HARLOW, R. LAURENCE (éd.), *Age and Ageing in the Roman Empire*, Portsmouth, JRA, 2007, p. 111-129

Représentation en pourcentage des inscriptions funéraires chrétiennes ayant une indication d'âge dans l'Empire



À la lumière de ces observations, nous sommes tentés d'émettre deux hypothèses. Premièrement, que l'indication de l'âge est d'origine africaine et se serait propagée dans l'épigraphie latine en remontant vers l'Ouest et le Nord. Deuxièmement, étant donné la grande fréquence d'inscriptions indiquant un âge en Afrique, c'est là que nous devrions comparativement retrouver le plus d'enfants. Ces deux hypothèses vont se révéler totalement fausses.

Afin d'étudier l'impact de ces différences de pratiques dans la présence épigraphique des enfants, nous avons consulté l'ensemble des inscriptions païennes indiquant un âge dans l'Empire à l'exception de Rome et recensé tous les individus de moins de 15 ans. Nous avons ensuite décidé d'exclure les provinces de l'est et celles à la frontière nord de l'Empire¹²⁴. Ce choix est discutable mais nous avons préféré omettre ces provinces pour lesquelles nous

¹²⁴ La Bretagne, la Germanie inférieure, la Germanie supérieure, la Rhétie, le Norique, la Pannonie, la Dacie et la Moésie inférieure.

suspections qu'il puisse exister des éléments spécifiques influençant les proportions d'indications d'âge et d'enfants, notamment une forte présence militaire¹²⁵. Nous nous retrouvons alors avec seize provinces¹²⁶ et pour chacune d'elle, la proportion d'inscriptions funéraires indiquant un âge et au sein de celles-ci, la proportion d'enfants.

Provinces	Proportion d'âges indiqués	Proportion d'enfants
Belgique	4%	21%
Alpes ¹²⁷	10%	16%
Narbonnaise	12%	25%
Lyonnaise	22%	21%
Aquitaine	27%	12%
Italie	31%	24%
Dalmatie	33%	19%
Tarraconaise	51%	9%
Sicile	53%	24%
Sardaigne	60%	14%
Lusitanie	62%	11%
Maurétanie tingitane	65%	16%
Mésie supérieure	65%	11%
Bétique	66%	10%
Maurétanie Césarienne	81%	13%
Afrique proconsulaire	87%	11%

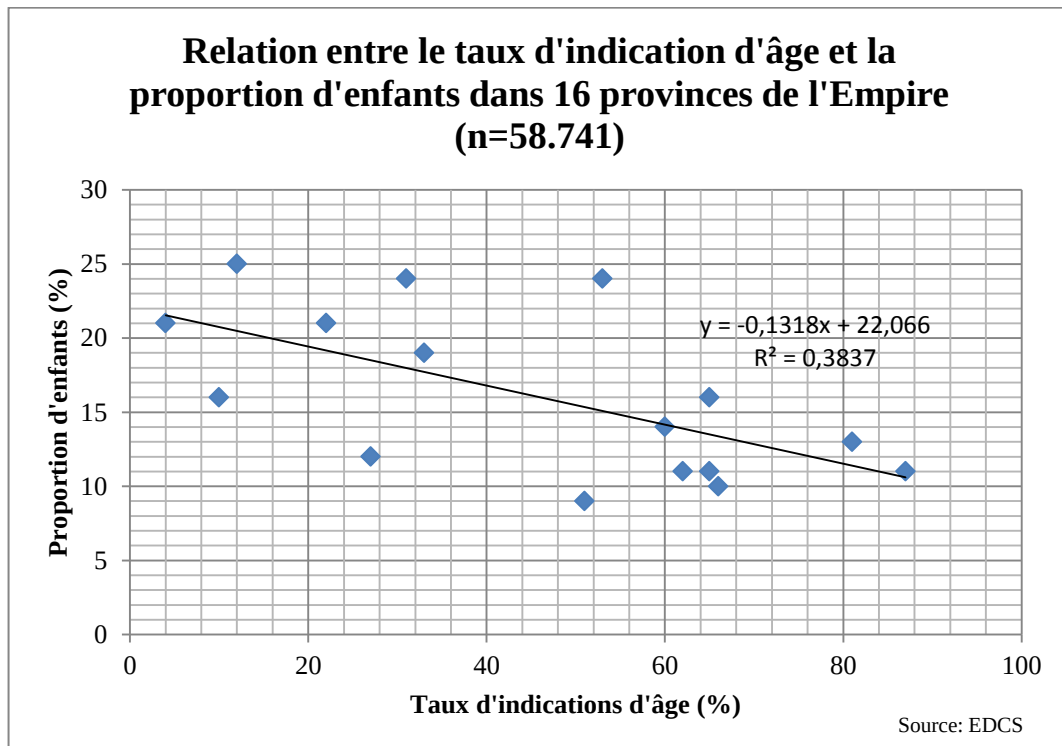
Contrairement à l'impression que nous aurions pu croire, ce sont les provinces avec le plus grand nombre d'inscriptions indiquant un âge qui sont celles avec le moins d'enfants. Aucune des provinces avec plus de 60% d'inscriptions funéraires ayant une indication d'âge ne dépasse les 16% d'enfants. À l'inverse, les trois provinces avec la plus haute proportion d'enfants ne comportent respectivement que 53%, 31% et 10% d'inscriptions ayant une durée

¹²⁵ Shaw a établi que le niveau de présence de la famille nucléaire est au plus bas dans les épitaphes païennes avec les soldats (56%) contre 77% pour les aristocrates et 80 à 82% pour le reste de la population. B. SHAW, 1984, p. 465-472.

¹²⁶ Nous avons considéré l'ensemble des 11 régions d'Italie comme une « province ».

¹²⁷ Alpes cottiennes, Alpes grées, Alpes maritimes et Alpes pennines.

de vie. Quelle est l'intensité de cette relation entre la proportion d'enfants et le taux d'inscriptions avec un âge ?



Ce nuage de points permet de représenter graphiquement la relation entre le taux d'inscriptions funéraires indiquant un âge et la proportion d'enfants au sein des inscriptions indiquant un âge. Chaque point représente une province. La courbe de tendance linéaire représentée sur ce graphique semble indiquer une corrélation négative entre les deux variables : plus haut est le taux d'indication d'âge, plus basse est la proportion d'enfants. Quelle est la force de cette relation ? Le coefficient de corrélation (R) et le coefficient de détermination (R^2) peuvent nous aider à répondre à cette question.

$$R = -0,62$$

$$R^2 = 0,38$$

Le coefficient de corrélation (R) entre nos deux variables est de -0,62. Le « - » indique une corrélation négative. Quant à 0,62, il indique l'intensité de cette corrélation sur une échelle allant de 0 à 1. La convention de Cohen, la plus connue pour l'interprétation des

coefficients de corrélation, est que lorsque R se situe entre 0,5 et 0,8, la corrélation est de « moyenne » à « forte ». Notre corrélation de détermination ($R^2 = 0,38$) se lit comme ceci : 38% de la variabilité de la proportion d'enfants est expliquée par la corrélation entre le taux d'indication d'âge et la proportion d'enfants. Les 62 autres pourcents sont expliqués par d'autres causes.

Que devons-nous conclure de ces observations ? Il semble que plus une large partie de la production épigraphique est concernée par une indication d'âge, moins la présence d'enfants est importante. En Afrique, où l'âge de presque tous les défunts était mentionné, nous retrouvons moins de 20% d'enfants. Quand la pratique de l'indication de l'âge est moins présente, elle a tendance à être réservée aux individus les plus jeunes et leur proportion est ainsi plus élevée. Par contre, lorsque cette même pratique est appliquée à la majorité des individus, la part des plus jeunes diminue logiquement. Ainsi, quand les historiens comme Maureen Carroll soulignent la forte représentation des enfants à Rome¹²⁸, ce n'est peut-être que parce que l'indication de l'âge leur était en priorité réservée. Nous pourrions alors conclure qu'une répartition normale des enfants dans l'épigraphie funéraire lorsque l'indication de l'âge ne les favorise pas ne se situe pas entre 20 et 30%¹²⁹, mais plutôt entre 10 et 20%¹³⁰.

Ces observations sont pertinentes mais ne doivent pas faire oublier que toutes les provinces n'observent pas cette règle. Les Alpes ne comptent que 16% d'enfants alors que seulement 10% des inscriptions funéraires indiquent une durée de vie. Les trois autres provinces qui « posent problème » sont la Tarraconaise avec une proportion d'enfants trop basse (9%), la Sicile qui malgré un nombre important d'indications d'âge (53%) comptent jusqu'à 24% d'enfants et l'Aquitaine avec 27% d'inscriptions indiquant un âge pour seulement 12% d'enfants¹³¹. Ces quelques figures d'exceptions nous ont amenés à descendre dans notre échelle d'analyse et à prendre cette fois-ci comme élément de comparaison les cités de l'Empire. Afin d'améliorer au mieux la fiabilité de nos données, nous n'avons repris que les soixante-trois cités de l'Empire ayant au moins cent inscriptions funéraires sur EDCS et au moins cinquante inscriptions indiquant un âge¹³².

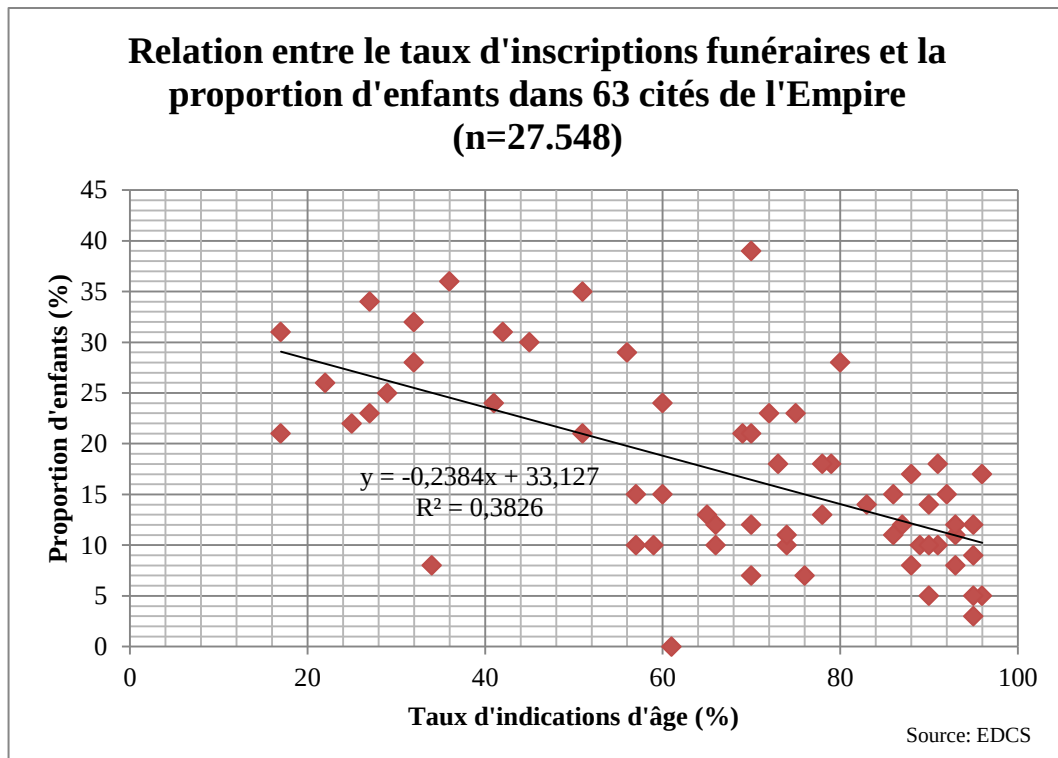
¹²⁸ Voir p. 33.

¹²⁹ Comme c'est majoritairement le cas en Italie avec une moyenne de 31% d'indication d'âge pour 24% d'enfants.

¹³⁰ Comme indiqué par les proportions d'enfants en Afrique, et en partie en Espagne.

¹³¹ L'explication de ces résultats pour l'Aquitaine est à chercher dans la cité de Bordeaux qui pratiquait l'indication de l'âge à 57%, mais n'a délivré que 10% d'enfants.

¹³² Sans cela, la proportion d'enfants serait trop sujette au hasard des découvertes.



L'intensité du coefficient de corrélation est la même qu'avec les provinces (-0,62). Cependant, ce graphique permet de mettre en évidence les cités s'écartant le plus de la corrélation générale. Lara de los Infantes (61;0), Tarraco (34;8) et Viminacium (70;39) sont les trois cités avec les taux les plus « anormaux ». Le taux peu élevé d'enfants à Tarraco s'explique peut-être parce qu'elle fut une importante place militaire, mais l'absence d'enfants à Lara de los Infantes et la très importante proportion d'enfants à Viminacium sont intrigants. Notons également qu'à elles seules, ces trois cités font baisser sensiblement notre taux de corrélations. En les retirant de l'équation, ce taux passe immédiatement à -0,73.

Ces considérations statistiques peuvent paraître pesantes, mais elles sont importantes parce qu'elles permettent de mettre au jour un biais dans les variations de proportions d'enfants. C'est seulement fort de ces bases que nous pouvons réellement étudier la place de l'enfant dans l'épigraphie latine. Avec la connaissance de cette corrélation, il devient intéressant d'étudier les cités qui s'en écartent le plus et peut-être de trouver au sein de ces « intrus », les découvertes les plus étonnantes. Un dernier élément de la pratique de l'indication de l'âge nous échappe cependant encore : sa chronologie.

2.4. L'ÉVOLUTION DE SA PRATIQUE

Nous avons supposé précédemment que la pratique de l'indication de l'âge était originaire d'Afrique. C'est d'Afrique proconsulaire que provenait le taux le plus élevé d'inscriptions funéraires avec mention de l'âge et ce taux semblait diminuer à mesure que l'on s'éloignait de la province.

Elizabeth Meyer décrit bien dans un article sur la pratique épigraphique que les inscriptions en Afrique ont connu un boom au 2^e et jusqu'au début du 3^e siècle¹³³. Ainsi, quand les épitaphes « arrivent » en Afrique, la tradition de noter l'âge était déjà bien implantée. Le rapport élevé des épitaphes indiquant un âge serait alors lié à un développement tardif des épitaphes en Afrique. C'est ce que pense Richard Duncan-Jones : « *Unlike other parts of the empire, Africa in fact reveals very few tombstones from the Principate which lack an age-statement. At least in part, the variant is chronological, reflecting the late start made in the production of Latin tombstones in the African provinces* »¹³⁴. Cette explication chronologique tient la route, mais le fait que le taux d'indication d'âge diminue progressivement quand on s'éloigne de l'Afrique reste étrange.

D'où vient alors la pratique de l'indication de l'âge ? Leonard Rutgers, dans un chapitre sur l'âge au moment de la mort dans les inscriptions funéraires juives de Rome¹³⁵, s'intéresse à l'origine de la pratique de la notation de l'âge. Il pense que cette pratique est d'origine romaine¹³⁶. Pour les inscriptions puniques, il rapporte qu'il n'y a pas une seule référence à un âge à la mort entre le 4^e et le 2^e siècle av. J.-C., mais avec l'arrivée des inscriptions néo-puniques et l'importance de l'influence romaine, cette pratique devient très commune¹³⁷.

Iiro Kajanto s'est intéressé à la durée de vie dans les épitaphes grecques et s'est demandé si cette pratique venait de Rome. Il a constaté que des exemples d'épitaphes avec une indication d'âge existaient déjà en Égypte durant la période ptolémaïque¹³⁸ avant la conquête romaine. Même à l'époque impériale, Iiro Kajanto note que le latin était largement ignoré et qu'il y avait peu de résidents romains en Égypte¹³⁹. Il conclut : « *It is altogether probable that the recording of age came into being independently and simultaneously both in Rome and in Egypt. In Greek epigraphy outside of Egypt, it may be due to Roman influence,*

¹³³ E. MEYER, 1990, p. 85-89.

¹³⁴ R. DUNCAN-JONES, 1990, p. 88.

¹³⁵ L. RUTGERS, 1995.

¹³⁶ L. RUTGERS, 1995, p. 105.

¹³⁷ L. RUTGERS, 1995, p. 105.

¹³⁸ I. KAJANTO, 1963, p. 12.

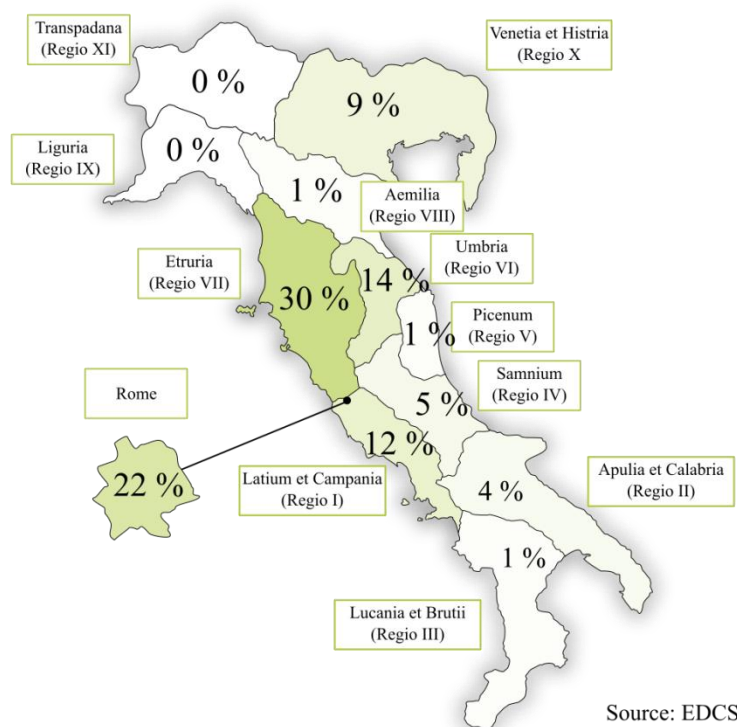
¹³⁹ I. KAJANTO, 1963, p. 13.

but *Egyptian influence or native origin should not be ignored* »¹⁴⁰. En Égypte, l'indication de l'âge était une pratique préromaine. Dans les autres régions de langue grecque, une influence romaine est possible, mais Iiro Kajanto n'exclut pas une origine locale¹⁴¹.

L'indication de l'âge comme une pratique spécifiquement romaine est donc en partie remise en question. Pourrions-nous aller encore plus loin en argumentant qu'au sein même de l'épigraphie latine, l'indication de l'âge n'est pas d'origine romaine ? Un examen des épitaphes les plus anciennes pourrait faire supposer une autre origine : l'Étrurie.

Afin d'espérer retracer l'origine de l'indication de l'âge, nous nous sommes intéressés aux épitaphes estimées par les chercheurs comme datant d'avant notre ère¹⁴². Sans surprise, seules 39 inscriptions latines datant probablement d'avant l'an 1 ont été retrouvées en dehors de l'Italie. C'est en Italie qu'EDCS recense les 1.887 autres inscriptions.

Distribution relative des inscriptions funéraires d'avant notre ère par région vis-à-vis du total de l'Italie (n=1887)



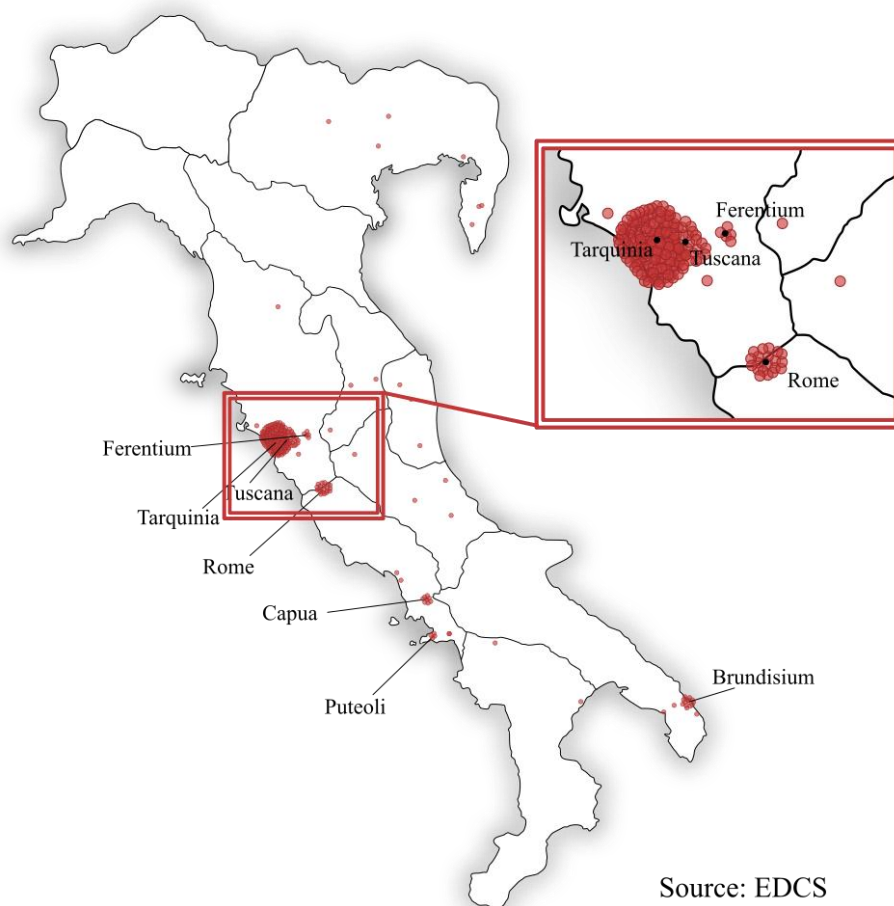
¹⁴⁰ I. KAJANTO, 1963, p. 13.

¹⁴¹ Là où Kajanto semble déceler une origine romaine est dans la précision de l'âge (en mois, jours et/ou heures). I. KAJANTO, 1963, p. 13.

¹⁴² Nous nous sommes basés sur les données reprises dans EDCS. Mais cette base de données reprend les estimations d'années notées dans les notices EDR et généralement ces dernières se basent sur la publication des inscriptions dans des ouvrages ou éditions scientifiques.

C'est en Étrurie que nous comptons le plus grand nombre d'inscriptions funéraires latines. Rome à elle seule est en deuxième position avec 22% du total des inscriptions funéraires d'Italie. Ces données sont forcément influencées par le hasard des découvertes archéologiques. Elles deviennent surtout intéressantes quand nous nous concentrons sur les inscriptions indiquant l'âge.

Nombre d'inscriptions funéraires d'avant notre ère indiquant une âge (n=265)



À chaque point sur la carte correspond une inscription funéraire ayant une indication d'âge. C'est pour Tarquinia (153) et Tuscania (31) que nous avons le plus d'exemples. Rome n'arrive qu'en troisième position (20). Brundisium (14), Capua (8), Falerii (5) et Puteoli (4) sont les seules autres cités dans lesquels ont été mises au jour plus de deux inscriptions avec la mention d'un âge. Cela suffit-il à prouver que l'indication de l'âge est d'origine étrusque ? Probablement pas. Le grand nombre d'inscriptions avec un âge retrouvé à Tarquinia et Tuscania pourrait en lui-même être dû au hasard des découvertes archéologiques.

Et toutes ces inscriptions sont latines, donc largement postérieures à la conquête romaine. Deux éléments viennent cependant appuyer l'hypothèse d'une origine étrusque.

Premièrement, les proportions d'inscriptions avec une indication d'âge sont largement en faveur de l'Étrurie. Sur les 559 épitaphes latines retrouvées dans cette région, 34% indiquent l'âge. À Rome à la même période, seuls 5% des 416 épitaphes latines d'avant notre ère le font. À Tarquinia même, 91% des inscriptions indiquent une durée de vie et à Tuscania, le rapport est de 90%. Une datation précise des inscriptions n'est pas aisée mais il est également intéressant de constater qu'à Rome, lorsque nous incluons les épitaphes des cinquante premières années de notre ère, la proportion d'indications d'âge passe à 30%¹⁴³. Si l'indication de l'âge est effectivement d'origine étrusque, nous pourrions imaginer son introduction à Rome au cours du 2^e ou 1^{er} siècle avant notre ère, ne comptant alors que pour 5% du total du matériel épigraphique funéraire. Après cette introduction, le taux d'indication d'âge grimpe pour atteindre 30% dès le début du 1^{er} siècle apr. J.-C.

Ces données semblent corroborer la thèse d'une origine étrusque mais il est toujours ici question de l'épigraphie latine et donc d'une période pendant laquelle l'Étrurie était sous domination romaine. Trouvons-nous déjà des traces d'indication d'âge en langue étrusque ? Durant la période hellénistique, environ 40% des épitaphes étrusques de Tarquinia indiquent un âge¹⁴⁴. « *Vixit annos* », la forme la plus utilisée dans l'ensemble de l'Empire pour l'indication de l'âge pourrait même être une traduction littérale de l'étrusque « *salve avil* »¹⁴⁵, la formule la plus commune sur les épitaphes étrusques de Tarquinia¹⁴⁶. Tout comme « *vixit annos* », « *salve avil* » était régulièrement abrégé. Il arrivait parfois que le verbe manque et que nous nous retrouvions seulement avec le terme « *avil* »¹⁴⁷. Tous ces éléments nous amènent à penser qu'il est possible que la pratique de l'indication de l'âge au sein de l'épigraphie latine tire ses origines des Étrusques.

Pourquoi avoir consacré autant de pages à l'analyse de cette pratique ? Parce que la question de l'indication de l'âge est au moins en partie liée à celle de la place des enfants au sein de l'épigraphie. Il est désormais possible de proposer une histoire de sa transmission et de sa relation avec les enfants.

À Tarquinia, la tradition de noter l'âge des défunts se développe dès le 4^e siècle et gagne en popularité. Lors de deux premiers siècles avant notre ère, la majorité des individus

¹⁴³ 807 inscriptions indiquant un âge sur un total de 2730 épitaphes funéraires.

¹⁴⁴ 73 épitaphes sur 185 (J. KAIMIO, 2017, p. 23).

¹⁴⁵ J. KAIMIO, 2017, p. 29.

¹⁴⁶ J. KAIMIO, 2017, p. 23.

¹⁴⁷ J. KAIMIO, 2017, p. 113.

commémorés sur les épitaphes disposent d'un âge (91%). Ainsi, peu d'enfants sont comparativement commémorés et la moyenne d'âge aux inscriptions y est de 46 ans¹⁴⁸. Cette même pratique se développe ensuite dans les autres régions d'Italie et notamment à Rome. Ces régions qui adoptent l'indication de l'âge le réservent en majorité aux individus les plus jeunes. Avant l'an un de notre ère, en Apulie et en Calabre, la moyenne d'âge est de 24 ans¹⁴⁹ ; au Latium et en Campagne de 23 ans¹⁵⁰ et à Rome de 22 ans¹⁵¹. Sous l'Empire, la situation reste relativement stable en Italie. Le taux d'indication d'âge ne dépasse pas les 31% en moyenne pour l'ensemble de la péninsule alors que la proportion d'enfants est relativement haute (24%). Cependant son adoption ne se fait pas de la même manière partout. En Espagne et surtout en Afrique, elle est utilisée pour une large partie de la population, diminuant ainsi la proportion d'enfants.

2.5. DEUX GRANDS « MODÈLES » DE PRATIQUE

Par convention, nous pouvons synthétiser deux grands « modèles » de pratique. Premièrement, le modèle « italien » dans lequel l'indication de l'âge n'est pas systématique pour l'ensemble des défunts mais favorise les individus les plus jeunes. Au sein de ce modèle, le taux d'indication de l'âge ne dépassera pas les 40% et les enfants seront plus fortement représentés avec des proportions allant de 20 à 30%. La moyenne d'âge obtenue devrait rester entre 20 et 30 ans.

Deuxièmement, le modèle « africain » dont l'exemple le plus marquant se situe dans les cités d'Afrique proconsulaire mais que nous retrouvons avant notre ère dans certaines cités d'Italie¹⁵². Ce modèle présente quatre grandes caractéristiques. Un taux très élevé d'épitaphes indiquant l'âge, une faible proportion d'enfants, de 10 à 20%, une moyenne d'âge au-delà de 40 ans et probablement un fort taux d'arrondissement. Ces trois dernières caractéristiques découlent toutes à notre avis du haut taux d'indication d'âge.

De ces deux modèles, il est possible de conclure qu'une place plus importante, ou au moins une certaine spécificité, est accordée aux individus les plus jeunes dans le modèle « italien » que nous ne retrouvons pas au sein du modèle « africain ». Est-ce un hasard si ce n'est qu'en Italie que nous retrouvons des épitaphes ayant de multiples défunts mais pour

¹⁴⁸ Moyenne prise à partir des 153 épitaphes d'avant notre ère indiquant un âge et recensée sur EDCS.

¹⁴⁹ Sur un corpus de 17 inscriptions.

¹⁵⁰ Sur un corpus de 15 inscriptions.

¹⁵¹ Sur un corpus de 20 inscriptions. Les autres régions comportent moins de 10 inscriptions funéraires avec un âge, mais toutes à l'exception de la Vénétie ont une moyenne d'âge inférieure à 25 ans.

¹⁵² Notamment dans l'épigraphie latine de Tarquinia.

lesquels seuls les enfants reçoivent une indication d'âge¹⁵³ ? À Ostie, une tablette de marbre énumère près de trente individus. Les deux seuls âges mentionnés sont pour un enfant d'1 an et un autre de 5 ans¹⁵⁴. À Canusium, sur cinq défunts honorés, le seul ayant une indication d'âge est âgé de 5 ans¹⁵⁵.

P(ublio) Fabricio P(ubli) l(iberto) Eroti mag(istro) Aug(ustali) /
 Valeriae P(ubli) l(ibertae) Quartae /
P(ublio) Fabricio P(ubli) l(iberto) Vero vixit ann(os) V / Fabriciae
 P(ubli) l(ibertae) Verae matri / Romaniae C(ai) l(ibertae) Trypherae /
 P(ublius) Fabricius Cladus mag(ister) Aug(ustalis) fecit
 AE 1986, 200 / Canusium

Il est ensuite intéressant de regarder les cités ne correspondant à aucun de ces modèles et pour lesquels les taux d'indication d'âge avec les proportions d'enfants paraissent « anormaux »¹⁵⁶. C'est le cas de certaines cités du Latium et de Campanie comme Albanum (80% d'indications pour 28% d'enfants), Pompéi (51% d'indications pour 35% d'enfants) ou Puteoli (56% d'indications pour 29% d'enfants). D'étranges exceptions apparaissent également en Sicile¹⁵⁷, en Mésie supérieure¹⁵⁸ ou en Maurétanie césarienne¹⁵⁹.

Ce chapitre auxiliaire à l'étude des enfants dans l'épigraphie romaine nous a permis d'identifier un biais induit par le choix de nos sources et quel était la nature de ce biais. Nous avons du même coup suggéré l'existence d'une sensibilité particulière accordée aux enfants dans certaines régions de l'Empire qui n'était pas la même dans d'autres. Disposant désormais d'un point de vue général, nous pouvons nous plonger en toute connaissance de cause dans l'étude de nos deux régions.

¹⁵³ Exemples : CIL 5, 647 ; CIL 11, 2914a ; CIL 11, 4798 ; CIL 9, 1779 ; AE 1974, 287.

¹⁵⁴ CIL 14, 358. Pour d'autres exemples voir : CIL 5, 647 ; CIL 11, 2914a ; CIL 11, 4798 ; CIL 9, 1779 ; AE 1974, 287.

¹⁵⁵ AE 1986, 200.

¹⁵⁶ Il est bien évidemment possible que certaines de ces données anormales s'expliquent par le hasard des fouilles archéologiques. Pour les cités ayant une très basse proportion d'enfants, il faut toujours se demander si ce n'est pas en lien avec une importante présence militaire.

¹⁵⁷ 72% d'indications d'âge à Catina pour 23% d'enfants, et à Thermae Himeraeae 75% d'indications d'âge pour 23% d'enfants.

¹⁵⁸ À Viminacium, 70% d'indications d'âge pour 39% d'enfants !

¹⁵⁹ À Caesarea, 70% d'indications d'âge pour 21% d'enfants.

3. LES ENFANTS DE LUCANIE ET BRUTTIUM (RÉGION III) ET DE TRANSPADANE (RÉGION XI) : OBSERVATIONS QUANTITATIVES

A présent, nous allons étudier les 109 inscriptions des régions III et XI qui commémorent au moins un enfant. Pour chacune de ces inscriptions, nous avons identifié treize variables : la cité, la datation éventuelle, le type de monument, sa taille, l'âge et le sexe de l'enfant, son statut, l'identité des dédicants, mais aussi le nombre de mots disponibles, le nombre et les types d'épithète, la précision dans les âges en mois, jours et heures et finalement si l'enfant est commémoré avec un autre individu. Nous croiserons ces variables entre elles afin d'identifier des corrélations. Par souci de clarté, nous partirons de six variables que nous exposerons successivement.

3.1. L'ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE DES ÉPITAPHES

A priori, il n'est pas sans intérêt, lorsque nous étudions des épitaphes d'enfants dans la région III et la région XI, de se centrer sur leurs évolutions chronologiques et d'espérer ainsi identifier des changements dans l'attitude des adultes vis-à-vis des enfants. En ce qui concerne nos sources, cela tient en grande partie de l'utopie.

Nous faisons face à deux grands problèmes. Premièrement, il est impossible, dans la majorité des cas, de donner une date précise à cinquante voire même à cent années près. Des estimations peuvent seulement être faites selon la paléographie, la formulation, le lieu de découverte ou encore le type de monument.

Deuxièmement, les changements que nous pourrions identifier dans le traitement des enfants au sein des épitaphes tiendront la plupart du temps de modifications au sein des épitaphes en général. Ainsi, l'apparition de la formule « *Dis Manibus* », des dédicants, des adjectifs et la disparition progressive de la mention du statut social dans les inscriptions tiennent d'une évolution générale des inscriptions funéraires, pas particulièrement de celles destinées aux enfants.

Afin de ne pas déclarer forfait trop vite, nous avons décidé de diviser notre corpus de sources en deux grandes périodes. Une période « ancienne », qui reprend les inscriptions d'avant notre ère jusqu'au 1^{er} siècle apr. J.-C. Les inscriptions de cette période sont généralement caractérisées par le nom du défunt au nominatif, une absence de dédicants, d'adjectifs et d'allusion aux dieux mânes.

Épitaphe « ancienne »

Primiti/va v(ixit) a(nnos) / VII h(ic) s(ita) e(st)

Inscription n°23A / Heraclea

Notre deuxième période est surnommée « classique ». Cette période commence au 2^e siècle apr. J.-C. et s'étend jusqu'au remplacement progressif des épitaphes païennes par des épitaphes chrétiennes. C'est la période qui a offert le plus d'épitaphes. La formule « standard » de cette époque est une allusion aux dieux mânes, le nom du défunt au nominatif, génitif ou datif, la mention des dédicants et leur relation avec le défunt ainsi que l'apparition des adjectifs pour décrire le défunt et plus rarement les dédicants.

Épitaphe « classique »

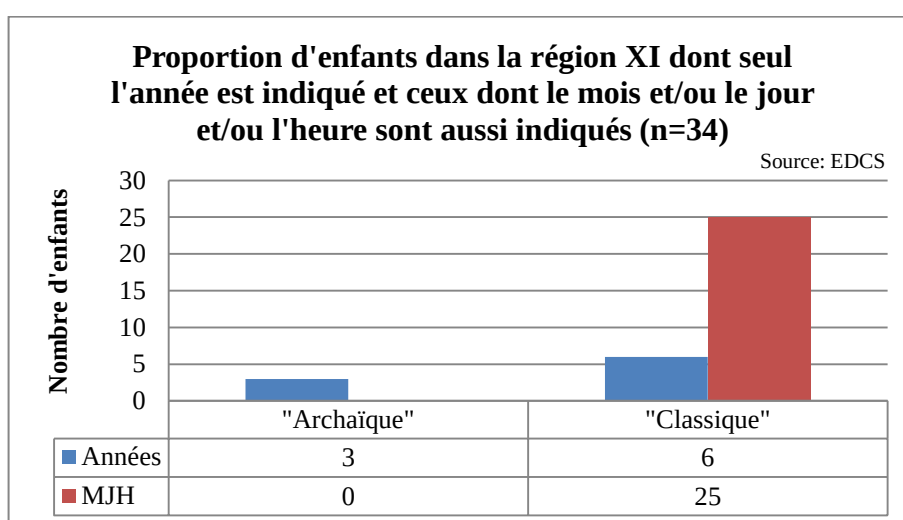
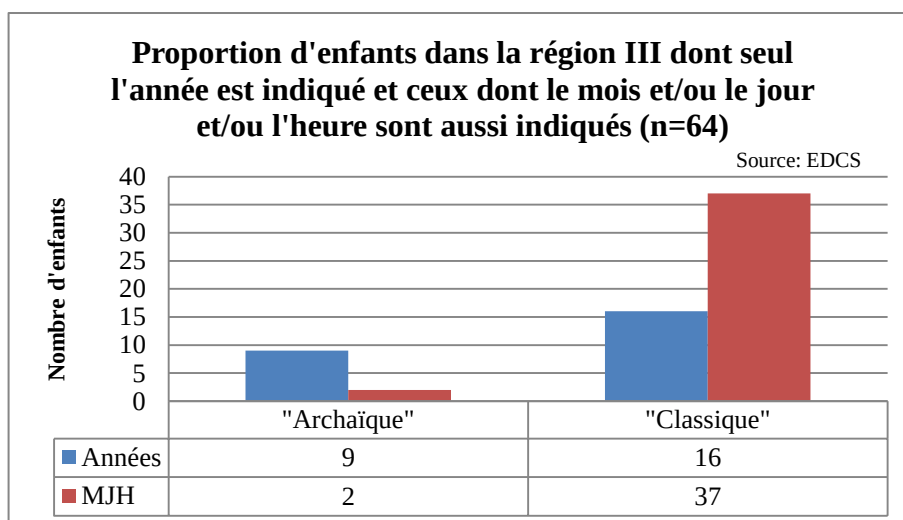
D(is) M(anibus) s(acrum) / L(ucio) Vagellio / Baroni vix(it) / an(nos)

III m(enses) III pa(ren)tes filio / dulcissimo

Inscription n°28A / Locri

Pour la région III, nous avons un total de douze inscriptions probablement « archaïques » contre cinquante-trois inscriptions « classiques ». Neuf inscriptions sont trop difficiles à dater. La région XI compte trois inscriptions « archaïques » et vingt-huit « classiques ». Difficile donc, avec si peu d'inscriptions anciennes, d'identifier des évolutions dans la place des enfants sans qu'elles ne soient le fruit du hasard ou de changements dans la pratique épigraphique en général.

Une piste qui pourrait être explorée est la moyenne d'âge chez les enfants. Dans les inscriptions « archaïques » (n=12) comme « classique » (n=53) de la région III, la moyenne d'âge est de 7 ans. Cela suggère que les enfants les plus jeunes n'ont pas été intégrés progressivement au fil des siècles, mais qu'ils sont restés dans la même proportion à partir du moment où ils étaient commémorés. Sans une moyenne basée sur un corpus de plus grande taille, il n'est pas possible de faire grand cas de cette observation. Par contre, ce qu'il est possible d'observer, c'est l'apparition de la précision des âges, beaucoup plus présente au sein des épitaphes « classiques » qu'« archaïques ». Nous symbolisons cette précision des âges par l'acronyme « MJH » (mois, jours, heures), même lorsque la précision de l'âge n'est donnée qu'au mois près.



Parmi nos inscriptions archaïques, une partie correspond au modèle « africain », similaire à ce que nous retrouvons à Tarquinia aux deux premiers siècles avant notre ère. C'est le cas des inscriptions 33B et 34B qui ont été retrouvées à Valperga, une commune italienne proche de Turin et de l'inscription 12B, retrouvée à Levone, une autre commune proche de Turin.





Quelques-unes des inscriptions funéraires retrouvées à Valperga¹⁶⁰.

À Valperga, nous disposons de près d'une vingtaine d'inscriptions bien conservées¹⁶¹ partageant des caractéristiques communes. Elles sont toutes en pierre, possèdent quasiment la même forme et ont une écriture généralement peu soignée et peu profonde. Sur les dix-neuf inscriptions que nous avons analysées, quinze provenaient d'une ancienne voie romaine partant en direction de la commune actuelle de Cuorgnè. Toutes ont comme formule, le nom au nominatif du défunt suivi de son âge, sans aucune mention des dieux mânes ou d'un dédicant. Ce sont des inscriptions typiques du 1^{er} siècle avant J.-C. au 1^{er} siècle après J.-C. Elles ont d'ailleurs toutes été datées de cette période par les chercheurs.

En quoi ces inscriptions correspondent-elles au modèle « africain » ? Toutes donnent une indication d'âge. La moyenne d'âge obtenue est de 47 ans, proche des 46 ans recensés à Tarquinia¹⁶². Seuls deux enfants sont commémorés sur dix-neuf individus soit un peu moins de 11% d'enfants¹⁶³. Après 20 ans, il n'y a que deux individus sur quatorze qui ne disposent pas d'un multiple de cinq. S'il fallait calculer l'indice de Whipple pour les neuf individus indiquant un âge entre 23 et 62 ans, le résultat serait de 444.

À Levone, huit inscriptions sur dix indiquent un âge. Elles sont similaires en apparence à celles de Valperga et ont été datées de la même époque. Sur les huit inscriptions

¹⁶⁰ De gauche à droite et de haut en bas : CIL 1, 3400 ; CIL 1, 3401 ; CIL 1, 3403 ; CIL 5, 6926 ; CIL 5, 6927 ; CIL 5, 6929 ; inscription n°34B.

¹⁶¹ Une dizaine, trop fragmentaires, ont été exclues.

¹⁶² Voir p. 46.

¹⁶³ Nous avons exclu CIL 5, 6946 qui recense un enfant de 9 ans mais qui est suspectée d'être une inscription chrétienne médiévale. Avec CIL 5, 6946, la proportion d'enfants serait toujours basse (15%).

disposant d'une durée de vie, seul un enfant de 6 ans a été retrouvé¹⁶⁴. Les autres individus ont plus de 40 ans et tous les âges sont multiples de cinq à l'exception de l'enfant.

Sans un corpus plus important de sources, il est difficile d'établir des tendances dans la commémoration des enfants évoluant au cours des siècles. La seule observation que nous jugeons important de faire est qu'il existait des communautés en Italie pratiquant l'indication de l'âge pour l'ensemble des individus, similaire à ce que l'on observe à Tarquinia puis à grande échelle en Afrique.

3.2. LES DIFFÉRENCIATIONS GÉOGRAPHIQUES

L'analyse des différences géographiques se heurte aux mêmes problèmes que celles des évolutions chronologiques. Si nous identifions des différences géographiques chez les enfants, n'est-ce pas lié en général aux épitaphes ? De plus, nous disposons rarement de plus de cinq ou six inscriptions sur une même cité. Cela permet difficilement d'établir des conclusions pertinentes.

Pour tenter d'analyser les différences géographiques au sein de nos régions, nous allons partir des conclusions que nous avons établies lors de la partie consacrée aux indications d'âge en les comparant aux cités des régions III et XI. Retrouvons-nous également des corrélations entre le taux d'indication d'âge et les proportions d'enfants ? Nos cités suivent-elles le modèle « africain » ou le modèle « italien » ?

Cité de Transpadane (Région XI) comptant au moins dix inscriptions funéraires				
Cité ¹⁶⁵	Inscriptions funéraires / Inscriptions avec âge	Proportion d'âges indiqués	Nombre d'enfants	Proportion d'enfants
Cerrione	47 / 0	0%	0	0%
Baretium	17 / 0	0%	0	0%
Sibrium	27 / 1	4%	0	0%
Augusta Praetoria	21 / 3	14%	1	33%
Bergomum	26 / 4	15%	1	25%
Comum	160 / 26	16%	7	27%

¹⁶⁴ Inscription n°12B.

¹⁶⁵ Nous notons soit le nom de la cité antique, soit le nom de la localité actuelle où l'inscription a été retrouvée.

Eporedia	16 / 3	19%	0	0%
Angera	10 / 2	20%	1	50%
Mediolanum	211 / 45	21%	13	29%
Ticinum	35 / 8	23%	1	13%
Augusta Taurinorum	69 / 16	23%	3	19%
Novaria	44 / 11	25%	1	9%
Vercellae	28 / 7	25%	1	14%
Laus Pompeia	18 / 9	50%	1	11%
Valperga	19 / 19	100%	2	11%

Le peu d'inscriptions funéraires dont nous disposons avec une indication d'âge pour chaque cité rend les résultats très aléatoires. Le coefficient de corrélation entre le taux d'indication d'âge et la proportion d'enfants est d'ailleurs proche de 0. Il semble nécessaire de disposer de suffisamment d'inscriptions indiquant un âge ; sans cela les données seraient faussées. Par exemple, en Ombrie, cent-huit inscriptions funéraires ont été retrouvées à Hispelum dont seulement sept indiquent un âge. Sur ces sept inscriptions se trouve un seul enfant. Nous avons donc 6% comme taux d'indication d'âge, mais seulement 14% d'enfants. Or, lorsque les âges des autres individus sont pris en compte, leur moyenne est d'environ 23 ans¹⁶⁶, ce qui montre que l'indication d'âge était tout de même réservée aux plus jeunes.

En Transpadane, lorsque nous regardons les deux cités avec le plus grand nombre d'inscriptions, Comum et Medialonum, les proportions correspondent au modèle « italien ». Le taux d'indication d'âge est de 16% pour le premier et 21% pour le second avec une proportion d'enfants de respectivement 27 et 29%. Pour les autres cités, il est difficile de tirer des conclusions intéressantes. Certaines, comme Sibrium et Baretium, avaient si peu tendance à indiquer l'âge qu'aucun enfant ne peut y être identifié. Qu'en est-il de la région III ?

¹⁶⁶ CIL 11, 5369 a au moins 50 ans, mais la suite de l'inscription est endommagée.

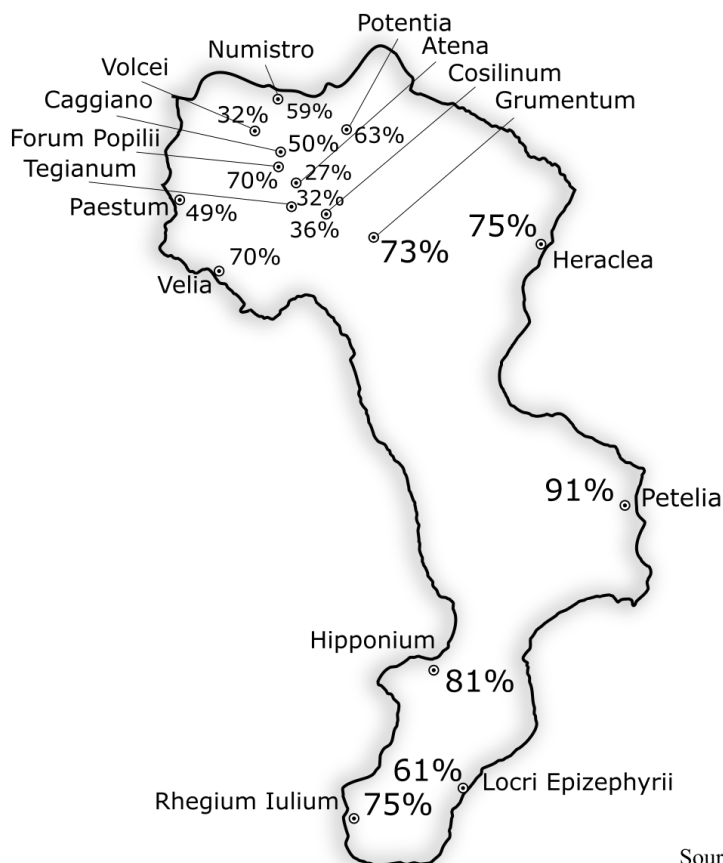
Cités de la Lucanie et du Bruttium (Région III) comptant au moins dix inscriptions funéraires				
Cité ¹⁶⁷	Inscriptions funéraires / Inscriptions avec âge	Proportion d'âges indiqués	Nombre d'enfants	Proportion d'enfants
Atena	41 / 11	27%	3	27%
Tegianum	32 / 10	31%	5	50%
Volcei	56 / 18	32%	6	33%
Cosilinum	25 / 9	36%	3	33%
Paestum	45 / 22	49%	7	32%
Caggiano	16 / 8	50%	3	38%
Numistro	29 / 17	59%	2	12%
Locri Epizephyrrii	38 / 23	61%	8	35%
Potentia	40 / 25	63%	6	24%
Velia	21 / 14	67%	3	21%
Forum Popilii	10 / 7	70%	0	0%
Grumentum	51 / 37	73%	6	16%
Rhegium Iulium	20 / 15	75%	3	20%
Heraclea	12 / 9	75%	2	22%
Hipponium	36 / 29	81%	2	7%
Petelia	29 / 26	90%	4	15%

La pratique de l'indication de l'âge était comparativement plus forte en Lucanie et dans le Bruttium, comme nous l'avons déjà remarqué lors de notre étude de l'indication de l'âge¹⁶⁸. Il apparaît pourtant que ce taux variait fortement dans les cités allant de 27% à Atena et jusqu'à 90% à Petelia.

¹⁶⁷ Nous notons soit le nom de la cité antique, soit le nom de la localité actuelle où l'inscription a été retrouvée.

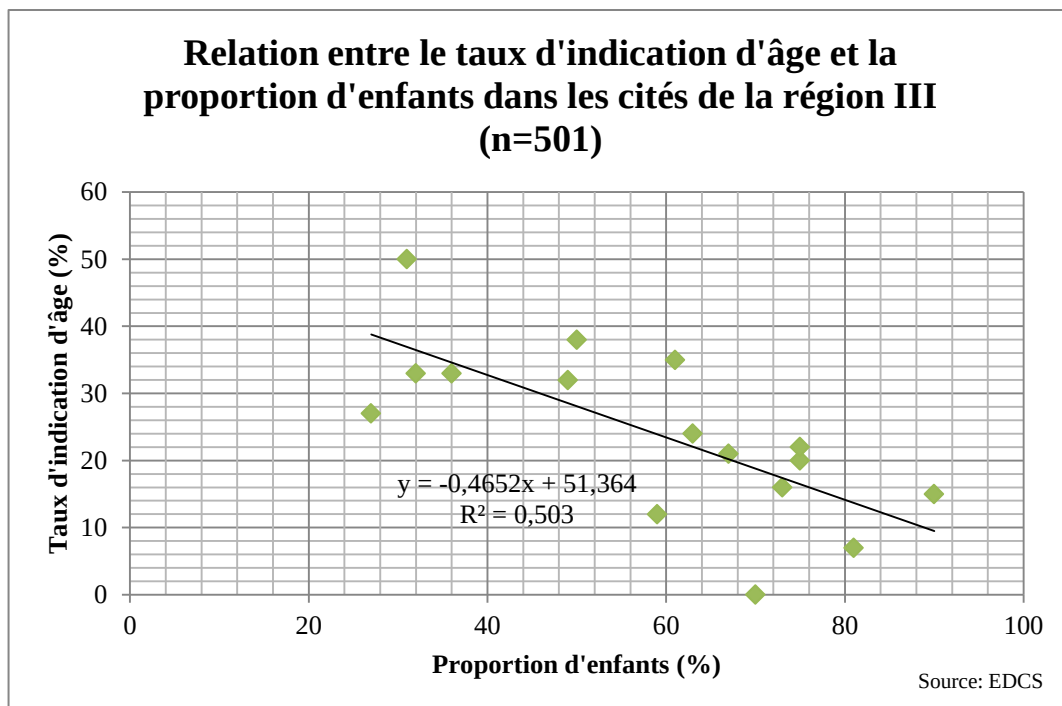
¹⁶⁸ Voir p. 34.

Taux d'indication d'âge dans les cités ayant au moins dix inscriptions funéraires (région III)



Source: EDCS

Par rapport à ce que nous avons déjà constaté pour l'Italie et les provinces ouest de l'Empire, la différence entre les taux d'indication d'âge se fait en partie selon un axe nord-sud. Les plus petits pourcentages se situent proches de la frontière avec la Campanie alors que les cinq taux les plus importants de la région s'en éloignent, avec une exception notable à Locri.



Contrairement à la Transpadane, la corrélation entre le taux d'indication d'âge et la proportion d'enfants est élevée. Le coefficient de corrélation est de -0.71 et le coefficient de détermination de 0.5. Cependant, il faut rappeler encore une fois que ces données se font sur un petit échantillon d'inscriptions funéraires indiquant un âge. À Tegianum, 31% des inscriptions donnent une durée de vie et 50% d'enfants ont été identifiés au sein de ces inscriptions. Cependant, ces pourcentages sont obtenus sur seulement dix inscriptions indiquant un âge.

Grumentum, Hipponium (81% ; 7%) et Petelia (90% ; 15%) possèdent un plus grand échantillon et semblent suivre le modèle « africain ». Volcei (32% ; 33%) et Paestum (49% ; 32%), ayant également un échantillon plus important, suivent eux, le modèle « italien » avec une plus grande proportion d'enfants. Parmi les résultats plus inattendus, nous relevons la cité de Locri. Le taux d'indication de durée de vie y est de 61% et nous recensons pourtant 35% d'enfants dans un échantillon de 23 inscriptions comportant un âge. Comment pouvons-nous l'expliquer ? Une piste est peut-être à chercher dans l'inscription n°34A de notre corpus. Celle-ci mentionne comme dédicataire le collège de Cannophores¹⁶⁹.

¹⁶⁹ Inscription n°34A.

D(is) M(anibus) / Felix vixit an/nis X colle/gius cann/ofororum
b(ene) m(erenti) p(osuit)

*Aux dieux mânes de Felix (qui) a vécu 10 ans. Le collège des
Cannophores a posé (à lui) bien méritant.*

Inscription n°34A / Locri

À Locri, tout ce que nous savons du collège des Cannophores, c'est qu'il agissait comme collège funéraire et garantissait des rituels funéraires à ceux qui payaient une petite contribution¹⁷⁰. À Ostie, le collège des Cannophores avait reçu des statues de Cybèle, d'Attis et de Némésis¹⁷¹. Il n'y a pas de raison de penser que le collège des Cannophores de Locri ne soit pas aussi associé à Cybèle et à Attis. Le culte de Cybèle est attesté à Locri depuis le 7^e ou le 6^e siècle av. J.-C.¹⁷² sans que l'on sache si le culte s'est perpétué jusqu'à son introduction à Rome et la première apparition des collèges au 2^e siècle apr. J.-C.

Une hypothèse qui pourrait être émise est que la présence de collèges funéraires facilitait l'accès à une inscription pour ceux qui autrement n'en auraient pas eu. Ainsi, la présence de ces collèges augmenterait sensiblement les proportions d'enfants dans les cités où ils se trouvaient. Si l'exemple de Locri est cité ici, c'est avant tout pour émettre une théorie qui pourrait ensuite se vérifier ou non dans d'autres cités.

L'étude des différences géographiques dans les inscriptions funéraires pour enfant au sein d'une même région est complexe par la petitesse de nos échantillons et l'inconnue des influences externes. La Transpadane ne montre aucune corrélation entre le taux d'indication d'âge et la proportion d'enfants mais cela est probablement dû à un manque d'échantillons. Les deux plus grandes cités en termes d'échantillons montrent un modèle de type « italien ». La Lucanie et le Bruttium mettent au jour une corrélation similaire à la moyenne de l'Empire¹⁷³ avec des cités suivant le modèle « italien » et d'autres, souvent plus au Sud, suivant le modèle « africain ». Certaines cités affichent des proportions inhabituelles d'enfants, suggérant soit un hasard des découvertes, soit des facteurs uniques liés à la cité, que nous pouvons difficilement expliquer.

¹⁷⁰ F. COSTABILE, 1976, p. 35, n°21.

¹⁷¹ L. DUBOSSON-SBRIGLIONE, 2018, p. 274.

¹⁷² J. DE LA GENIÈRE, 1985, p. 693.

¹⁷³ Voir p. 23.

3.3. L'ÂGE DES ENFANTS

Nous avons abordé la question de l'indication de l'âge et de sa fiabilité. Maintenant que les caractéristiques les plus évidentes de sa pratique ont été mises au jour, nous allons nous intéresser aux âges des enfants sur les inscriptions, à la lumière des données offertes par János Szilágyi¹⁷⁴ mais également celles obtenues à partir des régions III et XI d'Italie.

Le but de ce chapitre sera éventuellement d'identifier des âges favorisés au détriment d'autres. Nous avons vu qu'à partir de 18 et 20 ans, les âges multiples de cinq étaient présents en majorité au sein des indications d'âge. Si nous savons qu'il y avait chez les adultes une préférence pour les âges divisible par cinq, qu'en est-il des enfants ?

Christian Laes souligne qu'il n'y avait pas de préférence pour les 5 ou 10 ans¹⁷⁵. Est-ce vrai et pouvons-nous identifier d'autres préférences pour certains âges ? Par « préférence », nous entendons un pic dans le nombre d'individus à un certain âge. Si ce pic est suffisamment important ou se répète régulièrement, nous pourrions alors supposer que tel âge avait plus d'importance pour les Romains. Ainsi, les individus se rapprochant d'un âge « préféré » auraient plus régulièrement été arrondis à cet âge-là. Avant de nous pencher sur la question, nous allons mettre en évidence les âges et les étapes de l'enfance que les historiens modernes pensent identifier comme importants pour les Romains¹⁷⁶.

Étapes de l'enfance	Évènement(s) associé(s)
Naissance et premiers jours	• Naissance biologique, mais non sociale. L'enfant est tenu à l'écart¹⁷⁷. • Le premier bain symbolise son intégration à la famille¹⁷⁸. Il est généralement effectué par la mère, la nourrice ou d'autres enfants¹⁷⁹.
8 à 9 jours	• Le cordon ombilical tombe et se

¹⁷⁴ J. SZILÁGYI, 1961-1967.

¹⁷⁵ C. LAES, 2007, p. 30.

¹⁷⁶ Il n'est plus question ici de débattre de la fin de l'enfance. Ce sujet a déjà été abordé dans l'introduction. Nous nous limiterons donc aux étapes de vie avant 15 ans.

¹⁷⁷ N. BAILLS, 2005a, p. 61-62.

¹⁷⁸ N. BAILLS, 2005a, p. 61-62.

¹⁷⁹ N. BAILLS, 2005a, p. 61-62.

	cicatrise. • Les filles reçoivent leur nom après 8 jours et les garçons après 9 jours et sont ainsi reconnus par le père¹⁸⁰. • Cérémonie de la <i>lustratio</i> : l'enfant est porté tout autour du foyer, symbolisant la course du soleil¹⁸¹. • Il reçoit généralement un <i>bullā</i> autour du cou en guise de protection¹⁸².
30 jours	• À partir d'Auguste, enregistrement de chaque naissance au plus tard 30 jours après l'accouchement auprès de magistrats, que ce soit à Rome ou en province¹⁸³.
40 à 60 jours	• L'enfant cesse d'être emmaillotté¹⁸⁴. • C'est une des divisions des étapes de la vie que le médecin antique Soranos aurait établie¹⁸⁵.
6 mois	• Apparition des premières dents et le régime commence à varier¹⁸⁶. • Importance du sixième voire du septième mois rappelé par Soranos, Hippocrate, Galien et Oribase¹⁸⁷. • L'enfant peut dorénavant être incinéré¹⁸⁸.
1 an	• Fin de la préférence pour une inhumation¹⁸⁹. • Les Romains auraient fait remonter la coutume d'interdire tout deuil ou sépulture à un enfant de moins de 1 an au roi légendaire Numa¹⁹⁰. Krauß l'interprète comme étant une

¹⁸⁰ N. BAILS, 2016, p. 161.

¹⁸¹ N. BAILS, 2005a, p. 61-62.

¹⁸² En or pour les nobles et en cuir pour les autres enfants nés libres.

N. BAILS, 2005a, p. 61-62.

¹⁸³ M. CARROLL, 2018, p. 63.

¹⁸⁴ M. CARROLL, 2018, p. 63.

¹⁸⁵ J. BERTIER, 1996, p. 2162-2164.

¹⁸⁶ N. BAILS, 2016, p. 161.

¹⁸⁷ J. BERTIER, 1996, p. 2162-2164.

¹⁸⁸ Selon Pline l'Ancien, Histoire naturelle, 7, 15&63 et Juvénal, Satires XV, 136, 140.

Avant cela, l'absence de dents faisait craindre qu'il ne subsiste rien du corps après une incinération.

¹⁸⁹ La pratique diffère selon les régions et les époques.

M. CARROLL, 2018, p. 181.

¹⁹⁰ N. BAILS, 2005a, p. 61-62.

	régulation visant à éviter la ruine économique aux familles ¹⁹¹ .
2 à 3 ans	• Pleine capacité motrice acquise, assimilée par certains au début de l'intelligence¹⁹². • Certains penseurs antiques recommandent par exemple de commencer l'instruction à 3 ans¹⁹³. • Un deuil marginal pour les enfants de 1 à 3 ans aurait existé depuis les origines de Rome¹⁹⁴. • C'est parfois l'âge auquel est recommandé le sevrage¹⁹⁵.
7 ans	• Perte des dents de lait, considérée comme un moment important du développement de l'enfant¹⁹⁶. • Vu comme la seule frontière de séparation de l'enfance par les Romains selon Christian Laes¹⁹⁷. • La capacité à parler ou à s'exprimer s'améliore grandement¹⁹⁸. • Soranos recommande de commencer l'école vers 6 ou 7 ans¹⁹⁹.
12 à 14 ans	• Âge légal de mariage pour les filles à 12 ans et pour les garçons à 14 ans²⁰⁰.

Ce tableau ne doit pas donner l'impression que nous avons identifié les étapes de la vie des enfants qui étaient généralement admises par les Romains. Il ne s'agit que d'une reconstruction que les historiens modernes ont cru pouvoir distinguer à travers les sources juridiques ou littéraires antiques. Dans quelle mesure l'importance présumée de ces âges se répercute-elle dans les données épigraphiques ?

¹⁹¹ D. KRAUSE, 1998, p. 342.

¹⁹² N. BAILLS, 2005a, p. 61-62.

¹⁹³ Quintilien, Institution oratoire, 1, 16.

¹⁹⁴ Plus précisément depuis le roi Numa, une figure mythologique de Rome.

N. BAILLS, 2005a, p. 61-62.

¹⁹⁵ J. BERTIER, 1996, p. 2162-2164.

N. BAILLS, 2016, p. 161.

¹⁹⁶ C. LAES, 2011, p. 84.

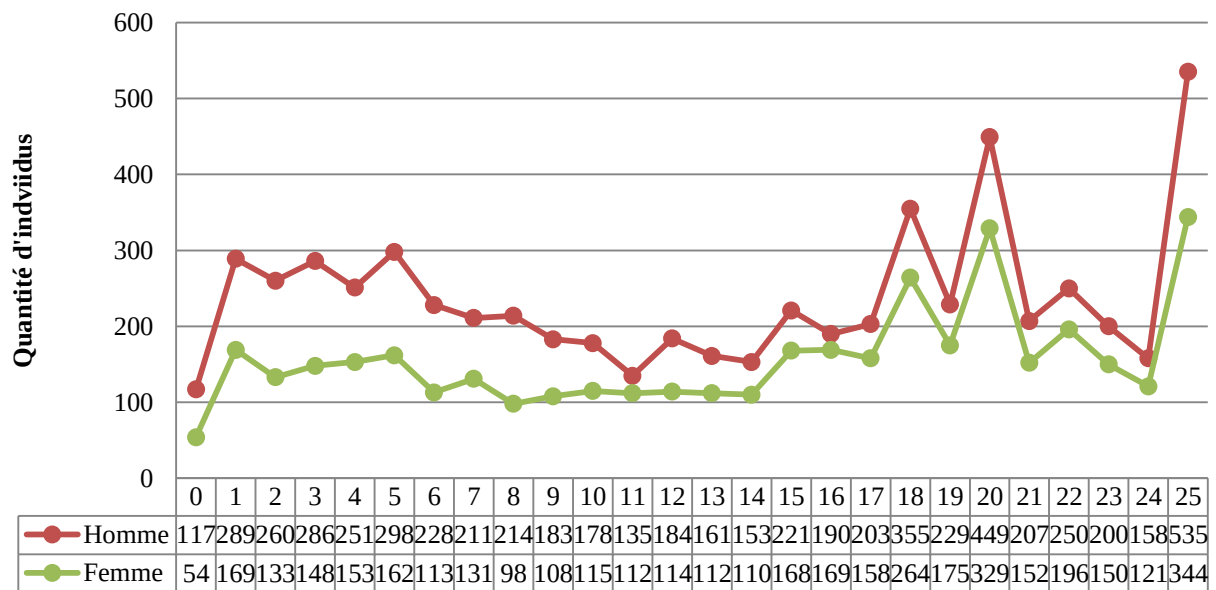
¹⁹⁷ C. LAES, 2006, p. 240.

¹⁹⁸ C. LAES, 2011, p. 84.

¹⁹⁹ J. BERTIER, 1996, p. 2162-2164.

²⁰⁰ J.-P. NÉRAUDAU, 1984, p. 24.

Répartition de l'indication d'âge des 0 à 25 ans dans l'Empire romain occidental à partir des données de Szilágyi (n=10.203)



L'analyse des pics et donc des âges favorisés au sein des inscriptions n'est pas aussi aisée que pour les catégories d'âges supérieures. Deux grandes variables que nous pouvons difficilement estimer exercent une influence sur la répartition des âges. Premièrement, il s'agit de la mortalité infantile qui devait être de moins en moins importante au fur et à mesure que l'enfant grandissait, jusqu'à réaugmenter chez les filles à l'âge de la fertilité. Nous reviendrons plus tard avec des données précises mais une proportion équivalente d'enfants devait mourir la première année que durant les neuf années suivantes²⁰¹. Deuxièmement, il est probable que plus un enfant grandissait, plus il avait de chance d'être honoré par une épitaphe en pierre²⁰².

L'importance de l'influence de ces deux éléments nous est presque complètement inconnue et rend complexe l'estimation de l'attirance pour tel ou tel âge. Ce que nous pouvons presque certainement identifier, c'est une pratique de l'arrondissement qui n'apparaît clairement qu'à partir de 18 ans. Cet arrondissement ne peut pas s'expliquer par le seul choix d'un nombre romain plus succinct. « XVIII » ne prend pas moins de place que « XVII » ou « XIX ». À partir de 20 ans, l'arrondissement pourrait s'expliquer par le fait que « XX, XXV, XXX, XXXV, XL, XLV, etc. » étaient les nombres les plus aisés à noter. Cette explication ne

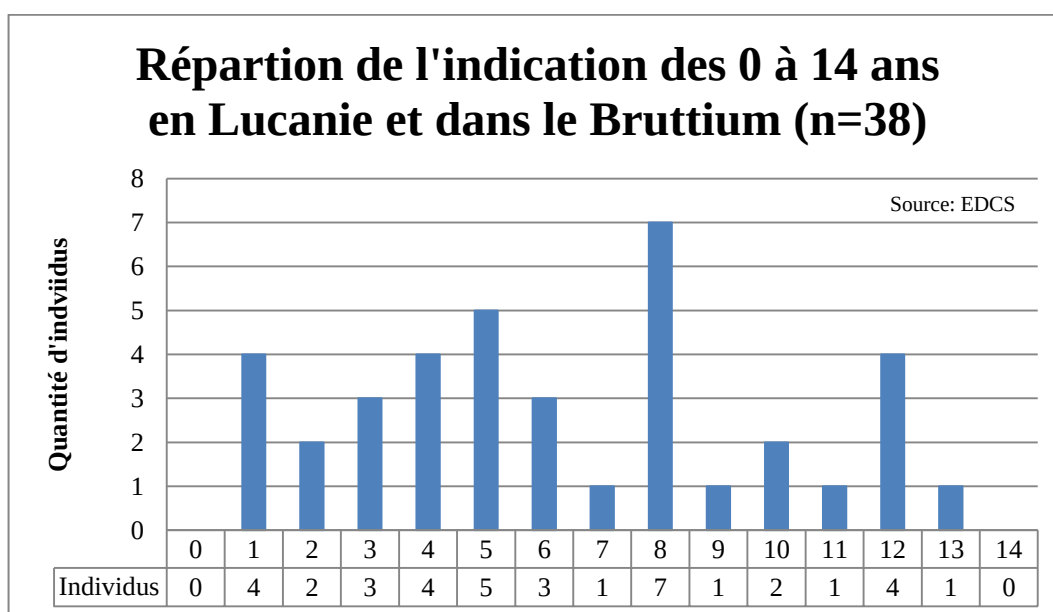
²⁰¹ Voir p. 65.

²⁰² Nous démontrerons ce deuxième phénomène dans la suite de ce chapitre.

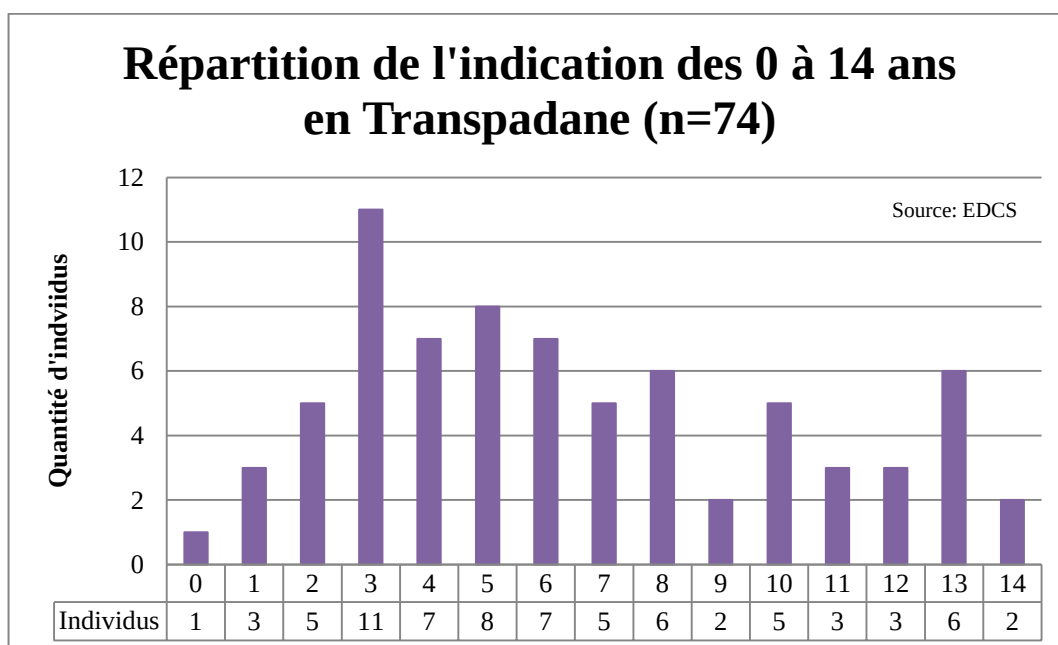
tient pas pour 18 ans et nous pourrions dès lors penser que cet âge était effectivement important pour les Romains. Lorsqu'un individu se rapprochait de cet âge, notamment lorsqu'il avait 17 ans, son âge devait souvent être arrondi à 18 ans. L'âge de 15 ans pourrait peut-être déjà avoir fait l'objet d'un arrondissement, mais les écarts sont trop faibles pour l'affirmer.

Au sein de la cohorte d'individus concernés par notre recherche, à savoir les enfants de 0 à 14 ans, un seul pic est clairement identifiable : la proportion d'enfants commémorés augmente considérablement de 0 à 1 an pour les deux sexes. Cela ne signifie pas tant que 1 an était favorisé, mais plutôt que les moins de 1 an étaient défavorisés. Si un pic semble apparaître à 1 an, c'est que très peu d'enfants recevaient une épitaphe funéraire avant cela. Il n'est pas exclu de penser que des enfants n'ayant pas encore 1 an, mais s'en rapprochant, ont été arrondis à leur première année de vie. Nous y reviendrons.

Les autres fluctuations sont moins marquantes. Chez les garçons, les légers pics observés à 3 et 5 ans sont quasi inexistantes chez les filles. À 7 ans, un pic s'observe à peine chez les filles, mais correspond à une légère baisse chez les garçons. L'âge de 10 ans ne montre aucune attirance particulière. Chez les garçons, il faut attendre 12 ans pour voir le nombre d'individus augmenter « anormalement » avec une baisse des 11 ans laissant penser que nombre d'entre eux voyaient leur âge arrondi à 12. Pourtant, cette constatation ne se fait absolument pas chez les filles. Avant 14 ans, les deux seules fluctuations s'observant communément, mais à des degrés différents chez les garçons et les filles, sont les 3 et 5 ans. Confrontons ces données à nos deux régions d'Italie.



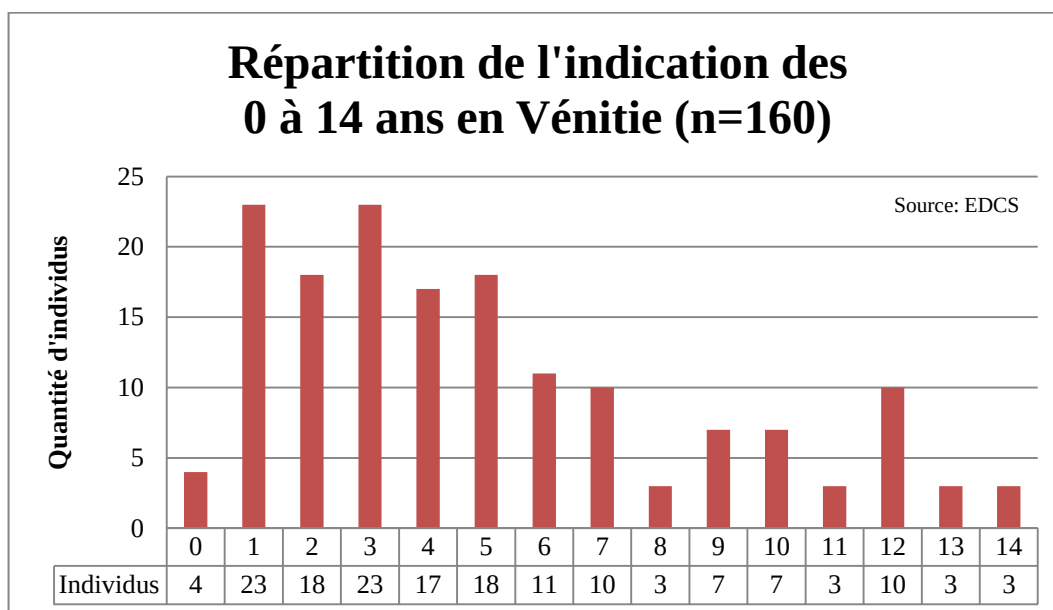
En Lucanie et dans le Bruttium, un pic similaire aux données de János Szilágyi s'observe à 1 an. Le nombre d'individus baisse également à 2 ans pour progressivement remonter et atteindre un nouveau pic à 5 ans. L'autre âge qui était également favorisé chez János Szilágyi est 12 ans. L'attirance dans ces données qui paraît la plus étonnante est celle de 8 ans avec pas moins de sept individus. L'âge de 7 ans, que beaucoup d'historiens pensent avoir été un âge majeur dans le développement de l'enfant romain, est ici sous-représenté.



Cette fois-ci, l'âge d'1 an ne représente pas un pic dans le graphique. Au contraire, le nombre d'individus augmente jusqu'à atteindre le plus haut pic de tous les âges confondus, à 3 ans. Les trois pics suivants sont similaires à ceux de la région III avec 5, 8 et 10 ans. Par contre, en Transpadane, c'est l'âge de 13 ans qui est favorisé plutôt que 12 ans. Comme pour Szilágyi et la Lucanie et le Bruttium, 7 ans n'est pas un âge préféré.

Bien évidemment, nous disposons de peu de données pour nos deux régions avec au total 112 individus. S'intéresser aux données par régions permet cependant d'éviter d'effacer les éventuelles différences géographiques dans les pratiques. De plus, malgré ces échantillons de petites tailles, certains âges semblent souvent apparaître en plus grande quantité que d'autres. 0, 2, 4, 6, 7, 9 et 11 ans ne semblent jamais s'imposer au contraire de 1, 3, 5, 8, 10, 12 et 13 ans. Dans nos deux régions, 14 ans est présent en plus petite quantité que 13 ans, suggérant un arrondissement vers les 15 ans.

Lorsque nous reprenons les données de la Vénétie déjà obtenue grâce au mémoire d'un étudiant de l'université de Ferrare²⁰³, 0, 2, 4, 6, 7, 9, 11 et 14 ans continuent à ne pas s'imposer.



Il existe des variations, peut-être dues au fruit du hasard, mais certaines tendances semblent se dessiner. Si nous les illustrons ici, ce n'est pas pour les présenter comme des conclusions certaines. Notre seul but est de montrer qu'il existait peut-être des arrondissements et donc des préférences dans certains âges, même chez les plus jeunes. Pour les adultes, ces préférences se faisaient selon les âges multiples de cinq. Pour les enfants, ils auraient pu se faire selon les âges considérés comme plus prépondérants. Lorsque nous comparons ces observations avec les âges que les historiens identifient généralement comme importants, il apparaît que 1 an était considéré comme un cap majeur. L'âge de 3 ans aurait également pu avoir davantage d'importance que 2 ou 4 ans. Par contre, l'âge de 7 ans, cité comme un cap de transition important entre la petite et grande enfance dans le monde romain n'est pas sur-représenté. Ces hypothétiques préférences pour certains âges ne se vérifieront pas dans ce mémoire, mais pourraient éventuellement se retrouver renforcées à la lecture d'un plus grand nombre de données.

Maintenant que nous avons établi qu'il existait peut-être des préférences pour tel ou tel âge, nous allons voir s'il existe des différences de traitement selon l'âge du défunt. Les plus jeunes bénéficiaient-ils plus souvent des mêmes adjectifs par rapport à leur aîné ? Étaient-ils plus souvent honorés en même temps qu'un adulte ? L'âge de l'enfant influençait-il la taille

²⁰³ Voir p. 28 (P. MADDALENA, 2017).

de son inscription ? C'est à ces questions et bien d'autres que nous tenterons de répondre dans la suite de ce chapitre.

La première et la plus évidente différence de traitement concerne les enfants de moins de 1 an. Ils sont présents en extrême minorité dans l'ensemble de l'épigraphie funéraire latine de l'Empire. Dans les provinces de Lusitanie, d'Aquitaine, de Tarraconaise et de Norique, aucun enfant de moins de 1 an n'y est identifié²⁰⁴. En Dalmatie, alors même que mille-sept-cents inscriptions funéraires indiquent un âge, une seule rapporte l'existence d'un enfant de moins de 1 an et celui-ci a 11 mois²⁰⁵.

Il existe des exceptions. Christian Laes rapporte qu'à Rome nous retrouvons 1,3% d'enfants de moins d'un an au sein des épitaphes donnant une durée de vie²⁰⁶. À Ostie, cette même proportion est de 1,2%²⁰⁷. Certaines des cités avec les plus importantes productions épigraphiques possédaient probablement un plus haut taux d'enfants avant leur première année. Toutefois, cela ne doit pas faire oublier que pour l'entièreté des épitaphes funéraires latines indiquant un âge dans l'Empire à l'exception de Rome, seulement 127 enfants de moins d'un an ont été identifiés²⁰⁸. Sur un total de plus de trente-quatre-mille inscriptions indiquant un âge, cela nous donne une présence épigraphique de 0,4% des enfants de moins d'un an²⁰⁹.

Cette disparité est encore plus flagrante lorsque nous reprenons les chiffres donnés pour la mortalité infantile à l'époque romaine. Il n'existe pas de consensus précis sur cette mortalité²¹⁰ qui ne peut pas être calculée, mais seulement estimée. Pour les enfants avant leur première année, les chiffres présentés vont généralement de 20 à 40%²¹¹. En prenant les estimations les plus optimistes, nous pouvons considérer que la mortalité infantile était au minimum de 20%²¹². Sur base des estimations les plus basses, cela signifierait qu'à Rome, la représentation funéraire des enfants de moins d'un an était quinze fois inférieure à ce qu'elle

²⁰⁴ Sur un total combiné pour les quatre régions de 4.356 ayant une indication d'âge.

²⁰⁵ Lupa 23119.

²⁰⁶ C. LAES, 2014, p. 133.

²⁰⁷ Selon nos propres calculs.

²⁰⁸ Voir annexes : la liste des enfants de moins de 1 an dans l'Empire à l'exception de Rome.

²⁰⁹ Ces chiffres sont similaires aux onze régions d'Italie qui rapporte une proportion de 0,5%.

²¹⁰ La même année, un chercheur va clamer qu'elle est surévaluée (T. PARKIN, 2013, p. 48-50) alors que d'autres vont estimer qu'elle est sous-évaluée. (A. VOLK, J. ATKINSON, 2013, p. 186)

²¹¹ T. ANTOŠOVSKÁ, 2018, p. 6 ; K. BRADLEY, 2005, p. 69 ; M. CARROLL, 2018, p. 147 ; M. GOLDEN, 1988, p. 155 ; C. LAES, 2011, p. 26 ; F. LAUBENHEIMER, 2004, p. 295 ; T. PARKIN, 2013, p. 47.

²¹² En moyenne. Ce taux variait très probablement selon les saisons, le milieu, la densité urbaine, la nutrition, etc. Dans les paroisses d'Angleterre du 16^e siècle, le taux de mortalité infantile variait généralement de 15 à 25% avec certaines paroisses atteignant parfois 48% (T. PARKIN, 2013, p. 47). Par comparaison, la mortalité infantile en Europe est aujourd'hui d'environ 0,8% selon l'Organisation mondiale de la Santé. (https://www.who.int/gho/child_health/mortality/neonatal_infant_text/en/, consulté le 24 avril 2019).

aurait dû être si chaque décès avait produit une épitaphe. Si nous prenons l'ensemble de l'Empire, à l'exception de Rome, cette représentation est cinquante fois inférieure.

Nous n'avons donné ici que des proportions à partir des épitaphes indiquant un âge. Nous savons que celles-ci favorisaient les plus jeunes ce qui signifie que la proportion d'enfants de moins d'un an était plus faible encore. L'érection d'épitaphe en pierre pour les enfants de moins d'un an était donc extrêmement rare et doit, malgré les centaines d'exemples disponibles, être considérée comme une exception. Cela ne prouve pas qu'il n'ait pas fait l'objet de commémoration funéraire. Ils recevaient peut-être plus largement des épitaphes en support moins coûteux et plus périssable. Même s'ils étaient effectivement inhumés sans aucun marqueur funéraire, nous ne pouvons rien présumer de l'attachement au nom que leur proche leur apportait²¹³.

Comment cette sous-représentation des tout-petits évolue-t-elle au cours de l'âge de l'enfant ? Nous ne disposons malheureusement pas d'informations en termes de taux de mortalité infantile pour les enfants de 0 à 14 ans. Les « model life-tables » sur lesquels sont basées les estimations de la mortalité infantile indiquent une chute significative de celle-ci après 10 ans²¹⁴. Les données qui reviennent les plus souvent sont une mortalité de 50% pour les 0 à 10 ans²¹⁵. Encore une fois, il s'agit d'une moyenne et de l'estimation la plus basse présentée²¹⁶. La proportion d'enfants de 0 à 14 ans au sein dans l'Empire à l'exception de Rome est de 15%²¹⁷, ce qui montre toujours une sous-représentation des enfants. Sans que nous puissions donner de chiffres étant donné qu'une variable se base sur les 0 à 10 ans et l'autre sur les 0 à 14, il est cependant certain que la sous-représentation était moins élevée que celle des 0 à 1 an. Que cela indique-t-il ? Qu'à partir de la naissance, plus l'enfant grandissait, plus il avait de chance d'être commémoré. Cette constatation est clairement observable lorsque nous regardons la distribution des enfants de moins d'un an dans l'Empire²¹⁸.

²¹³ Pour cette question, voir l'ouvrage de référence : M. CARROLL, 2018.

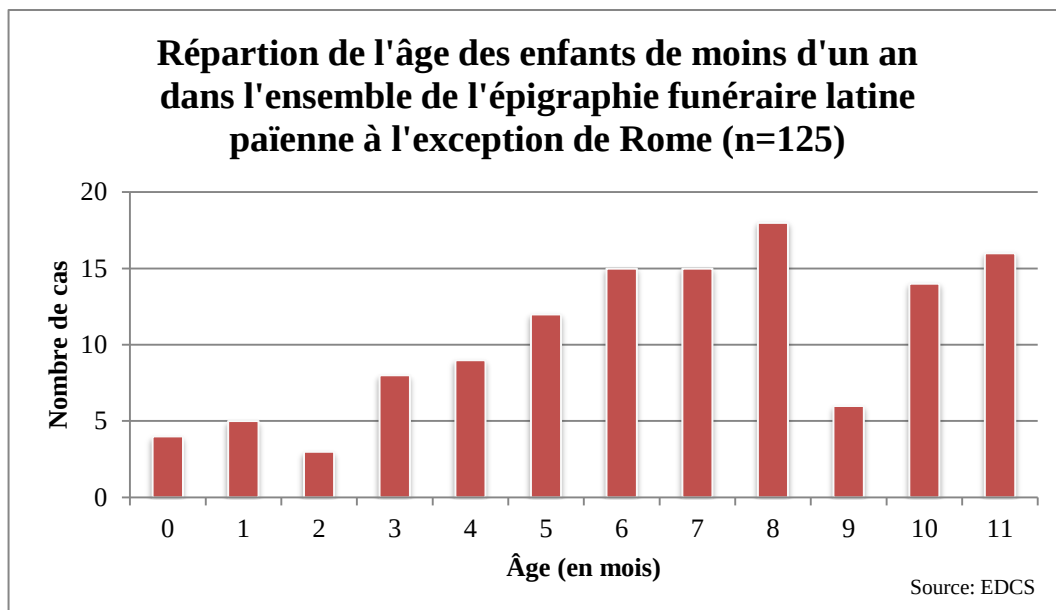
²¹⁴ C. LAES, 2007, p. 29.

²¹⁵ K. BRADLEY, 2005, p. 69 ; M. CARROLL, 2018, p. 147 ; C. LAES, 2011, p. 26 ; F. LAUBENHEIMER, 2004, p. 295.

²¹⁶ D'autres historiens rapportent parfois 50% de mortalité avant 5 ans (B. RAWSON, 2003, p. 341).

²¹⁷ Voir annexes: taux d'indication d'âge et proportion d'enfants dans l'Empire à l'exception de Rome.

²¹⁸ Voir annexes: liste des enfants de moins de 1 an dans l'Empire à l'exception de Rome.



Le nombre d'enfants de moins d'un an commémoré augmente presque constamment jusqu'à 8 mois. Une brutale diminution à neuf mois est étonnante, et le fait que les enfants de 10 et 11 mois ne sont pas plus nombreux que ceux de 8 mois indiquent peut-être que pour une partie d'entre eux leur âge était arrondi à un an. En Apulie et en Calabre, sur les 243 enfants commémorés, les trois seuls ayant moins d'un an ont vécu respectivement : 11 mois et 5 jours²¹⁹, 11 mois, 14 jours et 2 heures²²⁰ et 11 mois et 22 jours²²¹.

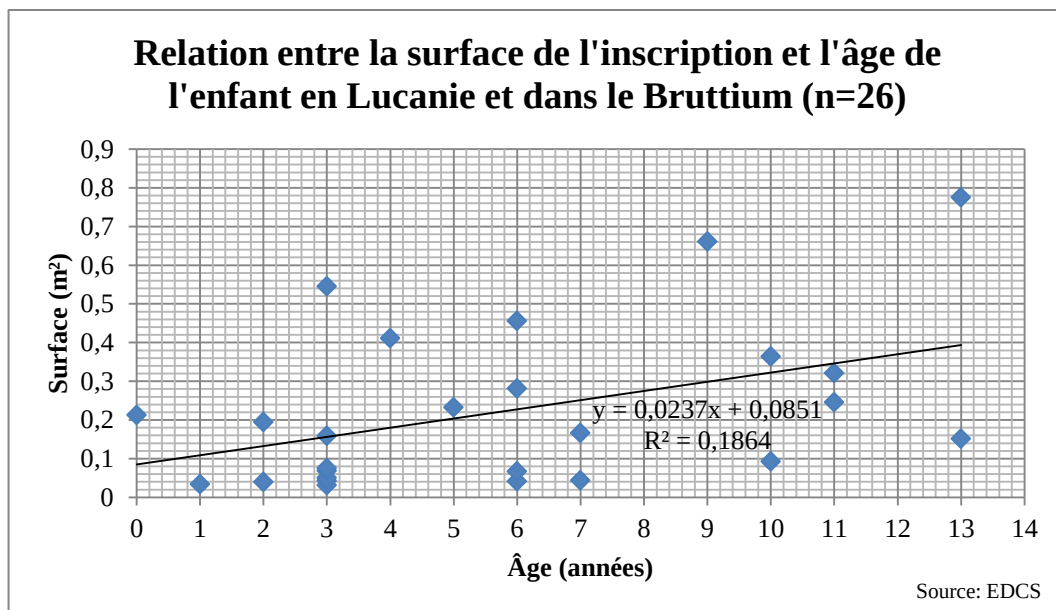
À quel âge les individus cessaient-ils d'être sous-représentés ? La difficulté d'obtenir des données précises sur la mortalité infantile et l'absence de chiffres sur les proportions correspondantes d'individus adultes, nous empêchent malheureusement de répondre à cette question dans ce mémoire.

Nous avons donc mis au jour une différence de traitement selon les âges : les plus petits faisaient plus rarement l'objet d'une épitaphe en pierre. Pouvons-nous identifier d'autres différences de traitement ? Existe-t-il d'autres variables influencées par l'âge de l'enfant ?

²¹⁹ AE 1994, 521.

²²⁰ EE-08-01, 88.

²²¹ AE 2003, 455.



Dans la région III, il semble qu'il ait existé un certain lien entre l'âge de l'individu et la surface de l'inscription. Nous n'avons repris que les vingt-six enfants pour lesquels l'inscription a été sauvegardée dans sa totalité et les inscriptions où seul un enfant est commémoré. Le coefficient de corrélation obtenu à partir des vingt-six individus correspondant à ces critères est de 0,43. C'est une corrélation faible, mais pas nulle. Elle est par contre inexistante dans notre deuxième région, en Transpadane. Inexistante également est la corrélation entre l'âge des enfants et le nombre de mots se trouvant dans les inscriptions²²².

Ces deux données ne prennent pas en considération le type de monument funéraire sur lequel est inscrite l'épithaphe. La comparaison entre l'âge de l'individu et le monument qui lui est dédié est une question intéressante, mais ardue. En effet, une des variations principales dans le type de monument funéraire utilisé est la variable chronologique. Ainsi, les portraits funéraires sont très populaires entre la fin de la République et le début de l'Empire²²³ alors que les autels sont populaires en majorité durant le principat²²⁴. L'utilisation de sarcophage ne se propage vraiment qu'à la fin du 2^e siècle et au 3^e siècle apr. J.-C.²²⁵.

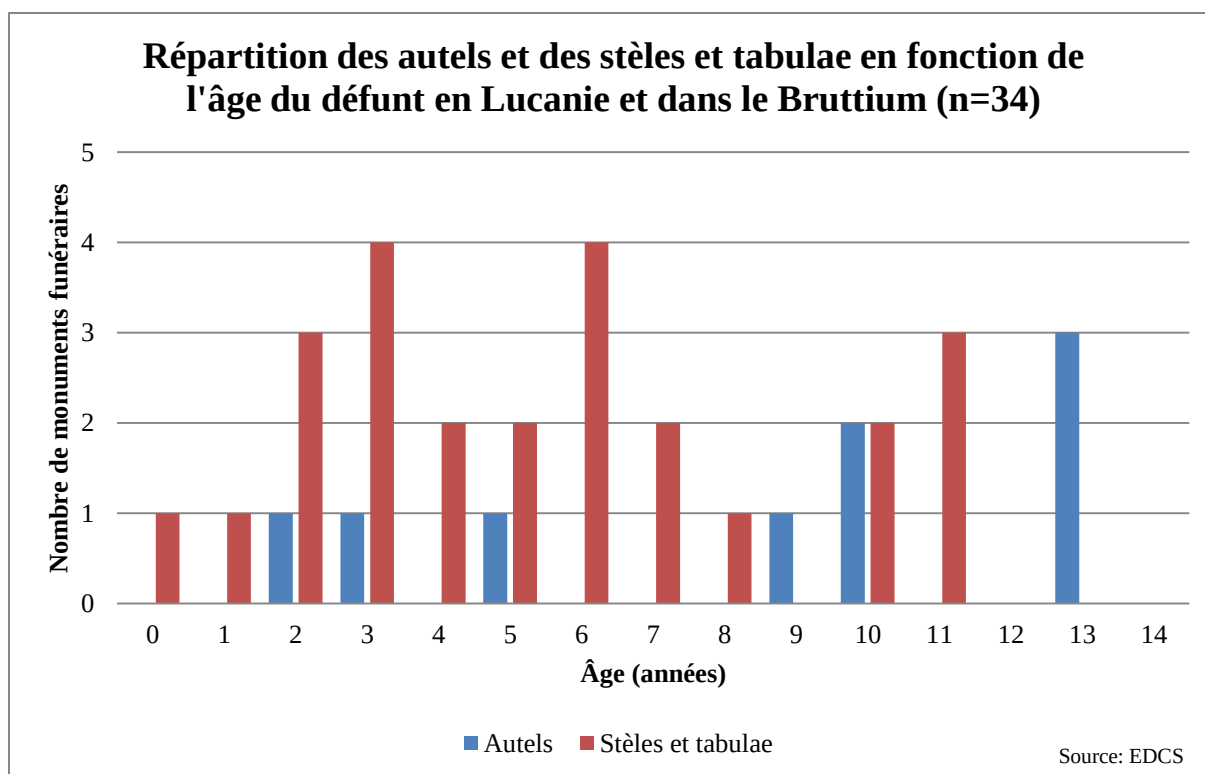
La variable que nous avons décidé de prendre en compte est la différence entre l'utilisation d'un autel et celle d'une stèle ou d'une *tabula*. Ces deux types de monuments funéraires étaient parmi les plus populaires sous l'Empire.

²²² 0,09 de coefficient de corrélation pour les deux régions.

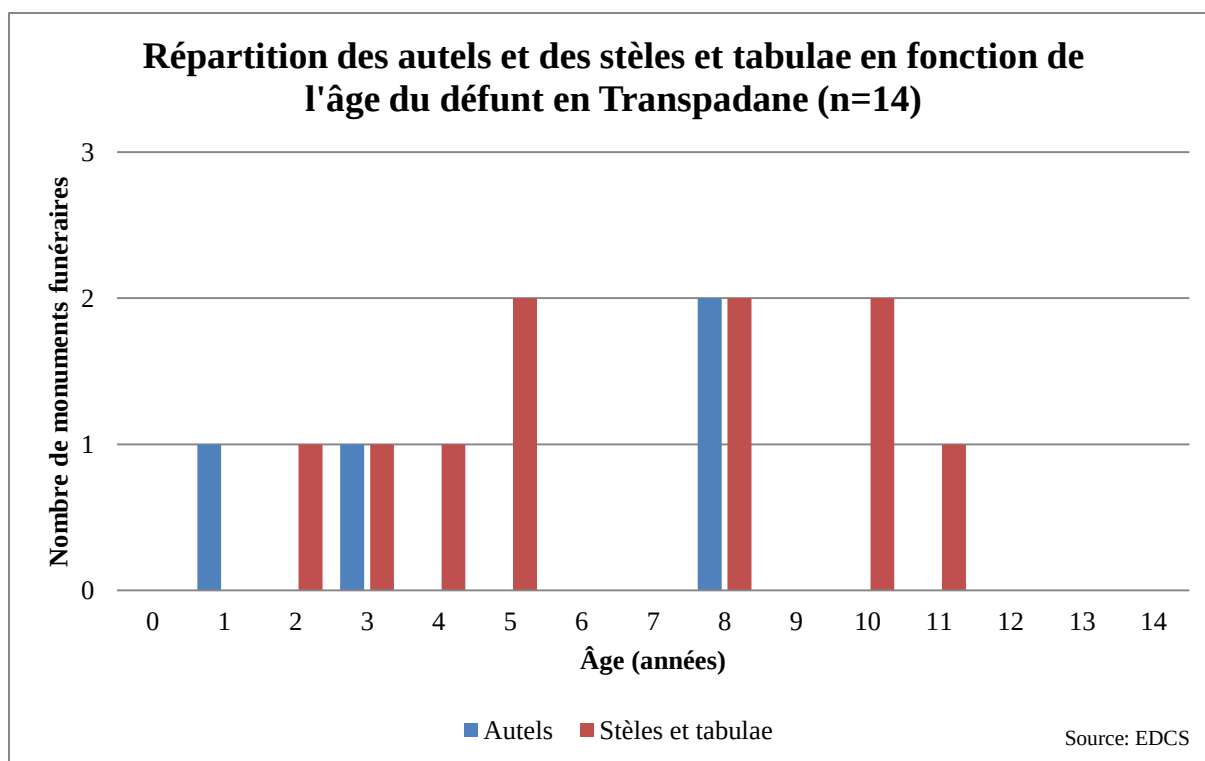
²²³ J. HUSKINSON, 2007, p. 328.

²²⁴ J. HUSKINSON, 2007, p. 328.

²²⁵ J. HUSKINSON, 2007, p. 332-333.



Les monuments funéraires de la région III semblent révéler une légère corrélation entre l'âge de l'individu et le type de monument funéraire qui lui était dédié. Étant donné que les autels ont souvent un plus grand champ épigraphique que les stèles ou les *tabulae*, cette préférence pour les enfants plus âgés dans la dédicace d'un autel pourrait expliquer la corrélation que nous avons trouvée précédemment entre l'âge et la surface de l'inscription dans cette même région. Cependant, des autels ont été élevés pour des enfants de 2, 3 et 5 ans déjà. De plus, la région XI, elle, n'indique aucune prédominance des autels pour les enfants les plus âgés, que du contraire. L'enfant le plus jeune de notre corpus a reçu un autel et les trois enfants plus âgés, une stèle.



Tout ceci nous amène à faire preuve de prudence dans l'établissement de toutes conclusions hâtives sur une corrélation entre le type de monument funéraire offert et l'âge de l'enfant. La question mérite cependant d'être posée dans d'autres régions et à une plus grande échelle.

Une autre absence de corrélation que nous avons constatée est dans la mention des épithètes (*bene merentis*, *dulcissimus*, *carissimus*, *pientissimus*, etc.). Pour la région III, elle est de 0,01, soit une absence de corrélation quasi totale. Pour la région XI, le coefficient de corrélation obtenu est de 0,2 mais nous paraît trop faible pour tirer une quelconque conclusion. Notons que la région III se caractérise par une plus grande utilisation d'épithètes que la région XI. Difficile de dire si c'était spécifique aux enfants, sans étendre la recherche à l'ensemble des épitaphes funéraires de ces régions.

En ce qui concerne le choix des épithètes, nos observations rejoignent les conclusions déjà établies par d'autres chercheurs. À Rome, les trois épithètes les plus populaires sont *bene merens*, *dulcissimus* et *carissimus*²²⁶. C'est également le cas lorsque nous regardons les 52 épithètes des enfants de la région III²²⁷. Les trois autres épithètes que nous retrouvons le plus souvent dans notre région sont *pientissimus*, *piissimus* et *incomparabilis*. À Rome,

²²⁶ H. NIELSEN, 1997, p. 176.

²²⁷ La Transpadane ne nous donne que neuf épithètes au total, trop peu pour en dresser des observations probantes.

pientissimus et *piissimus* mis ensemble comptent comme la quatrième plus importante épithète.

À Rome, *bene merens* compte à elle seule pour 50% de la totalité des épithètes des individus de tout âge, ce qui est loin d'être le cas pour les enfants de la région III²²⁸. Cependant, Margaret King note que pour les 0 à 4 ans, *bene merens* ne constitue que 23% des épithètes derrière *dulcissimus* à 46%²²⁹. Les historiens voient dans *bene merens* la notion d'une sorte de « contrat » rempli par le défunt, et la mise en évidence des obligations entre le commémorant et le commémoré²³⁰. Sa grande popularité peut peut-être aussi s'expliquer par une utilisation comme marqueur de la fin de l'inscription. L'abréviation de l'épithète « BM » en fin d'inscription répondant parfaitement à l'introduction de l'épithète par l'acronyme « DM » de « *Dis Manibus* »²³¹. Quoi qu'il en soit, cette épithète présente en majorité dans l'ensemble du corpus épigraphique n'était pas la préférée chez les plus jeunes.

Épithète de la région III	Nombre d'enfants ayant cette épithète
Dulcissimus	13
Carissimus	12
Bene merens	7
Piissimus	3
Pientissimus	2
Incomparabilis	2
Amantissimus	1

L'épithète la plus utilisée semble avoir été « *dulcissimus* » qui signifie littéralement : « le plus doux ». C'est l'épithète que Nathalie Bailly retrouve en première position en Gaule²³² et Margaret King en première position chez les 0 à 4 ans à Rome²³³. Nous retrouvons presque à égalité « *carissimus* », « très cher », qui est également la deuxième épithète la plus utilisée pour les enfants en Gaule²³⁴ et la troisième derrière « *bene merens* » à Rome pour les 0 à 4 ans²³⁵.

²²⁸ H. NIELSEN, 1997, p. 176.

²²⁹ M. KING, 2000, p. 142.

²³⁰ H. NIELSEN, 1997, p. 183-185 ; M. KING, 2000, p. 141.

²³¹ H. NIELSEN, 1997, p. 181.

²³² N. BAILLY, 2005a, p. 100.

²³³ M. KING, 2000, p. 142.

²³⁴ N. BAILLY, 2005a, p. 100.

²³⁵ M. KING, 2000, p. 142.

Hanne Nielsen, en analysant l'utilisation d'épithètes à travers les sources littéraires, en a conclu que « *dulcissimus* » était plus intime et « *carissimus* » plus souvent cité dans des relations formelles et d'amitiés²³⁶. Au sein de l'épigraphie, il note également que les individus qualifiés des « plus doux » étaient généralement plus jeunes et avaient plus souvent une indication d'âge²³⁷ par rapport à ceux qualifiés de « *carissimus* »²³⁸.

En Lucanie et dans le Bruttium, sur les treize enfants qualifiés de « *dulcissimus* », neuf ont entre 0 et 7 ans et quatre entre 8 et 14 ans. À l'inverse, pour les douze enfants appelés « *carissimus* », quatre ont entre 0 et 7 ans et huit entre 8 et 14 ans. Ces résultats correspondent à Rome et à la Gaule. Ils suggèrent que les Romains choisissaient une épithète plus intime avec leurs plus jeunes enfants et avaient plus de chance d'en utiliser de plus « formelles » quand ceux-ci grandissaient.

En quatrième et cinquième position à Rome,²³⁹ et également dans notre corpus, apparaissent les épithètes « *pietissimus* » et « *piissimus* ». Toutes deux se traduisent généralement par « le plus pieux » et renvoie à la notion de « *pietas* ». Cette notion n'est pas encore parfaitement comprise par les chercheurs. Elle est vue parfois comme l'obéissance qu'une fille ou un fils doit à son père, mais il est possible plutôt qu'elle ait été une sorte de « dévotion affective » partagée par tous les membres d'une famille²⁴⁰. Lorsqu'une épitaphe mentionne qu'un défunt était « *pietissimus* » ou « *piissimus* », Jean-Marie Lassère ne le voit pas comme la signification qu'un membre de la famille décédé avait vécu « pieusement », mais plutôt « sans reproche »²⁴¹.

Ces deux épithètes auraient également été préférées pour les enfants.²⁴² Nielsen l'interprète comme l'expression de la « contre-nature » et de l'injustice de la mort d'un enfant²⁴³. Ce sont les enfants qui auraient dû manifester leur *pietas* en dédiant une épitaphe à leur parent, et pas l'inverse²⁴⁴. Les enfants qualifiés de « *pietissimus* » et « *piissimus* » dans la région III ont respectivement 3, 5, 6, 12 et 13 ans. Avec seulement cinq exemples et l'absence de données sur les défunts de plus de 14 ans, il est difficile d'identifier une attirance pour les enfants les plus jeunes comme nous avons pu le faire pour « *dulcissimus* ».

²³⁶ H. NIELSEN, 1997, p. 190.

²³⁷ La deuxième constatation découlant logiquement de la première à la lumière de notre chapitre sur l'indication de l'âge.

²³⁸ H. NIELSEN, 1997, p. 192.

²³⁹ Que ce soit chez tous les individus ou plus particulièrement les 0 à 4 ans (M. KING, 2000, p. 142 ; H. NIELSEN, 1997, p. 176.)

²⁴⁰ H. NIELSEN, 1997, p. 194.

²⁴¹ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 231.

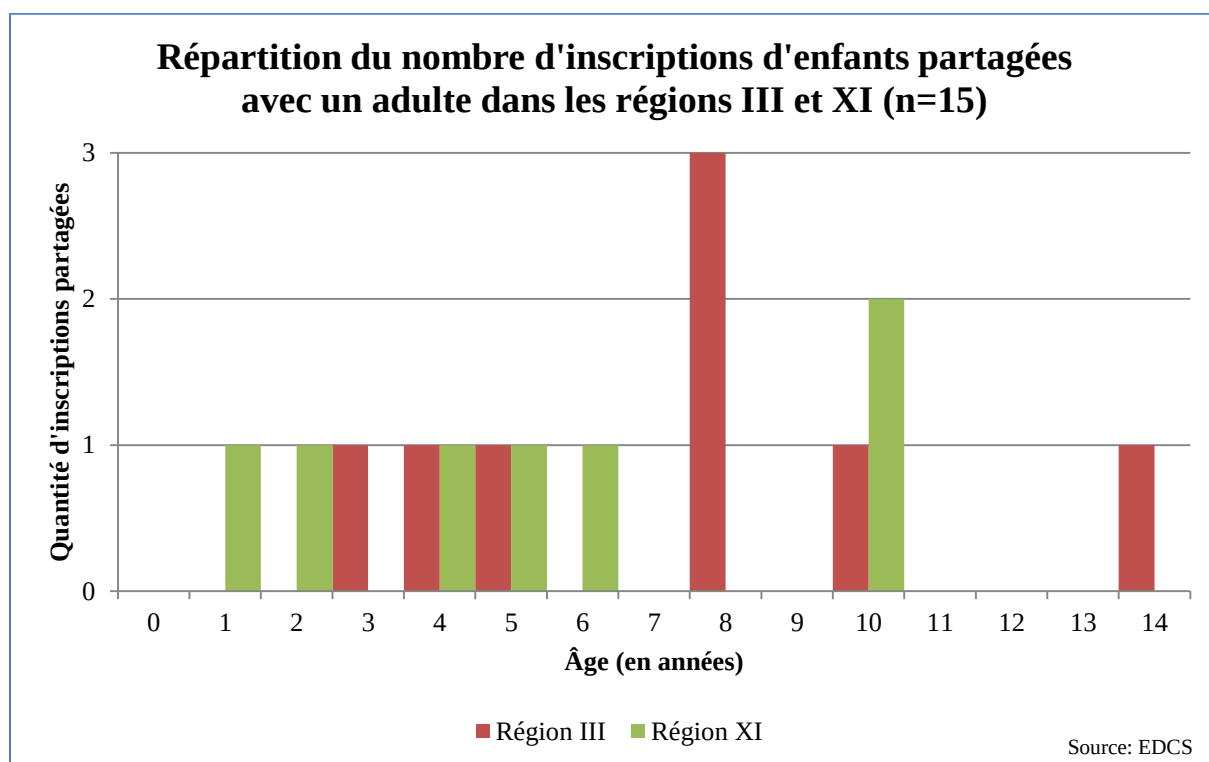
²⁴² H. NIELSEN, 1997, p. 196-197.

²⁴³ H. NIELSEN, 1997, p. 198.

²⁴⁴ H. NIELSEN, 1997, p. 198.

Les autres épithètes de la région III et de la région XI ne se retrouvent jamais en plus d'un ou de deux exemplaires : *incomparabilis* (2), *amantissibus* (2), *optimus* (1) et *desideratissimus* (1). Il est difficile d'en tirer des constatations probantes.

Une dernière corrélation entre l'âge de l'enfant que nous avons souhaité explorer est la présence ou non d'un autre individu commémoré dans l'inscription. Plus particulièrement, dans quel cas est-il commémoré avec un individu adulte ? Les résultats des deux régions ont été combinés ici en un seul graphique.



Ce sont ici les individus les plus jeunes qui font le plus souvent l'objet d'une dédicace partagée. Etant donné qu'une épitaphe en pierre se justifie moins pour les plus jeunes, il n'est pas impossible d'imaginer qu'ils auraient été mis plus souvent en association avec un adulte de la famille.

Nous n'avons pas encore abordé les variables les plus importantes dans nos épitaphes à savoir le sexe du défunt, son statut social et l'identité du dédicant. Nous consacrerons trois chapitres à ces questions. Dans les trois chapitres qui vont suivre, la question de l'âge restera bien évidemment en première ligne.

En attendant, ce chapitre nous a déjà permis de dresser quelques observations. Il semble y avoir existé de possibles attirances ou aversions vis-à-vis de certains âges. La grande sous-représentation des enfants de moins d'un an et la diminution progressive de cette sous-

représentation au cours des premiers mois de naissance laissent à penser que plus l'enfant était âgé, plus il avait de chance de recevoir une épitaphe en pierre.

Certaines corrélations entre l'âge de l'enfant et leurs différences de traitement ont peut-être aussi été identifiées. La taille de la surface accordée pour l'inscription aurait augmenté avec l'âge. À l'inverse, plus l'enfant était jeune, plus il aurait eu de chance d'être commémoré en même temps qu'un adulte. Plus incertain est le possible lien entre le type de monument funéraire et l'âge de l'enfant qu'il reste à démontrer.

Ce qui paraît par contre plus plausible est une différence dans l'utilisation des épithètes avec une préférence pour une épithète plus familière pour les plus jeunes (« *dulcissimus* ») et plus formelle pour les plus âgés (« *carissimus* »). Les autres variables ne semblent avoir eu aucune influence sur les enfants. Une fois que les Romains choisissaient d'honorer un enfant d'une épitaphe, le nombre de mots et le nombre d'épithètes utilisés n'étaient pas influencés par son âge.

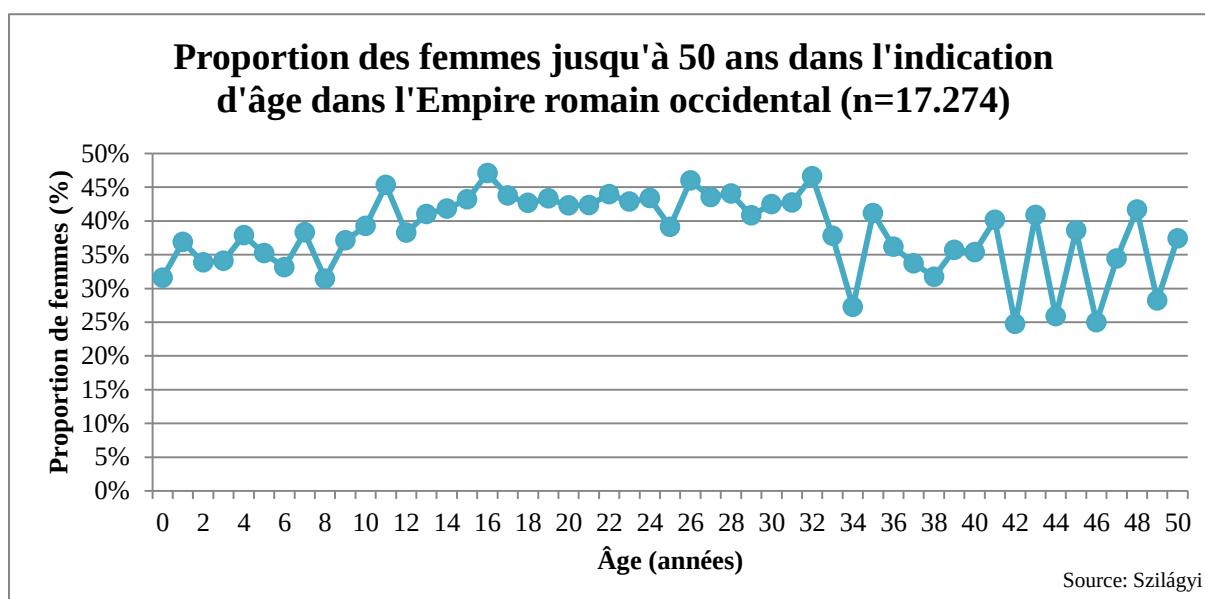
Ces premières observations faites, nous allons maintenant aborder sur une autre problématique : les différences de traitement selon le sexe de l'enfant. Notre question prioritaire est la suivante : les filles étaient-elles traitées différemment des garçons ?

3.4. LE SEXE DE L'ENFANT

Dans l'épigraphie latine, il est incontestable que les femmes sont systématiquement sous-représentées par rapport aux hommes. Les chiffres varient selon les régions, mais la part des femmes dans les épitaphes se situait généralement entre 35 et 45%²⁴⁵. Cette part varie-t-elle chez les enfants ? Pourrions-nous imaginer que les enfants faisaient moins l'objet d'une discrimination basée sur le sexe ? Les données obtenues à partir de János Szilágyi démontrent le contraire.

²⁴⁵ C. LAES, 2012, p. 106.

Les chercheurs présentent généralement ces données selon le nombre d'individus masculins pour cent individus féminins (ex. : 135 : 100). Pour plus de clarté, nous avons exceptionnellement choisi de donner en pourcentage la part de femmes sur le total des deux sexes.



Grâce à János Szilágyi, nous pouvons constater que les individus féminins faisaient l'objet d'une plus grande discrimination entre 0 et 10 ans qu'entre 11 et 30 ans. Avant 10 ans, la part féminine reste systématiquement entre 30 et 40%. Ce n'est qu'à partir de 11 ans qu'elle dépasse 40% pour rester presque en permanence entre 40 et 45% et occasionnellement approcher les 50%. À partir de 30 ans, les rapports commencent à varier fortement. Ceci est probablement dû à une diminution de la taille des échantillons qui impliquent de plus grandes variations dans les résultats. Pour les âges après 30 ans multiples de cinq, c'est-à-dire ceux pour lesquels nous retrouvons le plus d'individus, la proportion de femmes se maintient toujours au moins au-dessus de 30%.

La discrimination en faveur des hommes apparaît donc plus importante chez les enfants que chez les adultes. Un argument avancé est qu'avec l'approche de l'âge du mariage, les femmes gagnaient en importance. Christian Laes note d'ailleurs : « *Thirteen seems to be a crucial age for the whole of Italy. The sex ratio drops to 88: an indication of the importance of this age for girls who were by then considered as marriageable* »²⁴⁶.

Cependant, les historiens considèrent rarement la question des commémorateurs. Ceux-ci sont majoritairement masculins. Comme les commémorations d'adultes concernent souvent des conjoints, les femmes s'en retrouvent ainsi avantagées. Lorsque les commémorateurs sont les parents, même si les pères commémorent plus souvent que les

²⁴⁶ C. LAES, 2012, p. 106.

mères, cela ne les empêche pas de dédier une épitaphe à un garçon. Comment ces données générales se comparent-elles à nos deux régions ?

Lorsque nous regardons la région XI, la proportion de filles correspond à ce qui est attendu. Avec un ratio de 25 : 15, soit 37,5% de filles, c'est une discrimination en faveur des garçons « conforme » à aux données obtenues à partir de János Szilágyi. Plus surprenant, alors même que Christian Laes rapporte une moyenne générale pour la région III de 36,6% de femmes, les filles de moins de 14 ans comptent pour 47,9%²⁴⁷. Cette différence sur un échantillon de seulement 73 individus tient peut-être au hasard des découvertes. Si elle n'est pas le fruit du hasard, il pourrait être intéressant de la mettre en lien avec les différences de statut entre la région III et la région XI. Dans l'une, les enfants sont majoritairement d'origine servile alors que dans l'autre, ils sont souvent nés libres. Nous reviendrons sur cette question dans le point suivant.

En attendant, pouvons-nous identifier d'autres variables en lien avec le sexe de l'enfant ? Nous n'avons pu en constater presque aucune étant influencée par le sexe de l'enfant, que ce soit l'âge²⁴⁸, le type de monument, le nombre de mots, la surface de l'inscription, la précision de l'âge, le nombre d'épithètes ou le type d'épithète. Cela tendrait à démontrer qu'une fois qu'un proche décidait d'ériger une épitaphe, aucune différence notable n'était faite entre fille et garçon.

La seule variable potentiellement influencée par le sexe de l'enfant est celle du partage de l'épitaphe. En Transpadane, le rapport garçon-fille est de 25-15 (62,5%-37,5%). Quand nous regardons les enfants commémorés en duo avec un adulte ou un autre enfant, ce rapport passe à 7-6 (53,8%-46,2%) et quand ils le sont uniquement avec un adulte, il est de 4-3 (57,1%-42,9%).

Dans la Lucanie et le Bruttium, nous avons constaté que le rapport garçon-fille était quasi égal : 38-35 (52,1%-47,9%). Comme pour la région XI, la part de filles augmente lorsque seules les épitaphes partagées sont prises en compte : 3-7 (30%-70%). Au sein des épitaphes où un adulte est présent, les rapports sont aussi en faveur des filles : 2-6 (25%-75%).

Les filles se retrouvent donc plus souvent dans une inscription où elles ne sont pas les seuls individus commémorés. Ceci doit probablement être mis en lien avec la discrimination générale dans l'érection d'épitaphes dont les femmes étaient les sujets et ici particulièrement,

²⁴⁷ Trente-cinq filles pour trente-huit garçons.

²⁴⁸ La comparaison de la discrimination des sexes entre les différents âges est difficile à établir étant donné la petitesse de l'échantillon. En répartissant les âges en deux groupes, 0-7 ans et 8-14 ans, nous n'avons pas pu établir des différences de discrimination.

les enfants de sexe féminin. Il était moins courant de leur dédier une épitaphe et dans ce cadre, elles étaient plus susceptibles d'être commémorées en compagnie d'un autre individu.

Nous nous sommes arrêtés sur l'âge et le sexe de l'enfant. Qu'en est-il maintenant de leur statut social ? Les Romains commémoraient-ils différemment leur enfant selon le statut social auquel ils appartenaient ? Autrement dit, ce statut a-t-il eu un impact sur la place de l'enfant dans l'épigraphie funéraire latine ?

3.5. LE STATUT SOCIAL DE L'ENFANT

Le plus grand problème auquel nous faisons face lorsque nous cherchons à étudier le statut des défunts est qu'il est rarement mentionné tel quel. Occasionnellement, il sera écrit que l'enfant est « fils de », affranchi de tel maître ou esclave appartenant à telle famille. Pour tous les autres, le statut est supposé en identifiant des caractéristiques communément admises comme étant liées à une catégorie précise de la population.

Par exemple, chez les individus nés libres, ce sera la présence des *tria nomina* avec un gentilice que l'enfant hérite directement de son père. Un statut d'affranchi est suspecté quand l'individu porte un *cognomen* d'origine grec²⁴⁹ ou un *praenomen* et *nomen* similaire à un empereur pour les affranchis impériaux. Quant au port d'un seul nom, il témoigne presque certainement, dans les régions ici étudiées, d'une origine servile.

Que faire cependant lorsque les caractéristiques se contredisent ou que nous n'en disposons pas en suffisance pour établir le statut avec une quelconque certitude. Quel statut devons-nous donner à un enfant ne disposant que d'un seul nom, celui-ci n'étant pas grec mais latin, et dont la mention des parents est absente de l'inscription ? Ou un autre disposant effectivement des *tria nomina*, mais dont les parents ne disposent que d'un seul nom ? Si le *cognomen* de l'enfant ou des parents est grec, l'enfant doit-il être considéré comme un affranchi ?

Il nous paraît donc important de retranscrire ces différents degrés de certitude au sein des différentes catégories de statuts que nous mettons en place. Premièrement, nous identifierons les enfants selon quatre grandes catégories : citoyens, affranchis, esclaves et latins juliens. Pour la catégorie des latins juliens, nous reviendrons sur leur signification à la fin de ce chapitre.

²⁴⁹ Cette association entre *cognomen* grec et d'origine servile est communément admise depuis les années 1970 et les travaux de Solin. Celui-ci considérait alors que ce *cognomen* révélait plus d'une origine sociologique que géographique ; les esclaves, même d'origine romaine, recevant un nom grec.

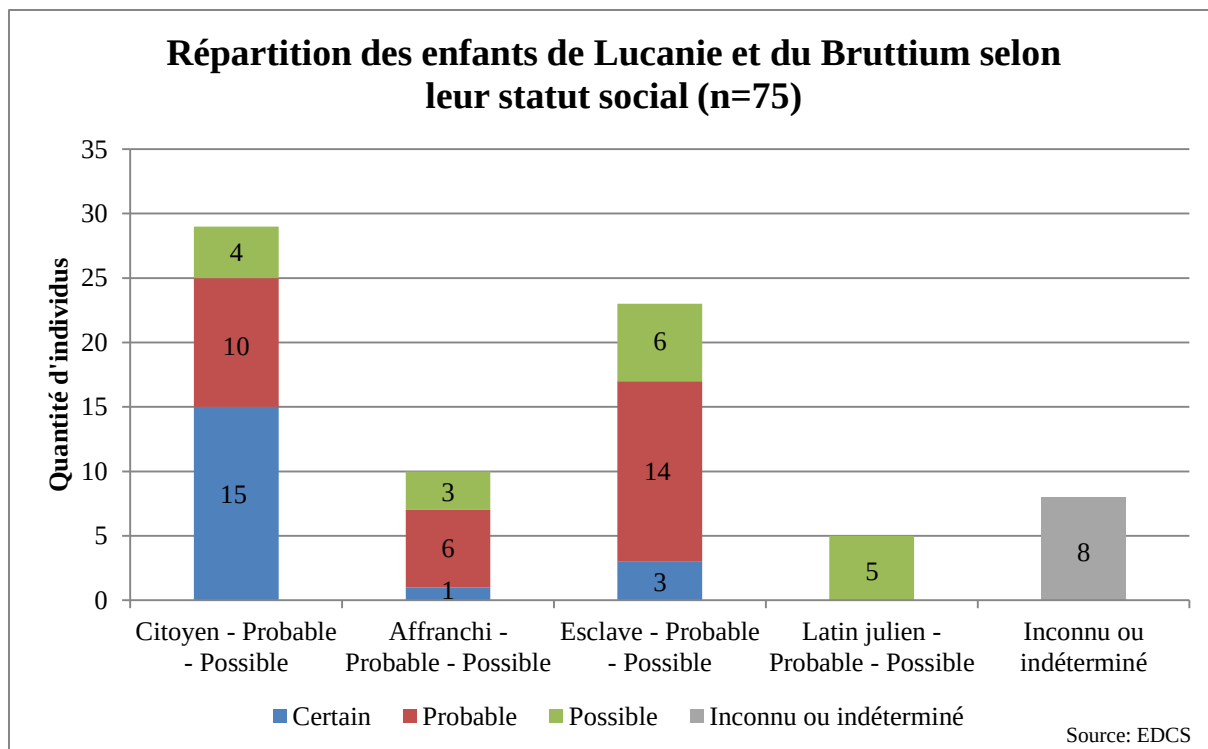
Ces quatre grandes catégories seront chacune subdivisées en trois sous-catégories selon le degré de certitude de leur appartenance sociale. Nous résumons le fonctionnement de ces sous-catégories dans un tableau à l'aide d'exemples repris directement de notre corpus d'inscriptions.

Catégorie	Degré de certitude	Exemple
« Esclave »	Mention directe	« <i>Sabina Caes(aris) / n(ostr)is ser(va) (...)</i> » (inscr. 49A)
« Probable esclave »	Allusion indirecte (enfant et parents un <i>cognomen</i> , <i>cognomina</i> grecs)	« (...) <i>Epictesidis (...)</i> <i>Epictetus et Neme/sis parentes (...)</i> » (inscr. 74A)
« Possible esclave »	Supposition (un seul <i>cognomen</i> , absence d'informations complémentaires)	« <i>Festus hic / situs est / annorum IIX</i> » (inscr. 50A)

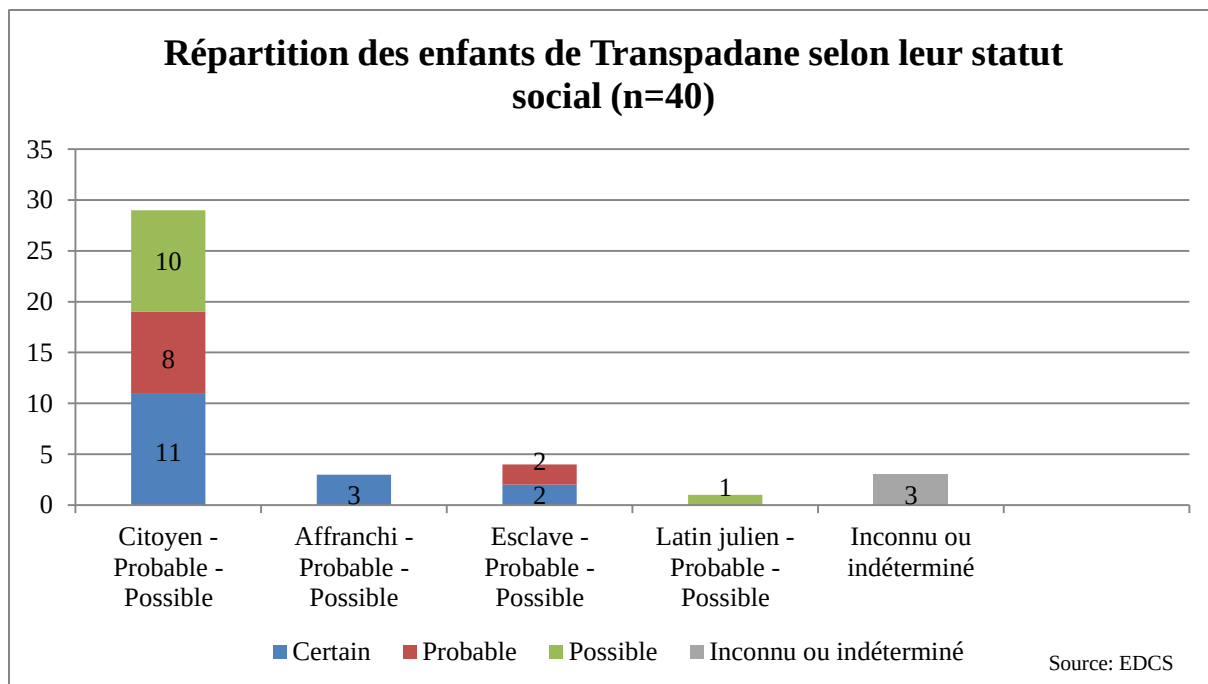
Entre chacune de ces sous-catégories, la frontière peut paraître ténue. Il est probable que la majorité des historiens considérerait comme tout aussi certain qu'Epictesidis²⁵⁰ soit esclave que Sabina²⁵¹. Toutefois, pour la première, son origine sociale est supposée à partir de généralités qui ont été établies par les historiens alors que pour la deuxième, son statut est clairement écrit dans l'inscription. Tout ceci ne nous empêchera pas pour autant d'étudier ces trois individus comme faisant partie d'un tout. Un bénéfice conséquent à ces sous-catégories est l'identification dans les données de la mention directe du statut. En utilisant ce système, il pourrait par exemple être facile de comparer la mention ou l'omission du statut entre les adultes et les enfants. Quel type de répartition observons-nous dans nos deux régions ?

²⁵⁰ Inscription n°74A.

²⁵¹ Inscription n°49A.



Dans la région III, la catégorie la plus importante d'enfants est celle des citoyens. En deuxième position, nous retrouvons les esclaves puis les affranchis. Nous reviendrons à la fin de ce chapitre sur ce que nous entendons par les « latins juliens », qui ne sont identifiés que comme « possible latin julien ». Notons que pour les citoyens, leur statut est clairement identifiable de par la simple mention de « fils de » suivi du *praenomen* du père, ainsi que par la similitude du gentilice entre l'enfant et le père. Pour les affranchis et les esclaves, le statut est beaucoup plus rarement explicite.



Ce second graphique, cette fois-ci concernant la région XI, souligne à priori une grande différence dans la répartition des statuts sociaux vis-à-vis de la région III. Les esclaves et les affranchis sont en nette minorité par rapport à l'écrasante majorité de citoyens. Cependant, il est impossible de mettre en lien cette différence avec la présence d'enfants sans connaître l'équivalent de la répartition pour le restant de la population. Là où nous pourrions faire un lien c'est dans une variation que nous avons observée précédemment : celle des sexes²⁵².

En Lucanie et dans le Bruttium, la répartition garçons-filles était de 38-35, soit un rapport proche de 50-50, contre 25-15 en faveur des garçons en Transpadane. Pourrions-nous alors imaginer que les ingénus avaient une plus grande tendance à favoriser les garçons ? Regardons ce que le rapport des sexes nous donne, catégorie par catégorie.

²⁵² Voir page 76.

Transpadane (région XI)		
Catégorie	Garçon	Fille
Citoyen – Probable – Possible	17	12
Affranchi – Probable – Possible	0	3
Esclave – Probable – Possible	4	0
Latin julien – Probable – Possible	0	1

En Transpadane, les citoyens semblent être discriminés en faveur des garçons. Cependant, même si l'échantillon est plus restreint, cela semble être également le cas des esclaves. Les trois affranchis identifiés à priori sont trois filles, mais c'est encore une fois un échantillon fort maigre.

Lucanie et Bruttium (région III)		
Catégorie	Garçon	Fille
Citoyen – Probable – Possible	19	10
Affranchi – Probable – Possible	2	8
Esclave – Probable – Possible	10	13
Latin julien – Probable – Possible	3	2

Cette fois-ci, la discrimination garçons-filles semble s'orienter parfaitement selon le statut social. Les enfants citoyens sont majoritairement des garçons alors que les affranchis et les esclaves sont plus souvent des filles. Comme nous le répétons chaque fois, ces observations sont à comparer à une plus grande échelle pour déterminer si elles témoignent d'une tendance qui serait plus largement observable. Si nous acceptons que les esclaves et les

affranchis discriminent moins les sexes de leur enfant dans la commémoration sur la pierre, deux explications opposées peuvent être proposées.

La première serait que les affranchis et les esclaves faisaient l'objet de moins de pression sociale et culturelle dans l'expression du deuil d'un enfant. Contrairement aux familles les plus aisées, les affranchis et les esclaves ne devaient pas montrer un détachement stoïque face à la mort de leur progéniture. Personne ne se souciait qu'un esclave offre une épitaphe en pierre à un tout petit, qui plus est une fille.

Une deuxième théorie, au contraire, pourrait voir en une moindre discrimination des garçons une plus grande attention des affranchis et des esclaves à mettre en évidence leur statut. Par l'érection d'une épitaphe en pierre, ils montrent qu'ils ont de plus grands moyens financiers que d'autres esclaves et affranchis. Ainsi, que l'enfant soit une fille ou un garçon importe peu du moment que le monument est érigé.

Ces deux théories sont faillibles. Nous présumons que la situation sociale et financière de chaque individu au sein d'une même catégorie était la même alors que ce n'était pas nécessairement le cas. Une famille d'affranchi impérial dont le père était *Augustales* n'était certainement pas équivalente à une famille d'affranchi en campagne. L'observation est la même pour les esclaves. Certains occupaient des postes importants et à haute responsabilité alors que d'autres se trouvaient dans une situation beaucoup plus modeste. D'un autre côté, ingénu ne rimait pas forcément avec une situation économique meilleure que celle d'un affranchi.

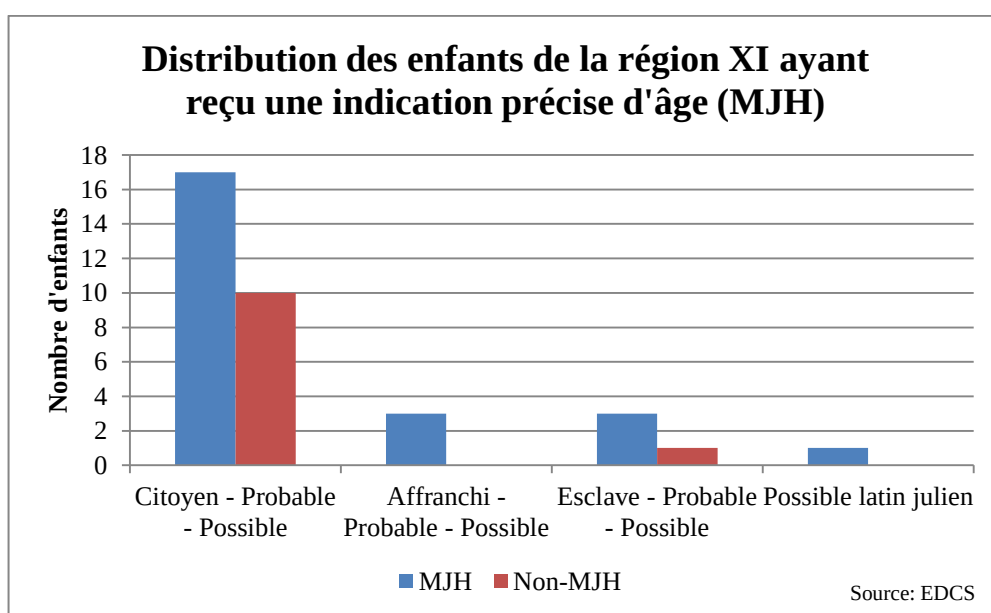
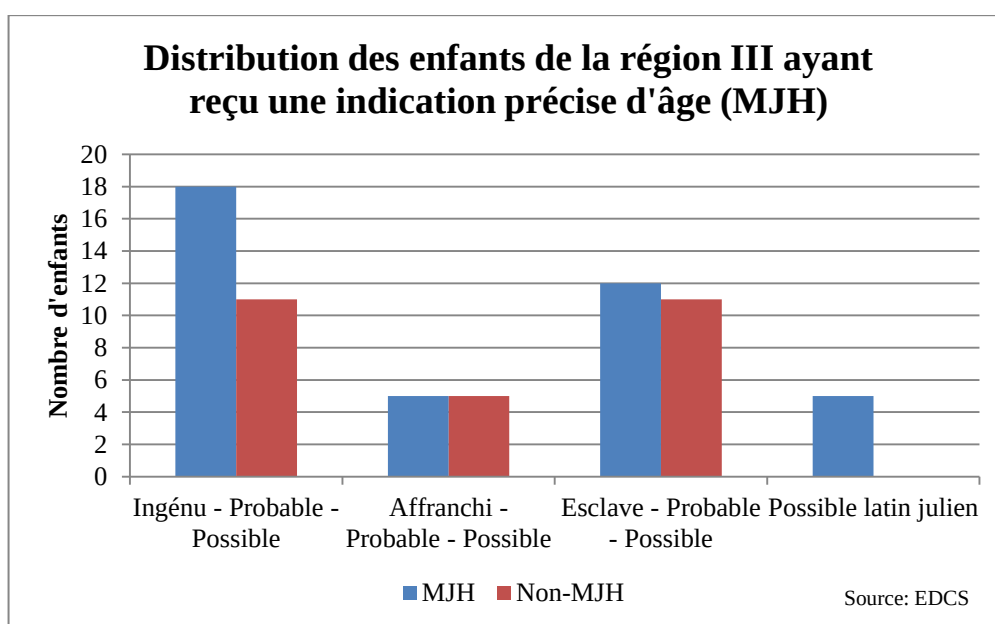
Des deux explications possibles, c'est la première qui se retrouve la plus contredite par ce rappel. La deuxième explication reste plausible. Malgré les grandes différences de statut au sein même des catégories sociales, la volonté de montrer sa « réussite sociale » poussait peut-être plus largement les affranchis et les esclaves à dédier une épitaphe en pierre, sans distinction des sexes.

Cette même corrélation entre le statut et le sexe de l'enfant ne peut pas être établie en ce qui concerne les âges. En regroupant ceux-ci en deux catégories, les 0 à 7 ans et les 8 à 14 ans, aucune corrélation entre leur différence de proportion et le statut social n'est visible. Les enfants affranchis et esclaves les plus jeunes n'ont pas reçu plus ou moins d'épitaphes que les citoyens.

Peu de variables semblent influencées par le statut social du défunt. Dans la plupart des cas, chaque catégorie sociale observe les mêmes proportions de variables. Le nombre de mots utilisés, le nombre d'adjectifs, l'utilisation de *bene merens* ou de *dulcissimus* se font à la même fréquence à travers tous les groupes sociaux.

Seule la surface de l'inscription variait peut-être selon le statut de l'enfant. En Transpadane, les enfants nés libres ont reçu en moyenne une épitaphe de 0,4m² contre 0,2m² pour les esclaves. Cependant, cette moyenne est obtenue pour les esclaves à partir de seulement trois esclaves contre douze ingénus. Pour la région III, la différence entre ces deux mêmes catégories n'est que de 0,04m², soit 0,21m² pour les esclaves et 0,25m² pour les ingénus. De plus, rien ne prouve que cette variation de la surface soit exclusivement liée aux enfants et ne se retrouve pas chez les individus adultes.

Un autre élément qui était peut-être influencé par le statut social de l'enfant est la précision donnée dans l'âge, que nous symbolisons par l'acronyme « MJH » (mois, jours, heures).



Nous pouvons constater que chez les enfants citoyens en Lucanie et dans le Bruttium, une précision dans l'âge est plus souvent donnée que pour les affranchis et les esclaves. La proportion d'enfants citoyens bénéficiant d'une précision d'âge contre celle n'en bénéficiant pas est quasi similaire avec celle de la Transpadane. Cependant, l'échantillon des enfants affranchis et esclaves dans cette région précise rend les comparaisons plus complexes. Remarquons également que sur les six « latins juliens possibles » à travers les deux régions, tous sont renseignés par une indication précise de l'âge.

Maintenant que quelques éventuelles variables influencées par le statut du défunt ont été identifiées, il reste à aborder la question des « latins juliens possibles » que nous avons omise jusqu'ici. À quoi font-ils référence ?

Dans notre corpus, six enfants possèdent les *tria nomina* qui témoignent d'un statut de citoyens²⁵³. Pourtant, leurs parents ne sont renseignés que par un seul nom, parfois d'origine grecque, ce qui est normalement associé aux esclaves. À Copia, près de la colonie grecque de Sybaris, Flavia Turina reçoit une *tabula* de son père : Trasias²⁵⁴. À Cosilinum, c'est un certain Triario Pacatiano, 2 ans, qui reçoit une stèle de ses deux parents : Sabbatius et Statia²⁵⁵. Caius Bruttius Dionysius, lui, est honoré d'un autel par son père : Dionysius²⁵⁶.

Ces cas sont à priori étranges, car l'enfant semble être libre alors que les parents paraissent toujours être des esclaves. De plus, un individu ne pouvait en principe pas être affranchi avant ses trente ans²⁵⁷. La question suivante se pose alors : ces enfants étaient-ils réellement affranchis ?

Il n'est directement mentionné le statut de *libertus* que chez un seul de ces six enfants. La résolution de l'inscription qui le mentionne est en débat et il n'est donc pas complètement certain que *libertus* soit la retranscription correcte²⁵⁸. Pour les autres, le statut d'affranchi est suggéré à la lumière de leur *tria nomina*. Le statut servile des parents est également supposé par leur nom unique. Il peut arriver qu'un père omette son *praenomen*, notamment lorsque son fils partage déjà les mêmes *tria nomina* que lui²⁵⁹, mais il conserve toutefois son gentilece et son *cognomen* et lorsque la mère est citée, celle-ci a également deux noms²⁶⁰. Dans les six cas que nous avons cités, les parents n'ont qu'un seul nom.

²⁵³ Inscription n°12A, 14A, 16A, 29A, 72A et 31B.

²⁵⁴ Inscription n°12A.

²⁵⁵ Inscription n°14A.

²⁵⁶ Inscription 72A.

²⁵⁷ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 142 ; P. WEAVER, 2001, p. 104.

²⁵⁸ Voir annexes, inscription n°29A.

²⁵⁹ Inscription n°18A, 51A et 53A.

²⁶⁰ Inscription n°51A.

Il n'est donc pas impossible d'affirmer que nous nous trouvions en présence d'enfants affranchis dont les parents étaient encore des esclaves. Ils auraient pu faire l'objet d'une manumission avant ou au moment de leur mort. Cette manumission, que certains appellent « manumission informelle »²⁶¹ ou « manumission pathétique »²⁶² donnait à l'ancien esclave le statut de *latini iuliani*²⁶³. Ce statut n'équivaut pas à une liberté complète ni au statut de citoyen, mais l'individu obtient cependant les *tria nomina*²⁶⁴. Au cours des deux premiers siècles de notre ère, il devient cependant de plus en plus commun pour les *latini iuliani* d'obtenir la citoyenneté²⁶⁵.

Ces enfants auraient obtenu, peut-être comme une sorte de consolation devant la mort, d'être affranchis par leur maître. Cette volonté d'affranchir son esclave au moment de sa mort est exprimée dans une de nos inscriptions. Cette fois-ci le commémorant n'est pas le père, mais le maître. Lucius Trebius Divus dédie une inscription versifiée à son épouse, Septicia Maura, et à ses quatre affranchis : Lucius Trebius Chryseros (18 ans), Benigna (5 ans), Felicitas (4 ans) et Postumia (2 ans)²⁶⁶. Le texte n'est pas toujours aisé à comprendre, mais Lucius Trebius Divus semble dire que ses quatre esclaves ont tous été affranchis le même jour : « (...) *hic iacent IIII una manumissi die* (...) ».

Cet « affranchissement tardif » pourrait être interprété de plusieurs manières. Le point de vue le plus séduisant serait d'y voir une volonté de ne pas voir l'enfant mourir en esclave et de lui offrir une sorte de « récompense ». Pour les six enfants dont les parents étaient peut-être encore des esclaves, il est également envisageable de croire que cette « récompense » soit indirectement offerte aux parents. Ceux-ci eurent alors le privilège d'enterrer un enfant affranchi. Si offrir aux enfants de son esclave le statut d'affranchis était considéré comme un honneur offert aux parents, il est étonnant de ne pas trouver la mention du statut de l'enfant, mais les *tria nomina* rendaient probablement ce statut explicite.

La difficulté d'identifier clairement un statut dans la majorité de nos inscriptions rend ce chapitre et sa conclusion très complexe à rédiger. Avec la présentation de sous-catégories et de degré de certitude, nous avons souhaité illustrer cette complexité. Peut-on déceler des différences de comportements chez les enfants en fonction de leur statut ? Il existait peut-être des différences de discriminations dans les sexes, et il n'est pas impossible que la précision de l'âge ait été plus souvent le fait d'individus nés libres, sans que nous puissions en expliquer le

²⁶¹ P. WEAVER, 2001, p. 103 ; B. RAWSON, 2010, p. 201.

²⁶² P. WEAVER, 2001, p. 103.

²⁶³ Du nom de la loi régissant ce statut : la *lex Iunia*.

²⁶⁴ B. RAWSON, 2010, p. 201.

²⁶⁵ B. RAWSON, 2010, p. 217.

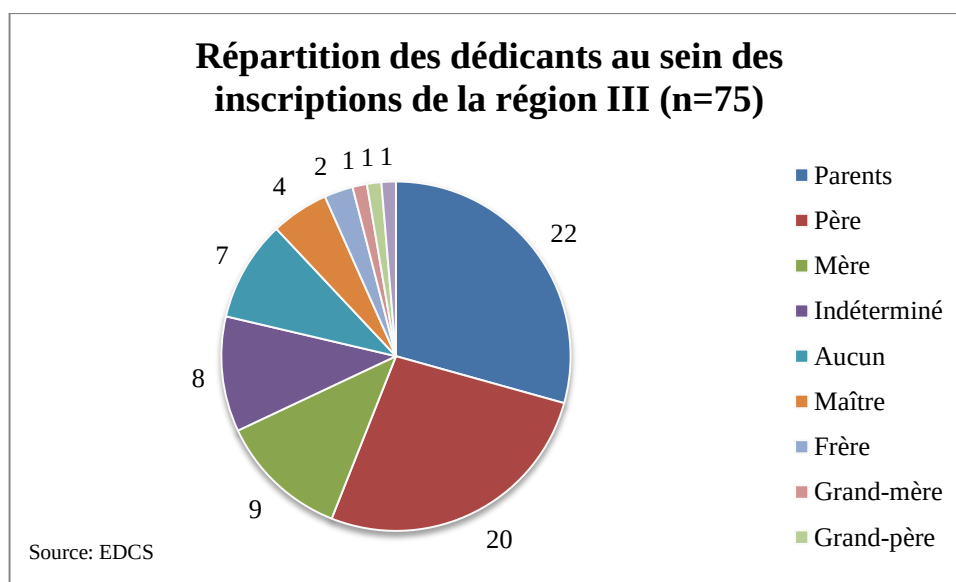
²⁶⁶ Inscription n°15B.

pourquoi. En effet, ces constatations se basent sur des catégories difficiles à définir. Abordons enfin une dernière catégorie : celle de l'identité des dédicants et de leur statut.

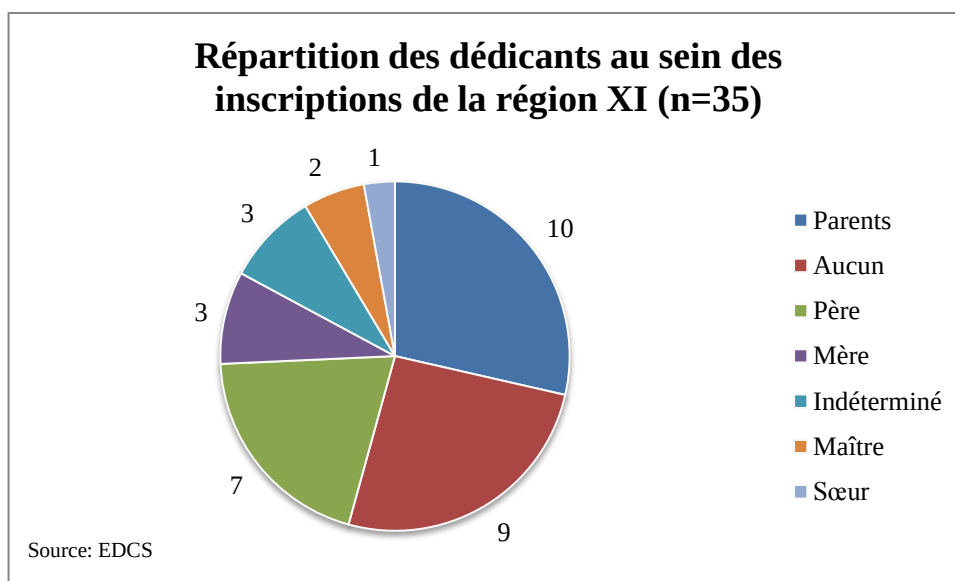
3.6. LES DÉDICANTS

Dans la majorité des cas, la relation entre le défunt et son dédicant est aisée à déterminer : il est directement mentionné quel dédicant est le père ou la mère de l'enfant. Nous retrouvons souvent la mention de *filio* ou *filiae* au datif, indiquant que l'épithaphe est offerte à leur fils ou fille. Lorsque le dédicant n'est ni le père, ni la mère, la relation est aussi régulièrement indiquée. Il pourra s'agir du frère (*frater*) de la sœur (*sororis*) ou des grands-parents (*avus* et *avia*). Il arrive plus rarement qu'aucun lien ne soit mentionné mais que le dédicant puisse malgré tout être déterminé par la similitude entre le gentilice de l'enfant et celui du dédicant.

Parfois, le dédicant ne peut pas du tout être déterminé en raison de l'état fragmentaire de l'inscription ou du manque d'informations que celle-ci mentionne. À Grumentum, une épithaphe est dédiée à *Egloge Fabricia*, 8 ans, et à ce que nous supposons être sa mère : *Fabricia Quarta*²⁶⁷. Les deux dédicants sont *Lucius Fabricius Anteros* et *Lucius Fabricius Anthus*, sans que nous puissions déterminer leur relation précise vis-à-vis des deux femmes si ce n'est qu'ils appartenaient probablement à la même *gens* et qu'ils étaient sans doute des affranchis. En Transpadane, il y a également de nombreuses inscriptions qui ne citent aucun dédicant. Lorsque les relations sont évidentes, quelles répartitions observons-nous ?



²⁶⁷ Inscription n°21A.



Au sein de nos deux régions, ce sont les deux parents qui représentent la catégorie dominante de dédicants. Si nous excluons les inscriptions où aucun dédicant n'est cité, le deuxième dédicant le plus représenté est le père seul. La mère seule ne se situe qu'en troisième position et elle est au moins deux fois moins représentée que le père. Cela correspond au fait que les hommes dédiaient plus que les femmes, mais nous ne pouvons pas savoir si cette inégalité se réduit pour les enfants ou si elle est conforme au reste de l'épigraphie funéraire.

Ces trois premières catégories mises ensemble montrent que la grande majorité des épitaphes pour enfants sont offertes par les parents. Cependant, une petite part est détenue par d'autres dédicants. En premier, les maîtres qui offraient une épitaphe à leur esclave ou dans certains cas, à leur esclave affranchi. Viennent ensuite les autres proches de l'enfant, dont les grands-parents et les frères. Au sein de nos deux régions, nous disposons d'un cas où le dédicant est un collègue²⁶⁸.

Les pères sont donc dominants en tant que dédicants. Cela ne veut pas dire que les mères ne sont pas représentées. D'ailleurs, la catégorie la plus importante est représentée par les deux parents conjointement. Mais, lorsqu'il y a qu'un seul commémorant, c'est le père qui est présent en priorité. Quand les deux parents sont mentionnés, le père est systématiquement en première position dans le texte par rapport à la mère²⁶⁹.

Les mères commémoraient-elles différemment leurs enfants que les pères ? Il serait tentant de penser que les mères montraient plus d'affection, défavorisaient moins les filles ou

²⁶⁸ Ce cas a déjà été rapporté. Voir p. 56-57.

²⁶⁹ C'est le cas de l'ensemble de notre corpus, à une inscription près (inscription n°13B).

dédiaient plus souvent aux plus jeunes enfants. En vérité, que ce soit dans l'âge des enfants, le choix des matériaux, le nombre d'adjectifs utilisés pour décrire l'enfant, l'utilisation ou non de *bene merens*, *dulcissimus* et *carissimus* ou la précision dans l'âge, les mères ne se démarquent pas des pères ou des inscriptions avec les deux parents.

Le constat est le même pour les rapports garçons-filles. En Transpadane, lorsque les dédicants sont les deux parents, ce rapport est de six garçons pour cinq filles. Pour les pères seuls, il est de six garçons pour une fille. Lorsque ce sont les mères seules, trois garçons sont commémorés contre une fille seulement. En Lucanie et au Bruttium, où nous avons vu que le rapport garçons-filles était moins déséquilibré, ce sont même chez les pères seuls que nous constatons que la proportion de filles dépasse celle des garçons : neuf garçons pour onze filles. Les mères seules ont commémoré de manière équivalente garçons et filles : quatre garçons pour quatre filles. Quant aux deux parents, ils ont offert une inscription à treize garçons pour seulement huit filles.

Il ne semble exister dans notre corpus d'inscriptions qu'une seule variable influencée par le dédicant : le partage de l'inscription avec un adulte. Une unique mère seule²⁷⁰ est recensée comme dédicant dans le cas d'un tel partage contre six pères seuls²⁷¹.

Le cas de la mère est un peu spécifique. L'inscription rapporte qu'Atilia Terantina a dédié une épitaphe à Caecilius Valentinus, un légionnaire de 24 ans ainsi qu'à Caecilius, un garçon de 6 ans²⁷². Étant donné la « faible » différence d'âge entre le légionnaire et le garçon²⁷³, il est possible que les deux soient frères plutôt que père et fils. De plus, l'inscription est fragmentaire et empêche de savoir s'il y avait d'autres commémorants. Pour les six pères seuls, il s'agit très clairement d'une épitaphe offerte par l'époux à son épouse et à un²⁷⁴ ou deux enfants²⁷⁵.

Pour les trois inscriptions partagées avec un adulte dont le dédicant n'est pas le père, mais le maître, le schéma se répète à deux reprises. À Medialonum, Lucius Trebius Divus dédie une épitaphe à son épouse et à ses quatre affranchis²⁷⁶ et Caius Atilius Secundus « *a fait ((de son vivant ce monument funéraire)) pour lui* », pour son épouse et son esclave une inscription²⁷⁷. Par contre, à Velia, un vétéran de la flotte prétorienne de Misène dédie une

²⁷⁰ Inscription n°29B.

²⁷¹ Inscriptions n°38A, 45A, 57A, 58A, 57A et 17B.

²⁷² Inscription n°29B.

²⁷³ Les hommes avaient rarement des enfants dès 18 ans.

²⁷⁴ Inscriptions n°38A, 45A, 57A, 58A et 70A.

²⁷⁵ Inscription n°17B.

²⁷⁶ Inscription n°15B.

²⁷⁷ Inscription n°19B.

épitaphe à son fils, garde prétorien âgé de 32 ans et à une petite affranchie de 4 ans²⁷⁸. C'est un cas un peu exceptionnel puisque, même si ici un homme adulte est commémoré avec un enfant, le dédicant n'est pas son épouse.

Que faut-il en conclure ? Les dédicants que nous retrouvons le plus souvent sont ceux auxquels nous nous attendions le plus : les parents de l'enfant. Lorsqu'un seul des deux parents commémore son enfant, il s'agit le plus souvent du père plutôt que de la mère²⁷⁹. Quand la mère est seule dédicante, elle ne paraît pas traiter son enfant différemment du père ou lorsque les deux parents lui dédient une inscription. La seule pratique différente est que le père pouvait dédier une épitaphe à la fois à son épouse et à ses enfants alors que l'inverse semble très rare. Nous n'en trouvons aucun exemple dans notre corpus²⁸⁰.

Qu'en est-il maintenant des dédicants plus exceptionnels pour lesquels le peu d'exemples nous empêche de les comparer avec les dédicants plus communs ? Nous nous arrêterons ici brièvement sur un cas intéressant : les frères.

Trois dédicaces ont été faites par des frères. La première n'est pas très intéressante en elle-même. Il y est juste inscrit qu'Atimetus a dédié une inscription à « sa très chère sœur » Felicula qui « a vécu 6 ans »²⁸¹. Plus intéressantes sont les inscriptions n°36A et 20B que nous retranscrivons ici.

Inscription n°20B

(A) *cognatus ob honor(em) / Sex(ti) Blandi Profu/turi Eivenia /
Eulilianilla et / sibi / duabus sororib(us)*

(B) *Sextiai(!) / Geminae / quae / vixit / annum / menses V / dies*

XVIII

(C) *Sextiae / Fortuna[t(ae)] / quae vixit / annos III / menses V / dies*

XI

Mediolanum

²⁷⁸ Inscription n°66A.

²⁷⁹ Sans données sur la prééminence des hommes dans la dédicace des épitaphes en général, il est impossible de savoir si les femmes étaient relativement plus présentes lors des commémorations d'enfants que d'adultes.

²⁸⁰ Si nous acceptons que le militaire de 24 ans au sein de l'inscription n°29B ne soit effectivement pas le père.

²⁸¹ Inscription n°7A.

Il s'agit d'un autel qui semble avoir été reçu à la suite d'une charge honorifique ou politique (« *ob honorem* ») d'un membre de la famille (« *cognatus* »), probablement de Sextus Blandus Profuturus. Étrangement, le nom de la femme qui suit n'est ni au génitif ni au datif, censé indiquer que la dédicace lui est destinée. L'autel était par contre clairement destiné aux deux sœurs (« *et sibi duabus sororibus* ») prénommées Sextia Gemina et Sextia Fortunata. Leur gentilice indiquerait qu'elles auraient été les sœurs de Sextus Blandus Profuturus, mais il est en principe surprenant qu'elles aient comme gentilice ce que Sextus Blandus Profuturus avait comme *praenomen*.

Quoi qu'il en soit, il paraît plus probable qu'elles soient les sœurs de Profuturus plutôt que d'Eivenia Eulilianilla. Nous nous retrouvons donc dans l'étrange cas d'un frère, ayant reçu une forme d'honneur, associant dans sa « réussite sociale » ses deux petites sœurs mortes en bas âge respectivement à 1 et 3 ans, mentionnées sur les deux côtés de l'autel. Sont-elles mortes des années auparavant et Sextus Blandus Profuturus en profite-t-il alors pour leur dédier une épitaphe ?

Le troisième cas d'une dédicace par un frère fait penser au même schéma que l'inscription précédente. L'inscription est rapportée sur ce qui devait être le linteau d'une porte d'un complexe funéraire dans lequel auraient été entreposées des urnes funéraires²⁸². Elle est fragmentaire et ce qui reste de l'inscription se lit comme suit :

Inscription n°36A

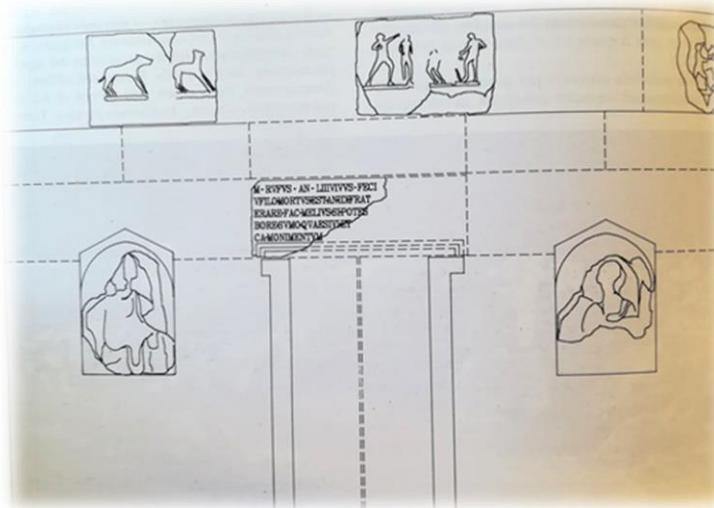
*Po]m(ptina) Rufus an(norum) LIII vivus fecit [3] / [R]ufile
mortu(u)s est an(nis) IIX frat[ri 3] / [3 sup]erare fac melius si potes [3] /
[la]bore sum(m)o quaesivi et [3] / [lo]ca mon<u=I>mentum[que 3]*

*(...) Rufus de la tribu Pomptina, 53 ans, a fait de son vivant (pour
lui et pour) Rufilus, frère mort à 8 ans, (...) fais mieux si tu peux (perdurer)
(...) avec une fatigue extrême j'ai obtenu (...) le lieu de la sépulture et le
monument.*

Numistro

²⁸² *Da Leukania a Lucania*. 1993, p. 51.

Sur la même façade où se trouvait le linteau ont été retrouvés deux reliefs funéraires inscrits dans une niche. Les deux individus représentés sur ces reliefs sont un homme et une femme adulte²⁸³. Trois autres fragments ont été retrouvés sur cette même façade. Ils représentent une course d'animaux, une scène de lutte et une scène de chasse²⁸⁴.



Da Leukania a Lucania. 1993, p. 52.

L'auteur du complexe funéraire et de l'inscription est un certain *Rufus*. Il est âgé de 53 ans à l'époque de l'érection du monument et il est probable qu'il soit représenté sur le relief funéraire ainsi que son épouse. Dans l'ouvrage « Da Leukania a Lucania », il est indiqué comme un petit ou moyen propriétaire terrien²⁸⁵. Au cœur de l'inscription, il mentionne son frère *Rufilus*, mort à l'âge de 8 ans. Étant donné l'importante différence d'âge entre les deux, il n'est pas impossible de penser que *Rufilus* soit mort bien des années avant que *Rufus* n'érige ce complexe funéraire²⁸⁶.

Les deux dernières lignes de l'inscription (*[la]bore sum(m)o quaesivi et [3] / [lo]camon<u=I>mentum[que 3]*) font probablement référence à l'acquisition et à la construction du terrain²⁸⁷. Plus intéressante est la ligne suivante : « *[3 sup]erare fac melius si potes [3]* ». Dans « Da Leukania a Lucania », il est noté que cette phrase fait probablement référence à *Rufilus* et se traduirait alors par : « fais mieux si tu peux perdurer/survivre »²⁸⁸. Cela donnerait l'impression d'avoir affaire à une sorte de promesse que *Rufus* aurait faite à son frère

²⁸³ Da Leukania a Lucania. 1993, p. 59-60.

²⁸⁴ Da Leukania a Lucania. 1993, p. 55-59.

²⁸⁵ Da Leukania a Lucania. 1993, p. 52.

²⁸⁶ C'est également ce qui est avancé dans Da Leukania a Lucania. 1993, p. 54.

²⁸⁷ Da Leukania a Lucania. 1993, p. 55.

²⁸⁸ Da Leukania a Lucania. 1993, p. 55 (en italien: « fai meglio se puoi sopravvivere »).

Rufilus : s'il survit, s'il perdure dans la vie, il lui offrira une tombe digne de ce nom. C'est une interprétation attrayante, mais le mot le plus significatif de cette phrase est « *superare* ». Or il ne s'agit que d'une proposition de reconstitution par « Da Leukania a Lucania ». « *Operare* » est suggéré par un autre ouvrage²⁸⁹ et l'Année Épigraphique considère que cela correspond mieux à la lacune²⁹⁰. Une traduction littérale serait alors : « fais mieux si tu peux travailler ».

Quoi qu'il en soit, le sentiment que Rufus ait fait une sorte de promesse à son frère Rufilus peut garder son sens. Tout comme pour les deux sœurs de Mediolanum, nous avons l'impression qu'un frère ayant « réussi » financièrement ou socialement dans la vie en profite pour dédier une partie de son monument funéraire à un membre de sa fratrie, décédé auparavant.

3.7. LE RÉSUMÉ DE NOS OBSERVATIONS

Nous en arrivons à la conclusion de cette partie consacrée aux différentes caractéristiques des inscriptions. Jusqu'ici, il était surtout question d'identifier et de quantifier des motifs et des tendances en lien avec telle ou telle caractéristique de nos inscriptions. Nous avons cherché à chaque fois à voir quels éléments pouvaient être influencés par la période à laquelle l'inscription avait été dédiée, où elle avait été trouvée, quel âge, de quel sexe et quel statut social et quels individus commémoraient l'enfant. L'identification de ces motifs, nous les résumerons ici en un tableau plus abordable, mettant chacune des variables en lien avec l'autre²⁹¹.

²⁸⁹ A. CAPANO, 1986, p. 31, n° 8.

²⁹⁰ AE 1993, 545.

²⁹¹ Les observations faites lors de la première partie de ce travail consacré à l'indication de l'âge sont également reprises dans ce tableau.

	Indication d'âge	Présence d'enfants	Période	Cité	Âge	Sexe	Statut social	Dédicant	Partage	Précision de l'âge	Nombre de mots	Nombre d'adjectifs	Type d'épithète(s)	Surface (m²)	Type de monument
Indication d'âge	■	✓	✓	✓	✓										
Présence d'enfants	✓	■		✓	✓	✓									
Période			■		✗					✓					
Cité	✓	✓		■											
Âge	✓	✓	✗		■	✗	✗	✗	✓		✗	✗	✓	✓	
Sexe		✓			✗	■	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	
Statut social					✗	✓	■			✓	✗	✗	✗	✓	
Dédicant					✗	✗		■	✓	✗	✗	✗	✗		
Partage					✓	✓		✓	■						
Précision de l'âge			✓		✓	✗	✓	✗		■					
Nombre de mots					✗	✗	✗	✗			■				
Nombre d'adjectifs					✗	✗	✗	✗				■			
Type d'épithète(s)					✓	✗	✗	✗					■		
Surface (m²)					✓	✗	✓							■	
Type de monument															■

Ce tableau présente les corrélations que nous avons pu identifier entre deux variables ou l'absence de celles-ci. Il est important de noter que chaque symbole ne souligne que la possible existence ou non d'une corrélation. Un « V » signale qu'il existe un lien entre deux variables à certains moments et dans certaines parties de l'Empire. À l'opposé, une croix montre qu'il n'existe apparemment aucun lien entre l'une ou l'autre variable. Par exemple, le type d'épithète paraît avoir eu un lien avec l'âge : *dulcissimus* était plus souvent utilisé pour les plus jeunes enfants et *carissimus* pour les plus âgés. Par contre, le sexe de l'enfant, son statut social ainsi que l'identité de dédicant ne semble pas avoir eu d'influence sur le choix de l'épithète. L'absence de symbole ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de lien, mais que ce lien n'a pas été présenté dans ce travail.

4. LES ÉPITAPHES LES PLUS EXCEPTIONNELLES

Comme les épitaphes sont considérées comme une source « désespérément banale »²⁹², nous avons d'abord cherché à contourner ce problème à travers une étude quantitative. Cependant, il existe quelques inscriptions au sein de notre corpus qui, en elles-mêmes, nous apportent des éléments intéressants sur la place de l'enfant au sein de l'épigraphie funéraire. Parfois, ces inscriptions viendront renforcer des éléments que nous avons déjà mis en lumière lors de notre analyse quantitative. Dans d'autres cas, elles pourront présenter un témoignage qui avait alors échappé à notre analyse.

4. 1. UNE FONDATION FUNÉRAIRE À URSILIA INGENUA

Rare sont les inscriptions funéraires d'enfants relatant une vie sociale au-delà de celle qu'ils entretenaient avec leurs proches. Pourtant, cette vie sociale existait. Christian Laes rappelle que la séparation entre le monde des adultes et celui de l'enfance était plus ténue qu'aujourd'hui ; il était très tôt attendu des enfants qu'ils s'impliquent dans la vie économique, sociale et religieuse de la famille²⁹³. La seule inscription de notre corpus qui fait allusion à cette vie sociale étendue provient de Mediolanum et a été dédiée à une fillette de 8 ans.

²⁹² J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 230

²⁹³ Voir C. LAES, 2011, et plus particulièrement son chapitre intitulé « Roman Children at Work ».

Inscription n°18B

Ursiliae Ingenuae quae vix(it) / ann(os) VIII m(enses) VI Ursilius
Rufinus / et Domitia Severa parentes in cuius / mem(oriā) colend(am)
deder(unt) iuvenae Coro/gennatib(us) |(denarios) CCCC ex quor(um)
reditu / quodann(is) tempore parentalior(um) / quam et rosae coronas
ternas / ponerentur et profus(ionem) suo quoq(ue) / anno fieri quod si
iuvenae / non fecerint restituer(e) debeb(unt) / vicanis Corogennatibus et
illi / id observabunt

*À Ursilia Ingenua qui a vécu 8 ans et 6 mois. (Ses) parents
Ursilius Rufinus et Domitia Severa pour cultiver la mémoire ont donné
400 deniers aux jeunes femmes Corogennates afin qu'avec les intérêts de
cette somme elles déposent chaque année lors des Parentalia trois
couronnes de roses et fassent une libation (sur sa tombe). Ceci devra être
fait chaque année. Si les jeunes femmes ne l'ont pas fait, elles devront
restituer (la somme) aux villageois Corogennates et ils observeront ces
recommandations.*

Medialonum

La petite Ursilia Ingenua a reçu un privilège rarement accordé aux enfants. Ses parents ont établi une fondation funéraire à sa mémoire²⁹⁴. 400 deniers sont versés aux *Iuvenae*, probablement une association de jeunes filles, afin qu'avec les intérêts générés par cette somme, la petite fille fasse l'objet d'une commémoration annuelle. Trois couronnes de roses seront déposées sur sa tombe et une libation y sera effectuée chaque année lors de la fête des *Parentalia* organisée en l'honneur des défunts. Comme souvent dans les fondations funéraires, les donateurs informent de ce qui devra être fait si leurs recommandations ne sont pas respectées. Ici, si les *Iuvenae* ne remplissent pas leur devoir, la somme sera reversée aux

²⁹⁴ Une deuxième inscription à Ursilia Ingenua se trouve dans notre corpus (inscription n°25B). Elle a été inscrite sur une stèle qui devait être en lien avec l'autel de l'inscription n°18B. Ces deux inscriptions suggèrent, selon Rita Scuderi, l'existence d'un complexe funéraire dédié à Ursilia Ingenua (R. SCUDERI, 2007, p. 725-736).

vicani Corogennates, probablement des habitants d'un quartier ou d'un village proche de *Mediolanum*²⁹⁵.

Dans le cadre de notre problématique - la place des enfants dans l'épigraphie funéraire - l'intérêt de cette inscription est limité, en vérité. Nous apprenons qu'une fillette de 8 ans pouvait appartenir à une sorte de collège ou à une association de jeunes filles, mais ce n'est pas l'objet de notre étude. Plus intéressante est l'idée qu'une fillette décédée à 8 ans pouvait faire l'objet d'offrandes et de libations chaque année au moment des *Parentalia*. Par extension, nous pourrions alors imaginer que de nombreux proches, présents dans notre corpus et ailleurs dans l'Empire, s'occupaient aussi chaque année d'honorer les défunts, même les plus jeunes, à travers ces rituels. Cependant, ces pratiques sont invisibles dans la majorité de nos inscriptions et il est donc impossible d'évaluer leur réelle portée. Une inscription telle que celle reçue par Ursilia Ingenua est intéressante pour savoir par quels rites un enfant défunt pouvait être *éventuellement* commémoré, mais pas pour savoir par quels rites un enfant défunt était *généralement* commémoré.

4.2. QUELQUES MARQUES D'AFFECTION...

Plus intéressantes sont les marques d'affection plus exceptionnelles que nous retrouvons parfois au sein de nos épitaphes. Si la majorité des inscriptions suivent des formules standards - les mêmes épithètes se répètent souvent - trois inscriptions dans notre corpus témoignent d'une plus grande originalité.

À Grumentum, en Lucanie, Lucius Fabricius Anteros et Lucius Fabricius Anthus dédient un *cippus* à Fabricia Quarta, peut-être leur sœur, et à la petite Egloge Fabricia²⁹⁶. La relation entre les deux dédicants et Egloge Fabricia n'est pas tout à fait claire²⁹⁷, mais ce qui est certain c'est qu'ils la qualifient, à travers une formule unique, de « petit poussin doux comme le miel » (*pullila mellita*). Celle qui pourrait être sa mère est présentée comme une « excellente femme » (*optima femina*) ; c'est une formule beaucoup plus courante.

Dans la même région, à Tegianum, une mère érige un autel à son fils de 13 ans, Caius Buculeius Forus. Aux formules habituelles est ajouté un bref poème : « *Quelle mère infâme je suis, à toi oui qui n'a pas pu poursuivre les honneurs, tu m'as trompée subitement et tu m'as*

²⁹⁵ M. REALI, 2010, p. 94.

²⁹⁶ Inscription n°21A.

²⁹⁷ Les deux dédicants et Fabricia Quarta partageant le même gentilice, nous pourrions penser qu'ils étaient frère et sœur. Il est possible qu'Egloge Fabricia ait été la fille de Fabricia Quarta et qu'elle ait hérité du gentilice de sa mère à travers son propre *cognomen*, ce qui était une pratique courante (J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 96).

abandonnée, malheureuse et désolée à cause de ton destin »²⁹⁸. La traduction de ces quelques mots n'est pas aisée, mais il semblerait que nous retrouvions deux des thèmes les plus récurrents des épitaphes versifiées destinées aux enfants²⁹⁹ : la ruine des espoirs, Caius Buculeius Forus n'a pas pu poursuivre une carrière ; et les reproches à l'enfant décédé, la mère se sent trompée et abandonnée.

Enfin, à Medialonum, en Transpadane, un maître offre à son épouse et à quatre de ses affranchis, dont trois enfants, une stèle dans laquelle il déplore la douleur que leur mort lui a causée³⁰⁰ : « *Ici où j'ai rassemblé mes affranchis et où ils sont abandonnés à la mort, mon plus grand malheur. Ici ils sont étendus, consumés par une mort révoltante. Ici ils sont étendus, (tous) les quatre renouvelés et affranchis ensemble en un jour, et ma chère épouse* »³⁰¹. Il ajoute : « *Hélas, je suis malheureux moi qui ai fait tant de funérailles cruelles. Nuit et jour je pleure. Après ces événements, je n'ai pu que procurer aux miens une demeure éternelle de ma propre part. Ô combien de douleur est concentré dans ce cœur malheureux que ce patron (peut) supporter* »³⁰².

Ces trois inscriptions témoignent indéniablement d'une grande sensibilité à la perte d'un enfant. Cependant, rien n'empêche de penser que derrière les épitaphes plus standardisées se cache également un profond attachement à l'enfant. Par contre, force est de constater que les expressions d'affections véritablement originales sont rares au sein de l'épigraphie funéraire. Étienne Wolff estime que les épitaphes versifiées composent 1,5% du total des épitaphes de Rome³⁰³. Sur nos cent-dix inscriptions, seules deux incluent un poème pour des enfants ; une troisième présente une formulation unique pour qualifier un enfant. Les marques d'affection sortent rarement de l'ordinaire ; ceci concernait probablement l'ensemble

²⁹⁸ « Quod ego / scelerata mater a te sic / [3 ne ?]/quivi ad honores perducere me subi/to decepisti quem miseram et me fa/to tuo desolatum reliquisti ».

Inscription n°61A.

²⁹⁹ Parmi les thèmes qu'Étienne Wolff identifie à Rome, nous pouvons en citer sept : le fruit tombé avant d'être mûr, l'amertume parentale, la déception causée par la mort, la ruine des espoirs, les reproches à l'enfant, le renversement des lois naturelles (avec la formule typique : « ce que le fils aurait dû faire pour le père, le père a fait pour le fils) et le défunt qui console ses proches.

E. WOLFF, 2000, p. 91-94.

³⁰⁰ Inscription n°15B.

³⁰¹ « Hic ubi libertos arta(vi) / meos et cesserunt fa/tis mea damna prio/res hic iacet indigna / consum(p)ti morte nova/ti hic iacent IIII una ma/n[u]missi die et coniuge ca/ra mihi »

³⁰² « Heu me / miserum qui tot crudelia / [fu]nera feci nocte(m) diem/que fleo post haec plus non / potui praestare meis qua[m] / aeternam domum p[ro] / parte mea o quantum do/lor est quod miserum cogit / pectus haec ferre patro/num »

³⁰³ E. WOLFF, 2000, p. 16.

de la population. Une étude des épitaphes versifiées à l'échelle de l'Empire pourrait néanmoins se révéler intéressante³⁰⁴.

4.3. UNE HIÉRARCHIE AU SEIN DES ÉPITAPHES ?

Un sujet qui n'a pas été abordé dans notre étude quantitative est la position des enfants au sein des textes épigraphiques. Dans la majorité des cas, l'enfant sera cité en premier, avec ou sans la mention des dieux Mânes, et les commémorateurs suivront. Cet usage tient d'une pratique épigraphique générale et n'est pas spécifique aux enfants. Cinq épitaphes de notre corpus citent en premier le ou les commémorateurs puis l'enfant³⁰⁵. Qu'en est-il des inscriptions commémorant plus d'un défunt ? Lesquels sont cités en premier lieu ?

Le premier élément de « hiérarchie » se situait peut-être entre les enfants et les adultes. En Transpadane, lorsqu'un père dédie une épitaphe à son épouse et à ses enfants ou ses affranchis, l'épouse est systématiquement citée la première³⁰⁶. Dans deux autres inscriptions, c'est une femme, peut-être la mère, qui dédie une inscription à deux individus masculins³⁰⁷. Dans le premier cas, un homme de 26 ans est mentionné avant un garçon de 10 ans et dans le deuxième cas, un homme de 24 ans est mentionné avant un garçon de 6 ans.

En Lucanie et dans le Bruttium, cette logique ne semble pas toujours respectée. Quatre inscriptions mettent effectivement un adulte en première position par rapport à un enfant³⁰⁸, mais deux autres commémorent en premier l'enfant puis l'adulte³⁰⁹. À Paestum, Hermes dédie une stèle à sa fille Helaene de 3 ans, puis à son épouse³¹⁰. À Rhegium Iulium, Valerius Boetianus offre une *tabula* à son fils de 8 ans possédant le même nom et à son épouse Staberia Aprilla³¹¹.

Existe-t-il également une « hiérarchie » pour les inscriptions dans lesquelles seuls des enfants sont commémorés ? Il est possible que les garçons fussent plus couramment cités avant les filles. Dans l'inscription n°18B où un maître dédiait une inscription à son épouse et à quatre affranchis, l'affranchi masculin de 18 ans est cité en premier suivi des trois

³⁰⁴ Étienne Wolff note que 45% des épitaphes versifiées sont consacrées aux « jeunes gens », sans préciser ce qu'il entend par « jeunes gens » (E. WOLFF, 2000, p. 92). Il est ainsi possible que les expressions d'affections plus originales aient été plus fréquentes chez les plus jeunes. Cependant, nous ne sommes pas à même de répondre à cette question dans ce mémoire. De plus, cette observation n'enlève rien à notre conclusion précédemment établie : les expressions d'affections les plus originales à l'égard des enfants constituent une minorité.

³⁰⁵ Inscriptions n°16A, 65A, 69A, 7B et 26B.

³⁰⁶ Inscriptions n°15B, 17B et 19B.

³⁰⁷ Inscriptions n°16B et 29B.

³⁰⁸ Inscriptions n°36A, 45A, 57A et 70A.

³⁰⁹ Inscriptions n°38A et 58A.

³¹⁰ Inscription n°38A.

³¹¹ Inscription n°58A.

affranchies de sexe féminin, âgées respectivement de 5, 4 et 2 ans. L'ordre des âges semble sciemment respecté. À Medialonum, Maximus Maiminus Primitus dédie une épitaphe à Rocia Secundina, son épouse de 21 ans puis à son fils Rocius Maximus Maximinus d'un an et seulement ensuite à sa fille Rocia Primitiva de 18 ans³¹².

Il est possible qu'il ait existé une sorte de hiérarchie s'effectuant selon les âges et selon le sexe des défunts. Cependant, quelques exceptions notables émergent au sein de notre corpus. La plus étonnante de ces exceptions provient de Velia en Lucanie.

Inscription n°66A

D(is) M(anibus) / Nerviliae Narbuliae lib(ertae) b(ene) m(erenti) /
vix(it) a(nnis) IV et C(aio) Nervilio Iusto filio qui mi/litavit in praetorio
annis X vixit a(nnis) XXXII / C(aius) Nervilius Iustus veteranus deductus
/ Vellias militavit centurio in classe / praetoria Misenense fecit sibi et /
suis / b(ene) m(erentibus)

*Aux dieux mânes de Nervilia Narbulia, affranchie bien méritante
(qui) a vécu 4 ans et à Caius Nervilius Iustus fils qui a servi comme garde
prétorien 10 ans, a vécu 32 ans. Caius Nervilius Iustus, vétérans colon de
Vellias, qui a servi dans la flotte prétorienne de Misène, a fait (ce
monument) pour lui et pour (ses proches) bien méritants.*

Velia

Une petite affranchie de 4 ans prénommée Nervilia Narbulia est citée avant Caius Nervilius Iustus, un garde prétorien. Le commémorateur, un vétéran de la flotte prétorienne de Misène, était probablement le père de cet ancien garde prétorien. Pourquoi Caius Nervilius Iustus père mentionne-t-il une affranchie de 4 ans avant son fils ? Tatjana Sandon spécule que

³¹² Notons cependant que sa fille fait l'objet d'un poème spécifique que ne reçoivent ni l'épouse, ni le fils. Les rapports d'âge tendant à faire penser que sa fille était issue d'un premier mariage et que son épouse de 21 ans seulement était une seconde épouse. Elle était peut-être la jeune mère de Rocius Maximus Maximinus. Plus étonnante est la similarité onomastique partagée par l'épouse (Rocia Secundina) et la fille (Rocia Primitiva). Voir annexe inscription n°17B.

si l'affranchie se retrouve au début de l'épithaphe, ce n'est pas tant en raison de son importance, mais probablement parce qu'elle est décédée en premier³¹³.

Tatjana Sandon suggère-t-elle par-là que l'inscription a d'abord été dédiée à Nervilia Narbula, puis, qu'au moment du décès de Caius Nervilius Iustus, ce dernier a été ajouté ? Ou bien, les deux individus ont-ils été commémorés en même temps, mais comme Nervilia Narbula était décédée la première, son nom précède celui de Caius Nervilius Iustus ?

La deuxième hypothèse ne permet pas vraiment de justifier pourquoi l'affranchie est mentionnée en premier. Même si Nervilia Narbula était décédée la première, pourquoi vouloir retranscrire l'ordre des décès sur l'inscription et ne pas simplement mentionner Caius Nervilius Iustus fils d'abord, bien qu'il soit mort après ?



Inscription n°66A

Si c'est la première hypothèse qui est retenue, elle ne semble pas résister à un examen de l'inscription elle-même. Comme nous pouvons le voir sur la photo ci-dessus, si l'inscription avait d'abord été uniquement dédiée à Nervilia Narbula, il paraît étrange d'avoir laissé un si grand champ épigraphique pour deux lignes et demie seulement : « *D(is) M(anibus) / Nerviliae Narbuliae lib(ertae) b(ene) m(erenti) / vix(it) a(nnis) IV* ». De plus,

³¹³ T. SANDON, 2017, p. 44-45.

c'est sur la même ligne que se termine la dédicace à l'affranchie et que commence celle du fils.

Il est généralement impossible de connaître le contexte de création d'une épitaphe et dans quelle mesure des ajouts étaient effectués après l'érection initiale du monument funéraire. Dans le cas de cette inscription, l'étrange position de l'affranchie par rapport au garde prétorien pourrait s'expliquer par le fait que la mention en deuxième position était en réalité plus importante que celle en première position, ou tout simplement que la position des défunts importait peu pour le commanditaire.

Une autre exception notable à la hiérarchie des sexes et des âges dans notre corpus est un sarcophage en pierre de Mediolanum commémorant deux jeunes garçons.

Inscription n°23B

Quinti Viri Ius{s}ti / qui vixit annos VI me(n)sses(!) VI dies XI / et
Quinti Viri Severi qui vixit an(n)is(!) / XII me(n)ses XI dies V Virius
Severus et / Sacconia Iustina parentes

*Pour Quintus Virius Iustus qui a vécu 6 ans, 6 mois et 10 jours et
pour Quintus Virius Severus qui a vécu 12 ans, 11 mois et 5 jours. (Leur)
parents Virius Severus et Sacconia Iustina (ont fait ce monument
funéraire).*

Medialonum

Quintus Virus Iustus, âgé de 6 ans, est mentionné avant Quintus Virus Severus, âgé de 12 ans. Comme pour l'inscription de Velia, il est difficile de spéculer sur quoi que ce soit. Il est possible que l'ordre des défunts importait peu pour les parents. Toutefois, deux indices laissent imaginer que le sarcophage aurait pu être dédié en premier lieu à Quintus Virus Iustus. Premièrement, la dédicace Iustus est contenue sur deux lignes, et celle de Severus commence parfaitement à la troisième ligne. Ceci pourrait bien entendu être le fruit du hasard, mais le deuxième indice est plus intrigant. Le sarcophage, la seule forme de monument funéraire spécifiquement lié à l'inhumation³¹⁴, ne fait que 118cm de long³¹⁵ ce qui est la

³¹⁴ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 225.

³¹⁵ Voir annexes inscription n°23B.

bonne taille pour un garçon de 6 ans, mais beaucoup trop petit pour un garçon 12 ans³¹⁶. Il est ainsi permis d'imaginer que ce monument funéraire a été construit à l'origine pour Quintus Virus Iustus et que son frère n'y a été ajouté que plus tard, au moment de sa mort.

Deux éléments sont à retenir pour ce chapitre. Premièrement, il existait peut-être une hiérarchie dans la position des défunts au sein du texte épigraphique. Pour étudier cette hiérarchie, il faudrait disposer d'un plus vaste corpus épigraphique. Deuxièmement, il reste de nombreuses zones d'ombre sur le contexte de création, la chronologie des décès et l'existence d'ajouts ou non sur les épitaphes. Nous ne sommes pas certains que ces zones d'ombres puissent être éclairées par autre chose que d'hasardeuses spéculations.

4.4. LES ENFANTS DANS LEUR CONTEXTE FAMILIAL OU FUNÉRAIRE

Si la majorité de nos inscriptions ne peuvent être directement rattachées à aucune autre épitaphe, ce n'est pas le cas de toutes. Certaines de nos épitaphes d'enfants ont été retrouvées dans le même complexe funéraire que d'autres et peuvent ainsi être comparées. Parfois, d'autres épitaphes de membres de sa famille ont été mises à jour, ce qui permet une échelle de comparaisons encore plus précise. Au sein de notre corpus, c'est le cas de Lucius Vagellius Baro³¹⁷, Vagellius Crisantus³¹⁸ et l'inscription n°57A³¹⁹, de deux inscriptions de Petelia³²⁰ et de Caius Samnius³²¹ et Caius Bruttius Dionysius³²². Commençons par le cas des Vagelli.

³¹⁶ L'OMS donne une moyenne de 115cm pour les garçons âgés de 6 ans contre 150cm pour ceux âgés de 12 ans. (OMS, https://www.who.int/growthref/who2007_height_for_age/en, consulté le 20 mars 2019).

Il s'agit bien sûr d'une moyenne générale, et à notre époque moderne, mais il est peu probable que la taille des petits Romains variait d'autant de centimètres.

³¹⁷ Inscription n°28A.

³¹⁸ Inscription n°29A.

³¹⁹ Cette inscription est relativement fragmentaire. Un membre de la *gens* Vagellia est visiblement présent comme commémorant, et les défunts sont constitués d'un individu de 25 ans et d'un autre de 5 ans.

Voir annexe n°57A.

³²⁰ Inscriptions n°46A et 48A.

³²¹ Inscription n°60A.

³²² Inscription n°72A.

4.4.1. LES VAGELLII

Inscription n°28A

D(is) M(anibus) s(acrum) / {I} L(ucio) Vagellio / Baroni vix(it) /
an(nos) III m(enses) III pa/rentes filio / dulcissimo

*Consacré aux dieux mânes de Lucius Vagellius Baro (qui) a vécu 3
ans et 3 mois. (Ses) parents (ont fait) au fils le plus doux.*

Locri

Inscription n°29A

D(is) M(anibus) / Vagellio / P(ubli) l(ibertus) Crisanto / vix(it)
a(nnis) VII / diebus [1]I[1] / f{e}il(i)o paren/tes fecerunt

*Aux dieux mânes et à Vagellius Crisantus, affranchi de Publius, qui
a vécu 7 ans et ... jours. Ses parents ont fait (ce monument funéraire) au
fils.*

Locri

Nous avons ici deux individus faisant partie d'une famille bien connue de la région et ayant laissé d'autres traces épigraphiques, la plupart datée du 2^e siècle : la *gens* Vagellia. Les Vagellii étaient originaires de Bruttium et faisait partie de la classe dirigeante de Locri, comme l'atteste l'építaphe d'un certain Publius Vagellius Pusillionus, *patronus municipii* de la cité³²³. La famille semblait également être impliquée dans la production de briques

³²³ CIL 10, 22.

d'argiles à Locri³²⁴. Elle comptait peut-être dans ses ancêtres un consul suffect³²⁵, ainsi qu'un membre de la quatrième cohorte de la garde prétorienne sous Antonin³²⁶.

Nous disposons dans le Bruttium, en plus de Lucius Vagellius Baro et de Vagellius Crisantus, de six autres épitaphes de probables membres de la famille. Cinq ont été retrouvées à Locri, et deux autres dans la même région, une à Hipponium et une à Rhegium Iulium. À Locri, nous retrouvons quatre adultes³²⁷ et les deux enfants déjà cités. À Rhegium Iulium, l'inscription n°57A commémore un adulte et un enfant. Finalement, à Hipponium, un autre adulte³²⁸.

À Locri, sur les quatre adultes, trois disposent d'un autel, et le quatrième d'une stèle, mais avec la représentation d'un *urceus*, utilisé lors de libations et suggérant peut-être que la stèle pouvait également remplir les fonctions d'autel. Les deux enfants sont eux commémorés sur une *tabula*. À Rhegium Iulium, une femme adulte est commémorée sur une *tabula*, mais il est à noter que cette inscription est également dédiée à un enfant de 5 ans. Nous ne disposons pas d'informations complémentaires sur l'inscription d'Hipponium. Précisons également que les trois *tabulae* sont de dimensions similaires (23.5cm sur 29.5cm, 27.3cm sur 22cm et 22.5cm sur 19.5cm). Les deux autels pour lesquels nous disposons des dimensions complètes sont également d'envergure équivalente (69cm sur 60cm et 64cm sur 46cm).

Sans vraiment connaître les liens précis entre ces différents individus, ni leur lieu et contexte de découverte, il semblerait que la tendance était de n'accorder aux enfants qu'une modeste *tabula*, alors que les individus adultes recevaient un autel. C'est une tendance que nous avons cru pouvoir identifier dans notre chapitre sur l'âge des défunts et qui pourrait peut-être se vérifier chez les Vagellii.

4.4.2. LES INSCRIPTIONS DE PETELIA

À l'extérieure de la cité antique de Petelia au lieu-dit « Fondo Castello » a été mis au jour un complexe funéraire dans lequel douze épitaphes intactes ont été découvertes³²⁹. Le complexe funéraire, datant de la fin du 1^{er} au début du 2^e siècle³³⁰, était composé de plusieurs

³²⁴ F. COSTABILE, 1976, n°50.

³²⁵ Lucius Vagellius, consul suffect en 47 apr. J.-C.

³²⁶ Marcus Hostilius Vagellianus, possiblement adopté par un membre de la *gens* Hostilia (A. CRISTOFORI, 2013, p. 165).

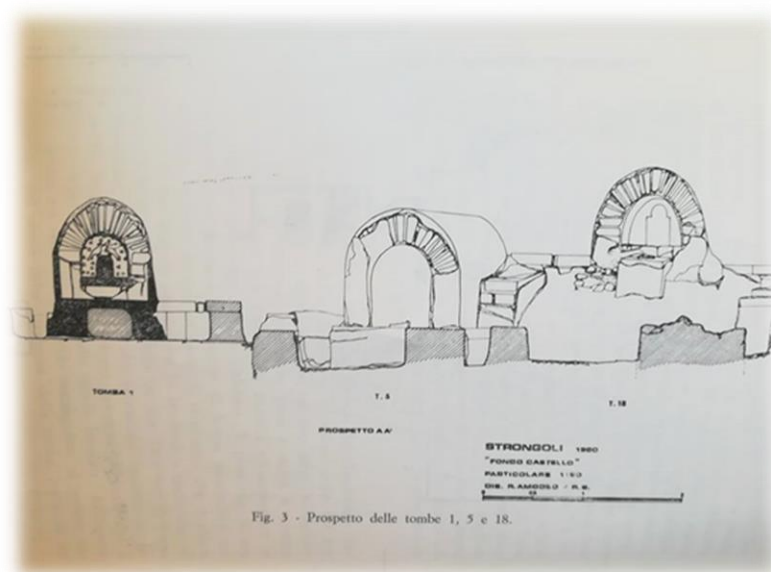
³²⁷ CIL 10, 22 ; CIL 10, 35 ; SupplIt 3-1, 14 ; SupplIt 3-1, 18.

³²⁸ CIL 10, 87.

³²⁹ A. CAPANO, 1980, p. 15-69.

³³⁰ A. CAPANO, 1980, p. 33.

niches dans lesquelles ont été retrouvées des stèles présentant quasi toutes le même style : une base rectangulaire surmontée d'un cercle.



Tombe n°1, 5 et 18 (A. CAPANO, 1980, p. 21).

Sur les douze épitaphes, une seule n'indique pas l'âge de l'individu³³¹. Pour les onze inscriptions indiquant un âge, deux individus seulement ont moins de 18 ans et se retrouvent dans notre corpus. Il s'agit de Philicia Aphro(disia)³³², 3 ans et de Mego Natalis, 1 an³³³. Le fait le plus marquant de ces onze inscriptions avec une annotation de l'âge est que pour les neuf individus adultes, seul leur âge exprimé en années est mentionné. Pour les deux enfants par contre, une précision en mois et en jour est ajoutée pour Philicia Aphro(disia) et une précision en mois pour Mego Natalis. Nous retrouvons ici une illustration de ce qui avait déjà été constaté dans notre étude de l'indication de l'âge : la précision dans l'âge était plus fréquente pour les plus jeunes individus. Il serait intéressant d'effectuer la même étude que nous avons faite pour l'indication de l'âge afin d'identifier d'où provient cette pratique de précision dans l'âge et si elle aurait pu être utilisée originellement pour les plus jeunes.

³³¹ AE 1986, 211.

³³² Inscription n°48A.

³³³ Inscription n°46A.



Stèles des tombes n°1, 2, 3, 5, 6 et 18 (A. CAPANO, 1980, p. 51)

Une autre constatation que nous pouvons tirer de la nécropole « Fondo Castello » est que l'építaphe la moins soignée de toutes avait été érigée pour Philicia Aphro(disia), une des deux seules enfants des douze építaphes du complexe funéraire³³⁴. C'est la seule építaphe qui semble avoir été réutilisée à partir d'un autre monument.

³³⁴ Nous savons que la douzième inscription n'indiquant pas un âge commémore un adulte parce qu'il est mentionné que l'individu est une épouse.
AE 1986, 211.



Inscription n°48A.

4.4.3. *CAIUS SAMIUS ET CAIUS BRUTTIUS DIONYSIUS*

À Tegianum, un garçon de 11 ans du nommé « Caius Samius, fils de Caius » a reçu à sa mort une stèle en relief le représentant³³⁵. Cette stèle daterait de la deuxième moitié du 1^{er} siècle av. J.-C.³³⁶ et représente Caius Samius avec une *bullā* autour du cou et une grenade dans la main droite, symbole généralement réservé aux femmes dans ce type de monument funéraire³³⁷.

Cette épitaphe est particulièrement intéressante parce qu'elle est exactement du même type que d'autres monuments funéraires retrouvés à Tegianum. Il est même possible que nous disposions de l'épitaphe de son père, nommé lui aussi Caius Samius, fils de Caius.

³³⁵ Inscription n°60A.

³³⁶ H. SOLIN, 1981, p. 53, n° 254.

³³⁷ H. SOLIN, 1981, p. 53, n° 254.



Inscription n°60A.



CIL 10, 312. Peut-être le père de l'enfant.

À l'image de la nécropole de Petelia, Caius Samius fils est cette fois-ci le seul individu représenté sur les épitaphes de ce type pour lequel l'âge est renseigné. Ces types de monuments funéraires datent principalement du 1^{er} siècle av. J.-C. et illustrent également une constatation que nous avons faite à la suite de notre étude de l'indication d'âge : de nombreuses cités dans lesquelles la pratique d'indiquer l'âge était adoptée concernaient prioritairement les individus les plus jeunes. Un autre élément étonne lorsque nous observons les champs épigraphiques de ces stèles pour lesquelles nous disposons d'une photographie.



De haut en bas, inscription n°60A ; CIL 10, 312, InscrIt 3-1, 241 (langue osque) ; CIL 10, 298.

En comparaison avec les trois autres stèles, l'inscription de Caius Samius déborde du champ épigraphique habituel. À la première ligne, nous lisons : « C(aius) Samius C(ai) f(ilius) ann(os) g ». La suite du mot « gnatus » se termine à la ligne suivante et le lapidaire a eu besoin d'une troisième ligne pour noter le nombre d'années : 11. Alors même qu'il manque de place nécessaire pour l'écrire, on peut constater une insistance à noter l'âge de l'enfant.

Une même obstination à noter l'âge se retrouve sur un autel de Volcei dédié au petit Caius Bruttius Dionysius par son père, Dionysius³³⁸. Le même individu aurait également dédié un autel à son épouse, Bruttia Helica³³⁹. Les deux inscriptions sont dédiées par Dionysius, *actor*³⁴⁰. La femme est qualifiée d'*incomparabilis* alors que le fils est décrit comme *dulcissimus*. L'âge de l'enfant est également indiqué alors que la femme n'en dispose pas. Si le même Dionysius est bien à l'origine des deux autels, alors il a choisi pour son enfant

³³⁸ Inscription n°72A.

³³⁹ CIL 10, 420.

³⁴⁰ Sans que nous sachions précisément à quoi fait référence ce mot, il est probable que Dionysius travaillait en temps qu'esclave dans une des propriétés des Bruttii et occupait un poste d'une certaine importance.

deux formules que nous avons déjà identifiées comme populaire pour les enfants : l'épithète *dulcissimus*³⁴¹ et l'indication de l'âge³⁴².

Inscription n°72A

C(aio) Bruttio Di/onysio, f(ilio) dul/cissimo vi/xit ann(is) VIII /
mens(ibus) XI, d(iebus) XVI / Dionysius pat(er) / act(or).

« À Caius Bruttius Dionysius, fils le plus doux qui a vécu 8 ans,
11 mois et 16 jours. (Son) père Dionysius, *actor* (a fait ce monument
funéraire) »

CIL 10, 420

D(is) M(anibus) / [B]rutτιαe / Heliceni / [c]oniugi
in/[co]mpara/[bi]lli Dionysius / act(or)

« Aux dieux mânes de Bruttia Helice, épouse incomparable.
Dionysius, *actor* (a fait ce monument funéraire) »

Volcei

4.5. DEUX INSCRIPTIONS POUR UN MÊME ENFANT ?

Avant de conclure notre étude, nous allons nous arrêter sur ce qui constitue peut-être l'inscription la plus singulière de tout notre corpus. Cette inscription provient d'une *tabula* en marbre retrouvée à Lodi en Lombardie, à l'endroit de l'ancienne cité antique de Laus Pompeia. L'épithaphe est en partie mutilée, et est datée de la fin du 3^e siècle apr. J.-C.³⁴³.

³⁴¹ Voir p. 71-72.

³⁴² Voir p. 32.

³⁴³ SupplIt, 27, p. 300, n° 6387.

Inscription n°13B

D(is) M(anibus) / L(ucio) Sellio Arto/ri[o d(e)f(unctus)] anno(rum) /
V[II men]s(i)um / V[IIII Arto]ria / Secu[ndina e]t / Sellius Felix /
p(arentes) p(osuerunt) f(ilio) / infelicissimo

*Aux dieux mânes et à Lucius Sellius Artorius, décédé à 7 ans et 9
mois. (Les) parents Artoria Secundina et Sellius Felix ont posé (ce
monument funéraire) à (leur) fils le plus malheureux.*

Laus Pompeia

L'inscription en tant que telle n'est pas d'un grand intérêt. Une dédicace est faite aux dieux mânes et au petit Lucius Sellius Artorius, mort à l'âge de 7 ans. Ce sont les parents qui ont dédié ce monument mais, fait unique de notre corpus, la mère est mentionnée en premier. Ce n'est pas l'élément le plus intéressant de cette épitaphe, même si nous y reviendrons. Si nous mentionnons ici la dédicace que Lucius Sellius Artorius a reçue, c'est parce qu'il semblerait avoir également reçu une seconde épitaphe, similaire à la première, mais à des centaines de kilomètres de distance.

CIL 3, 2520

D(is) M(anibus) / L(ucio) Sellio Artorio / d(e)f(uncto) anno(rum)
VIII mensium VIIII / Artoria Secundina / et Sellius F{o}elix / p(ro) p(ietate)
f(ilio) infelicissimo

Solin (Dalmatie)

Cette inscription est pratiquement en tous points similaire à celle de Laus Pompeia. L'édition CIL de l'inscription de Dalmatie proposait « *pro pietate* » comme résolution aux abréviations « P P », alors que Paola Tomasi suggère plutôt « *parentes posueront* » dans une

réédition du *Supplementa Italica*³⁴⁴. Dans l'inscription de Dalmatie, la partie qui mentionne l'âge de Lucius Sellius Artorius n'est pas mutilée et indique qu'il avait 8 ans plutôt que 7 ans.

Si ces deux inscriptions sont en tous points similaires, n'est-ce pas simplement dû à une erreur dans leur édition et est-ce possible qu'il s'agisse en fait d'une seule et même inscription ?

L'historienne Paola Tomasi a eu l'occasion de voir l'inscription d'Italie lors de la rédaction du troisième volume des *Supplementa Italica* et a proposé de nouvelles résolutions³⁴⁵. Nous n'avons cependant pas trouvé d'édition récente de sa jumelle de Dalmatie. Deux éléments laissent à penser qu'il s'agit effectivement de deux épitaphes distinctes.

Premièrement, l'inscription d'Italie a été rapportée dans le cinquième volume du CIL comme mutilée³⁴⁶, alors que celle de Dalmatie, transcrite dans le troisième volume, est intacte³⁴⁷. L'inscription pourrait avoir été abîmée entre son édition dans le troisième volume et celui dans le cinquième volume, mais en vérité, le troisième volume a été publié après le cinquième volume³⁴⁸.

Deuxièmement, la disposition du texte et les abréviations varient entre les deux volumes. L'inscription d'Italie est répartie sur neuf lignes contre six pour celle de Dalmatie. Il paraîtrait étonnant qu'à partir de la même inscription, les deux éditions du CIL aient rapporté une disposition du texte aussi différente. De plus, certains mots sont abrégés sur une inscription et pas sur l'autre. *Defuncto annorum* semblerait avoir été abrégé en « D F » sur l'épitaphe d'Italie et en « DEF ANN » sur celle de Dalmatie. L'abréviation de « D F » étant cependant restituée à la suite d'une mutation, il est possible qu'il s'agisse d'une erreur. Par contre, *mensum* a été clairement abrégé en Dalmatie, mais pas sur celle d'Italie.

³⁴⁴ SupplIt, 27, p. 300, n° 6387.

³⁴⁵ SupplIt, 27, p. 300, n° 6387.

³⁴⁶ CIL 5, 6387.

³⁴⁷ CIL 3, 2520.

³⁴⁸ 1872 pour le cinquième volume contre 1873 pour le troisième.

CIL 5, 6387 (Italie)*D · M**L · SELLIO · ARTO**RI[O · D · F ·]ANNO**V[III · MEN]SUM**V[IIII · ARTO]RIA**SECUNDINA · ET**SELLIUS FELIX**P · P · F**INFELICISSIMO***CIL 3, 2520 (Dalmatie)***D · M**L · SELLIO · ARTORIO**DEF · ANN · VIII · M · VIII**ARTORIA · SECUNDINA**ET · SELLIVS · FELIX**P · P · F · INFELICISSIMO*

Si nous acceptons effectivement que ces deux inscriptions sont distinctes, nous nous retrouvons alors avec une question importante : que font deux épitaphes dédiées au même enfant à des centaines de kilomètres de distance ? La réponse se trouve peut-être dans la famille à laquelle la mère de l'enfant appartenait : les Artorii.

La *gens* Artoria a laissé de nombreuses traces épigraphiques en Italie³⁴⁹. Que faisaient alors Artoria Secundina et Lucius Sellius Artorius en Dalmatie ? Un membre de cette *gens* semble avoir eu un destin plus unique que les autres : Lucius Artorius Castus. Cet homme, que certains ont un temps fantasmé pour être le Roi Arthur originel³⁵⁰, liste sa carrière militaire sur son épitaphe retrouvée à Epetium, non loin de Solin³⁵¹. De centurion, il est parvenu à commander une partie des légions de Bretagne lors d'une expédition militaire romaine les opposant aux Arméniens (« *dux legionum trium Britannici miarum adversus Armenios* »)³⁵². Il est également devenu *procurator* de Liburnie avec le pouvoir d'appliquer la peine de mort (« *iure gladii* »). Lucius Artorius Castus aurait terminé sa vie non-loin de Solin, la capitale de la province de Dalmatie, comme l'attestent deux inscriptions funéraires lui étant dédiées³⁵³.

³⁴⁹ M. GLAVIČIĆ, 2014, p. 69 ; D. DEMICHELI, 2016, p. 42.

³⁵⁰ En raison d'une mauvaise interprétation de Mommsen qui le présente comme ayant combattu les « *Armoricanos* » (Armoricains) alors qu'il s'agissait plus que probablement des « *Armenios* » (Arméniens). Pour plus de détails, lire X. LOROT, 1997, p. 85–87.

³⁵¹ CIL 3, 1919.

³⁵² *Dux legionum* signifierait qu'il n'a commandé qu'une partie des troupes, et non une légion entière (R. TOMLIN, 2018, p. 157)

³⁵³ CIL 3, 1919 ; CIL 3, 12791.

La plus longue des épitaphes de Lucius Artorius Castus se conclut par « *sibi et suis* »³⁵⁴ et suggère qu'il s'était installé à l'extérieur de Solin avec une partie de sa famille. Ceci expliquerait pourquoi nous retrouvons d'autres personnes en lien avec les Artorii en Dalmatie. À Solin se retrouvent Lucius Sellius Artorius et sa mère, Artoria Secundina³⁵⁵ ainsi qu'un certain Caius Vabius Firmus, surnommé Artorius (« *qui et Artorius* »)³⁵⁶. À la colonie romaine de Narona, plus loin au sud de Solin, deux autres individus appartenant à la *gens* Artoria ont été retrouvés. Artorius Felicissimus aurait directement émigré de Solin (« *queius beneficio me exportavi Salona* »)³⁵⁷. Cette émigration expliquerait pourquoi nous retrouvons un deuxième individu à Narona : Artoria Privata qui a reçu une épitaphe de la part de sa fille, Aurelia Ursina³⁵⁸.

De tous ces individus, le petit Lucius Sellius Artorius semble, du point de vue de l'onomastique, le plus proche de Lucius Artorius Castus, l'homme étant probablement à l'origine de l'immigration de la famille en Dalmatie. Il serait tentant de voir en ce militaire le grand-père ou l'oncle de l'enfant. Miroslav Glavičić, qui a écrit sur les Artorii en Dalmatie, se méfie de cette supposition sans nier pour autant qu'il y ait pu avoir un lien entre les deux³⁵⁹.

Lorsque nous revenons sur l'épitaphe de l'enfant, l'importance de la famille des Artorii semble visible. L'enfant a hérité du gentilice de sa mère à travers son *cognomen*, une pratique courante³⁶⁰. La pratique qui est moins courante est d'avoir, au sein des dédicants, la mère citée avant le père. C'est le seul exemple de ce type dans l'ensemble de notre corpus. Il illustre peut-être le prestige que la *gens* de la mère inspirait.

Si nous acceptons que Lucius Sellius Artorius a reçu deux épitaphes distinctes en Italie et en Dalmatie, et qu'il soit effectivement lié à Lucius Artorius Castus, que pouvons en conclure ? Il est possible d'imaginer que l'enfant est décédé en Italie ou en Dalmatie. Le plus probable est une émigration d'Italie vers la Dalmatie, mais cela importe finalement peu. Quand la famille s'est déplacée, elle a dédié une nouvelle inscription, quasi similaire, à son enfant. Sans savoir si le corps ou les cendres ont également été déplacés, cela illustre une certaine importance accordée à l'enfant au sein de sa famille. Son épitaphe devait rester là où les autres membres de la famille seraient désormais enterrés.

³⁵⁴ CIL 3, 1919.

³⁵⁵ CIL 3, 2520.

³⁵⁶ CIL 3, 9403.

³⁵⁷ CIL 3, 1846.

³⁵⁸ CIL 3, 8476.

³⁵⁹ M. GLAVIČIĆ, 2014, p. 65-66.

³⁶⁰ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 96.

Ainsi se conclut cette troisième partie de notre étude consacrée aux épitaphes les plus exceptionnelles de notre corpus. Celles que nous avons pu comparer avec des épitaphes provenant de la même famille, du même complexe funéraire ou du même contexte culturel, ont permis de renforcer certaines des constatations que nous avons émises lors de nos deux précédentes parties, notamment les préférences dans l'indication de l'âge ou la précision de l'âge.

Les quatre autres chapitres ont permis de présenter des cas uniques de commémoration d'enfants, mais leur intérêt dans le cadre de notre problématique est limité en vérité. Ces cas témoignent d'un grand attachement aux enfants, mais pour les autres inscriptions, le manque d'expression de sensibilité ne prouve pas l'absence d'attachement. De plus, il est dangereux d'accorder trop d'espace aux cas les plus exceptionnels ; ce serait oublier qu'ils sont une minorité. En résumé, les expressions les plus franches d'une sensibilité à l'égard des enfants sont rares, mais cela ne signifie pas qu'une telle sensibilité était rare ; simplement, l'expression d'un tel attachement n'était pas courante.

5. CONCLUSION

Que pouvons-nous finalement dire de la place de l'enfant dans l'épigraphie funéraire latine ? Bien évidemment, nous n'avons pas étudié l'ensemble des épitaphes et de nombreuses observations que nous avons effectuées doivent se confirmer à travers d'autres études. Pourtant, il nous semble déjà possible de singulariser la place des enfants par deux grandes caractéristiques : cette place était tout à la fois mineure et particulière.

La place des enfants est minoritaire parce qu'ils sont indéniablement sous-représentés dans le patrimoine funéraire. Selon les estimations de mortalité les plus optimistes, la présence des enfants de moins de 1 an dans l'Empire, à l'exception de Rome, est cinquante fois inférieure à ce qu'elle aurait dû être si chaque décès avait entraîné une épitaphe³⁶¹. Les 0 à 14 ans comptent eux pour 15% du matériel épigraphique³⁶² alors qu'environ la moitié des enfants décédaient avant l'âge de 10 ans³⁶³.

Les 27,7% d'enfants de moins de 10 ans recensés à Rome³⁶⁴ ne peuvent pas servir de contre argument. En effet, les enfants sont toujours minoritaires comparés à ce que devait être leur mortalité infantile. De plus, ces 27,7% sont pris à partir des épitaphes indiquant l'âge ; or l'indication de l'âge à Rome était fréquente chez les plus jeunes, gonflant ainsi la véritable proportion d'enfants. Il est possible que certaines cités comme Rome, Ostie (34% d'enfants de moins de 15 ans) ou Pompéi (35% d'enfants de moins de 15 ans) aient plus souvent commémorés les enfants sur monument en pierre ou en marbre, mais ces commémorations resteront comparativement minoritaires.

Cette minorité explique peut-être pourquoi ce sont les enfants les plus jeunes qui ont le plus souvent reçu une dédicace combinée³⁶⁵. Les tout petits faisaient rarement l'objet d'une commémoration sur matériau noble et certains n'auront peut-être été commémorés sur un tel matériau que par leur frère et sœur et des années plus tard³⁶⁶. Cela ne signifie pas que les enfants ne faisaient l'objet d'aucune commémoration. Ils étaient probablement enterrés avec des matériaux plus modestes comme du plâtre ou de la poterie. Même si aucun marqueur de sépulture n'était apposé, cela ne signifie pas pour autant que leur famille ne tenait pas à eux.

³⁶¹ Voir p. 66.

³⁶² Voir p. 66.

³⁶³ Voir p. 66.

³⁶⁴ M. CARROLL, 2018, p. 208.

³⁶⁵ Voir p. 73.

³⁶⁶ Voir p. 90-93.

La volonté de la part des chercheurs de montrer que les parents romains tenaient effectivement à leur enfant ne doit pas faire oublier que les enfants sont minoritaires dans l'épigraphie funéraire. Les marques les plus touchantes d'affections envers les enfants au sein de certaines épitaphes ne peuvent pas non plus faire oublier ce constat. Cependant, alors même que les enfants sont minoritaires, ils font l'objet de certaines particularités.

Nous l'avons vu tout au long de ce mémoire, l'annotation de l'âge était privilégiée chez les plus jeunes. Les Romains insistaient plus souvent pour mentionner l'âge chez un enfant que chez un adulte. Cette préférence n'était pas la même partout et nous avons synthétisé deux grands types de modèle³⁶⁷. Dans le modèle « italien », l'indication de l'âge était plus fréquente chez les plus jeunes. Par contre, dans le modèle « africain », l'enfant n'était pas traité différemment de l'adulte. Ces deux types de pratique variaient selon les régions de l'Empire, mais également au cœur d'une même région comme nous l'avons vu pour la Lucanie et le Bruttium³⁶⁸.

Des indices tendent à montrer que la précision dans l'âge était aussi plus largement utilisée chez les enfants. En Vénétie, lorsque nous ne prenons que les individus dont au moins le mois est inscrit en plus de l'année, la moyenne d'âge baisse significativement. Franco Luciani fait ce même constat³⁶⁹ et les épitaphes de « Fondo Castello » à Petelia ne donnent une précision d'âge que pour les deux seuls enfants³⁷⁰.

Lors de notre étude quantitative des âges, nous avons identifié une possible corrélation entre l'âge de l'enfant et la surface du monument funéraire³⁷¹. Même si l'existence de cette corrélation reste à prouver, il est possible que les Romains adaptassent la taille de leur monument funéraire à l'âge de l'enfant.

Les épithètes ont également pu faire l'objet d'une adaptation. Hanne Nielsen a établi que « *dulcissimus* » était considéré comme plus intime et « *carissimus* » plus formelle³⁷². Or, la première se retrouve en majorité chez les jeunes enfants et la deuxième en majorité chez les enfants plus âgés.

Enfin, quelques enfants dont les parents étaient encore des esclaves ont visiblement été affranchis au moment de leur mort³⁷³ alors même que l'affranchissement était en principe

³⁶⁷ Voir p. 46-47.

³⁶⁸ Voir p. 57.

³⁶⁹ Voir p. 29.

³⁷⁰ Voir p. 106.

³⁷¹ Voir p. 68.

³⁷² H. NIELSEN, 1997, p. 190.

³⁷³ Voir p. 85-86.

interdit avant 30 ans³⁷⁴. Cette « manumission informelle »³⁷⁵ offrait peut-être une sorte de consolation post-mortem à l'enfant ou aux parents. Elle pourrait marquer la volonté des parents ou des maîtres d'enterrer un enfant « libre ».

En conclusion, les enfants recevaient plus rarement un monument funéraire en dur que les adultes. Cependant, lorsqu'un monument était effectivement érigé, une particularité plus spéciale pouvait leur être accordée. L'épithaphe de Philicia Aphro(disia)³⁷⁶ en est le meilleur exemple. Sur les douze épithaphes similaires retrouvées au lieu-dit « Fondo Castello » à Petelia, seuls deux enfants sont recensés. Alors même que Philicia Aphro(disia) a bénéficié d'une inscription grossièrement réutilisée, les dédicants ont souhaité préciser son âge au jour près, précaution qu'ils ont également prise pour l'autre enfant³⁷⁷, mais pour aucun des adultes.

Évidemment, nous n'avons ici souligné que les éléments illustrant un traitement particulier des enfants, et non les éléments montrant qu'ils étaient traités très exactement comme des adultes. De plus, ce traitement spécifique variait selon les régions de l'Empire et notamment en Afrique où l'indication d'âge était l'apanage de la quasi-entière de la population. Cependant, ces observations montrent bien que dans un monde épigraphique dominé par les adultes, les enfants n'étaient pas systématiquement commémorés comme des « adultes en puissance », mais pouvaient recevoir des attentions particulières, liées à leur âge.

Ce constat, il serait intéressant de le préciser et de le développer dans de futures recherches. L'utilisation de sources à plus grande échelle offrirait une certitude dans les résultats que nous avons plus souvent estimés que confirmés. Intégrer les individus de tous les âges présenterait également de nombreux avantages que le cadre limité de notre étude nous a empêché d'envisager.

Nous pensons également que notre réflexion sur la pratique de l'indication de l'âge n'est qu'une première étape. Il serait désormais intéressant de s'arrêter sur les cas plus inhabituels de proportion d'enfants par rapport aux taux d'indication. Connaissant maintenant le biais de l'indication de l'âge, il serait possible d'identifier les cités ayant effectivement commémorés les enfants dans une proportion beaucoup plus importante que la moyenne.

Enfin, une étude similaire à l'indication de l'âge, mais cette fois consacrée à la précision de l'âge pourrait dévoiler quelques surprises. Iiro Kajanto semble certain que cette

³⁷⁴ J.-M. LASSÈRE, 2011, p. 142.

³⁷⁵ P. WEAVER, 2001, p. 103; B. RAWSON, 2010, p. 201.

³⁷⁶ Inscription n°48A.

³⁷⁷ Au mois près uniquement.

pratique était typiquement romaine³⁷⁸. Est-elle effectivement apparue pour la première fois à Rome ? Si la précision de l'âge est favorisée chez les plus jeunes, cette pratique est-elle apparue exclusivement à leur intention ? Ou nous trouvons-nous devant un cas similaire à la pratique de l'indication de l'âge, destinée d'abord à tous les individus puis, dans certaines régions, réservées en priorité aux les plus jeunes ?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, nous taraudent alors que nous concluons ce travail. Nous avons étudié le traitement des enfants au sein de l'épigraphie funéraire et esquissé une description de la place qu'ils y occupaient, mais de nombreuses questions restent en suspens.

³⁷⁸ « *In the recording of age, the exactness of records, often down to hours, was distinctively Roman* » (I. KAJANTO, 1963, p. 44.)